



Réseau national de lutte  
anti-corruption

PRIX : 1000F CFA

# ÉTAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

Avec le soutien financier du :  
Bureau de la Coopération Suisse

**Rapport 2021**



**ÉTAT DE LA  
CORRUPTION  
AU BURKINA FASO**

**Rapport 2021**



## SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABBRÉVIATIONS</b> .....	IV
<b>LISTES DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES</b> .....	IX
<b>RÉSUMÉ</b> .....	XI
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>PREMIÈRE PARTIE : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE</b>	
1. <b>Méthodologie du sondage</b> .....	5
2. <b>Méthodologie de l'élaboration de l'état de la lutte anticorruption</b> .....	15
<b>DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE</b>	
1. <b>Résultats du sondage</b> .....	19
2. <b>Analyse de l'état de la lutte anti-corruption</b> .....	78
3. <b>Récommandations</b> .....	143
<b>CONCLUSION</b> .....	147
<b>ANNEXES</b> .....	XV

## SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

<b>ACOMOD</b>	: Agence de Conseil et de Maitrise d’Ouvrage
<b>AFC</b>	: Analyse factorielle des Correspondances
<b>AFP-PME</b>	: Agence pour le Financement et la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
<b>AGSE</b>	: Assemblée générale des Sociétés d’État
<b>AITB</b>	: Association des Ingénieurs et Techniciens burkinabè
<b>AN</b>	: Assemblée nationale
<b>ANAGRASC</b>	: Agence nationale de Gestion et du Recouvrement des Avoirs saisis et confisqués
<b>ANPE</b>	: Agence nationale de Promotion de l’Emploi
<b>ANR</b>	: Agence nationale de Renseignements
<b>APE</b>	: Association des Parents d’Élève
<b>ARCOP</b>	: Autorité de Régulation de la Commande publique
<b>ASCE-LC</b>	: Autorité supérieure de Contrôle d’État et de Lutte contre la Corruption
<b>BC/FTP</b>	: Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des Armes
<b>BNSP</b>	: Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
<b>CAC</b>	: Comité anti-corruption
<b>CARFO</b>	: Caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CCI</b>	: Chambre du Commerce et d’Industrie
<b>CCVA</b>	: Centre de Contrôle des Véhicules automobiles
<b>CEB</b>	: Centre d’Éducation de Base
<b>CENTIF</b>	: Cellule nationale de Traitement des Informations financières
<b>CEP</b>	: Commission d’Enquête Parlementaire
<b>CHR</b>	: Centre hospitalier régional
<b>CHU</b>	: Centre hospitalier universitaire

<b>CIFOEB</b>	: Centre d'Information, de Formation et d'Étude sur le Budget
<b>CIM</b>	: Circuit intégré de Gestion des Missions
<b>CIOSPB</b>	: Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle et des Bourses
<b>CM</b>	: Centre médical
<b>CMA</b>	: Centre médical avec Antenne chirurgicale
<b>CMU</b>	: Centre médical urbain
<b>CNSS</b>	: Caisse nationale de Sécurité sociale
<b>CNT</b>	: Conseil national de la Transition
<b>CONACFP</b>	: Coordination nationale de Contrôle des Forces de Police
<b>CRA</b>	: Chambre régionale d'Agriculture
<b>CRAC</b>	: Comité régional anti-corruption
<b>CRF</b>	: Cellule de Renseignement Financier
<b>CSC</b>	: Conseil supérieur de la Communication
<b>CSC-CT</b>	: Cadres de Suivi-citoyen des Collectivités territoriales
<b>CSM</b>	: Conseil supérieur de la Magistrature
<b>CSP</b>	: Catégorie socio-professionnelle
<b>CSPS</b>	: Centre de Santé et de Promotion sociale
<b>DAC</b>	: Dossier d'Appel à Candidature
<b>DAF</b>	: Direction de l'Administration et des Finances
<b>DGAIE</b>	: Direction générale des Affaires immobilières et de l'Équipement de l'État
<b>DG-CMEF</b>	: Direction générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements financiers
<b>DGTTM</b>	: Direction générale des Transports terrestre et maritime
<b>DI</b>	: Demande d'Information

<b>DIP</b>	: Déclaration d'Intérêt et de Patrimoine
<b>DOS</b>	: Déclaration d'Opérations suspectes
<b>DS</b>	: Déclarations de Soupçons
<b>ECOFI</b>	: Économique et Financier
<b>EHCVM</b>	: Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>EPE</b>	: Établissements publics de l'État
<b>FAARF</b>	: Fonds d'Appui aux Activités rémunératrices des Femmes
<b>FAPE</b>	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
<b>FAFI</b>	: Fonds d'Appui au Secteur informel
<b>FBDES</b>	: Fonds burkinabè de Développement économique et social
<b>F CFA</b>	: Franc de la Communauté financière d'Afrique
<b>FDTC</b>	: Fonds de Développement culturel et touristique
<b>FDS</b>	: Forces de Défense et de Sécurité
<b>FONAFI</b>	: Fonds national de la Finance inclusive
<b>FONRID</b>	: Fonds national de la Recherche, de l'Innovation et du Développement
<b>FSI</b>	: Forces de Sécurité intérieure
<b>ICMC-AP</b>	: Indice composite de Mesure de la Corruption dans les Administrations publiques
<b>ICP</b>	: Infirmiers Chefs de Poste
<b>INSD</b>	: Institut national de la Statistique et de la Démographie
<b>IPC</b>	: Indice de Perception de la Corruption
<b>IS</b>	: Informations spontanées
<b>ISPC</b>	: Indice synthétique de Perception de la Corruption
<b>JNRC</b>	: Journées nationales du Refus de la Corruption

<b>LBC/FTP</b>	: Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des Armes
<b>LONAB</b>	: Loterie nationale burkinabè
<b>MAAHM</b>	: ministère de l’Agriculture, des Aménagements hydro-agricoles et de la Mécanisation
<b>MEFP</b>	: ministère de l’Économie, des Finances et de la Prospective
<b>MEG</b>	: Médicaments essentiels génériques
<b>MESRSI</b>	: ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l’Innovation
<b>MICA</b>	: ministère de l’Industrie du Commerce et de l’Artisanat
<b>MCD</b>	: Médecin Chef de District
<b>MINEFID</b>	: ministère de l’Économie, des Finances et du Développement
<b>MIP</b>	: Mission d’Information parlementaire
<b>MPP</b>	: Mouvement du Peuple pour le Progrès
<b>MRAH</b>	: ministère des Ressources animales et halieutiques
<b>NDLR</b>	: Note de la rédaction
<b>NSP</b>	: Ne sait pas
<b>ONASER</b>	: Office national de la Sécurité routière
<b>ONEA</b>	: Office national de l’Eau et de l’Assainissement
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale
<b>OPJ</b>	: Officier de Police judiciaire
<b>ORD</b>	: Organe de Régulation des Différends
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société civile
<b>PAAQE</b>	: Projet d’Amélioration de l’Accès et de la Qualité de l’Éducation
<b>PAN</b>	: Président de l’Assemblée nationale

<b>PCR</b>	: Président du Conseil régional
<b>PDI</b>	: Personnes déplacées internes
<b>PSA</b>	: Postes de Santé avancés
<b>PUS-BF</b>	: Programme d’Urgence au Sahel du Burkina Faso
<b>RDV</b>	: Rendez-vous
<b>REN-LAC</b>	: Réseau national de Lutte anti-corruption
<b>RGPH</b>	: Recensement général de la Population et de l’Habitat
<b>SND</b>	: Service national de Développement
<b>SOFITEX</b>	: Société des Fibres textiles
<b>SONABEL</b>	: Société nationale d’Électricité du Burkina
<b>SONAGESS</b>	: Société nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire
<b>SONAPOST</b>	: Société nationale des Postes et Télécommunications
<b>SOPAFER-B</b>	: Société de Gestion du Patrimoine ferroviaire du Burkina
<b>SOTRACO</b>	: Société des Transports en Commun
<b>SP/CNPS</b>	: Secrétariat permanent du Conseil national pour la Protection sociale
<b><i>SuSo</i></b>	: Survey Solutions
<b>TI</b>	: Transparency international
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance
<b>TTC</b>	: Toute Taxe Comprise
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UGFC</b>	: Unité de Gestion financière et Comptable
<b>ZD</b>	: Zone de Dénombrement

## LISTES DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

### LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau I</b> : Répartition des enquêtés par sexe et par ville .....	19
<b>Tableau II</b> : Répartition des enquêtés selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.....	22
<b>Tableau III</b> : Points de vue des enquêtés relatifs à leur appréciation de la fréquence de la corruption dans des villes du Burkina Faso en 2021 .....	23
<b>Tableau IV</b> : Perception de la fréquence de la corruption par ville d'enquête.....	26
<b>Tableau V</b> : Quelques raisons avancées par les enquêtés pour justifier l'évolution de la corruption entre 2020 et 2021 .....	29
<b>Tableau VI</b> : Répartition des enquêtés ayant personnellement vécu une expérience de corruption selon le sexe et le statut d'occupation .....	35
<b>Tableau VII</b> : Répartition des enquêtés ayant été témoins d'actes de corruption selon le sexe, le niveau d'éducation et le statut d'actif ....	43
<b>Tableau VIII</b> : Opinion des enquêtés concernant les mesures à prendre par le gouvernement pour réduire la corruption .....	49
<b>Tableau IX</b> : Classement des services selon l'ICMC-AP .....	52
<b>Tableau X</b> : Évolution des rangs des services de sécurité dans le classement des services les plus corrompus durant les cinq (5) dernières années .....	54
<b>Tableau XI</b> : Proportion des cas de corruption dans le secteur de la sécurité .....	55
<b>Tableau XII</b> : Pourcentage des enquêtés ayant des informations sur la corruption en 2021 selon la ville d'enquête.....	73
<b>Tableau XIII</b> : Appréciation de l'efficacité de la loi anticorruption selon le sexe .....	76
<b>Tableau XIV</b> : Répartition des dénonciations d'acte de corruption par sexe, le niveau d'éducation et la classe d'âge.....	77
<b>Tableau XV</b> : Nombre de déclarations reçues par le CENTIF par types .....	98
<b>Tableau XVI</b> : État de traitement des plaintes et dénonciations .....	116

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1 :</b> Répartition des enquêtés (en % selon la classe d'âge et le sexe.....	20
<b>Graphique 2 :</b> Répartition des enquêtés selon le niveau d'éducation et le sexe.....	21
<b>Graphique 3 :</b> Perception de la fréquence (%) de la corruption en 2020 et 2021.....	22
<b>Graphique 4 :</b> Répartition (%) des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la fréquence de la corruption entre 2020 et 2021 .....	27
<b>Graphique 5 :</b> Répartition (%) des enquêtés selon leur perception du caractère stationnaire de la corruption entre 2020 et 2021. ....	28
<b>Graphique 6 :</b> Pourcentage des enquêtés par ville, qui estiment que la corruption a augmenté entre 2020 et 2021.....	32
<b>Graphique 7 :</b> ISPC et pourcentage d'enquêtés percevant une augmentation de la corruption au Burkina Faso de 2007 à 2021.....	33
<b>Graphique 8 :</b> Nombre de dons de rétribution illégaux par service.	36
<b>Graphique 9 :</b> Pourcentage des acteurs à l'initiative de l'acte de corruption par âge et par sexe .....	37
<b>Graphique 10 :</b> Répartition des témoignages pour les principaux services.....	44
<b>Graphique 11 :</b> Répartition (%) des enquêtés selon leurs opinions sur les actions du gouvernement contre la corruption en 2020.....	47
<b>Graphique 12 :</b> Domaines d'activités dans lesquels les femmes sont les plus exposées .....	50
<b>Graphique 13 :</b> Répartition des canaux par lesquels les enquêtés ont reçu l'information sur la corruption.....	74
<b>Graphique 14 :</b> Répartition des enquêtés selon le canal d'information jugé le plus approprié.....	75
<b>Graphique 15 :</b> Secteurs concernés par les plaintes/dénonciations	117

## RÉSUMÉ

Depuis l'an 2000, le REN-LAC produit un rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso. Devenu un baromètre incontournable de la gouvernance nationale, ce rapport fait ressortir, d'une part, les résultats d'une enquête d'opinion réalisée auprès des populations urbaines et semi-urbaines burkinabè sur la corruption dans la gestion des services publics et, d'autre part, procède à une analyse des actions de lutte anti-corruption des acteurs étatiques et non étatiques, en vue de formuler des recommandations pertinentes. Comme il est de coutume, l'enquête d'opinion s'est effectuée dans les treize (13) chefs-lieux de régions du pays et dans la ville de Pouytenga.

La démarche méthodologique a combiné les méthodes quantitatives et qualitatives. Dans le but d'avoir des résultats transposables à l'ensemble de la population, la méthode des quotas marginaux a été utilisée, permettant ainsi de toucher 3 000 personnes dont 50,5% de femmes. En outre, des entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de certains enquêtés dans le souci d'approfondir les analyses quantitatives et la description des expériences de corruption vécues.

Les résultats de l'enquête montrent que le niveau de la corruption, selon la perception citoyenne, est très élevé. À titre illustratif, 85,23% des enquêtés estiment que les pratiques de corruption sont fréquentes voire très fréquentes. Cette proportion était de 81,95% en 2020 et 75,7% en 2019. Plus de la moitié des enquêtés pensent aussi que la corruption est en hausse par rapport à 2020, tandis que seulement 13,23% d'entre eux affirment qu'elle est en régression.

L'Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC), calculé à partir de la perception des enquêtés sur la fréquence et l'évolution du phénomène, montre qu'elle est en constante augmentation depuis 2016. L'ISPC est passé de 41 points en 2016 à 71 points en 2021, soit une hausse de 30 points.

Par ailleurs, 31,7% des répondants ont déclaré avoir vécu au moins une expérience de corruption. Cette proportion était de 26,1% en 2020, soit un écart de 5,6 points de pourcentage. Au cours de l'année 2021, 24,7% des enquêtés ont indiqué avoir été témoins directs d'actes de corruption lors de la fréquentation des services publics, contre 20% l'année précédente.

Cette année, le REN-LAC a introduit une innovation dans le rapport avec l'élaboration d'un Indice composite de Mesure de la Corruption dans les Administrations publiques (ICMC-AP). Sur la base de cet indice, la Police municipale, la Douane et la Police nationale occupent les trois premiers rangs des services les plus touchés par le phénomène de la corruption.

L'analyse des actions de lutte anti-corruption des acteurs étatiques met en exergue un manque criard de volonté politique au sommet de l'État. De fait, la gestion gouvernementale a été caractérisée par de nombreux scandales doublés d'une impunité garantie aux auteurs de corruption.

Le Président du Faso, censé impulser la dynamique de bonne gouvernance, a brillé par son mutisme devant les mauvaises pratiques de certains de ses proches. L'Assemblée nationale, elle, n'a pas véritablement entrepris d'actions en faveur de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance. L'institution s'est juste contentée de sa mission de contrôle de l'action gouvernementale à travers des questions orales, des questions d'actualité et des questions écrites.

En ce qui concerne les Corps de Contrôle de l'État, on note que l'Autorité supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a commandité un audit sur la gestion des fonds Covid-19 en 2021, mais n'a pas publié son rapport d'activités 2020. La Cour des Comptes, l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) et la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) quant à elles, ont produit et publié leur rapport 2020 au cours de l'année 2021.

En dépit de certains de ses membres qui continuent de ramer à contre-courant, la Justice se révèle de plus en plus comme un acteur engagé dans la lutte anti-corruption. Au cours de l'année 2021, cette institution a connu et jugé des dossiers importants de crimes économiques. Dans certains de ces dossiers, le REN-LAC était constitué partie civile.

Du côté des acteurs non étatiques, le REN-LAC n'a pas manqué de poursuivre sa mission de veille citoyenne de l'action publique, ainsi que ses actions de sensibilisation et de formation des citoyens. En plus du suivi des dossiers judiciaires, il a mené 120 activités de sensibilisation et traité 303 plaintes/dénonciations de faits de corruption.

Considérée comme le 4<sup>ème</sup> pouvoir, la presse a énormément contribué à mettre en lumière de nombreuses affaires de corruption telles que l'affaire Rafi et l'affaire du Président du Conseil régional (PCR) des Cascades. Les dénonciations faites par les journalistes ont porté notamment sur des détournements de deniers publics, des conflits d'intérêts et du favoritisme, de même que des mauvaises pratiques dans le système de santé et le système éducatif.



## INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso est un examen critique du REN-LAC sur la gouvernance nationale. L'opinion des populations sur les faits de corruption, leurs expériences des pratiques, ainsi que les actions de lutte anticorruption des acteurs étatiques et non étatiques au cours de l'année, constituent le socle de cet examen périodique.

Le présent rapport a été produit dans un contexte international et national marqué par la persistance de la corruption dans de nombreux domaines de la société. Selon Transparency international (TI), en dépit des engagements sur papier, 131 pays n'ont fait aucun progrès significatif dans la lutte contre la corruption au cours des dix dernières années. Pire, certains pays tels que le Canada (-8), le Nicaragua (-6), le Honduras (-6) ont considérablement chuté dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC). L'Afrique subsaharienne, avec un score moyen de 33/100, n'a montré aucune amélioration significative en matière de lutte contre la corruption au cours de l'année 2021.

En plus de la pandémie de la Covid-19, les conflits armés et la menace terroriste ont contribué à exacerber le phénomène de la corruption sur le continent.

Au Burkina Faso, les six (06) années du régime de Roch Marc Christian Kaboré ont été particulièrement marquées par la mauvaise gouvernance, bafouant ainsi les fortes aspirations du peuple burkinabè à un changement qualitatif après l'insurrection populaire d'octobre 2014 et la résistance victorieuse au coup d'État de septembre 2015. Cette situation a entraîné une recrudescence du phénomène de la corruption au Burkina Faso. En témoignent les pratiques et l'évolution négative des différents indicateurs au cours de la période. Même si le rapport de Transparency International sur l'IPC suggère une légère amélioration de la note du Burkina Faso avec deux (2) points gapillés en 2021

(42/100), le pays reste encore très loin de la moyenne de 50 points.

Paradoxalement, au cours de la même période, le Burkina Faso a amélioré considérablement son dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption à la faveur de la transition politique de 2015. Ce contraste est la résultante d'un manque de volonté politique au sommet de l'État sans laquelle la lutte contre la corruption restera inefficace. Pourtant, cette lutte s'avère plus qu'indispensable du fait que les effets désastreux de la corruption sur la vie nationale sont aggravés par une crise sécuritaire aigüe avec près de la moitié du territoire national qui échappe au contrôle de l'État.

Le présent rapport se propose de :

- rendre compte de la perception des populations des principales villes du pays sur l'ampleur et l'évolution de la corruption au cours de l'année 2021 ;
- décrire les manifestations de la corruption dans les différents services publics ;
- analyser les actions de lutte contre la corruption des acteurs étatiques et non étatiques ;
- formuler des recommandations pour la prise de mesures correctives contre le phénomène.

En plus de l'Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC), le rapport 2021 a calculé un Indice Composite de Mesure de la Corruption dans les Administrations Publiques (ICMC-AP). Alors que l'ISPC est mesuré à partir de la perception des enquêtés sur la fréquence et l'évolution de la corruption, l'ICMC-AP, lui, est établi à la fois sur la base de la perception de la corruption par les usagers d'un service et de leurs expériences de corruption vécues dans la fréquentation dudit service.

Le rapport se compose de deux grandes parties. La première partie présente la démarche méthodologique adoptée. La seconde partie rend compte des résultats du sondage, analyse l'état de la lutte anti-corruption et formule des recommandations.

# PREMIÈRE PARTIE :

# MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE



Deux approches méthodologiques ont été adoptées pour la réalisation de la présente étude sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

La première concerne la réalisation de l'enquête d'opinion en vue de décrire la perception et les expériences de corruption. Cette approche mixte combine des données quantitatives et qualitatives.

La seconde se rapporte à une revue documentaire pour appréhender les initiatives de lutte anti-corruption entreprises par les différents acteurs.

## 1. Méthodologie du sondage

L'enquête par sondage s'est effectuée suivant une méthodologie basée sur la méthode des quotas qui permet de faire en sorte que la structure de l'échantillon soit similaire à celle de la population tout entière, selon un certain nombre de critères préalablement choisis. Il a consisté en l'administration d'un questionnaire de sondage à partir d'un support électronique. Le questionnaire a été conçu sur la Plateforme *Survey Solutions (SuSo)*<sup>1</sup> et déployé sur des smartphones pour collecter les données. Un guide d'entretien a aussi été utilisé pour approfondir les entretiens sur les expériences de corruption.

### 1.1. Cadre, population et variables de l'étude

Le sondage a couvert tous les treize (13) chefs-lieux des régions administratives du Burkina Faso et la ville de Pouytenga. Le choix de ces quatorze (14) villes est lié au fait qu'elles constituent non seulement des centres d'animation administrative et politique, mais aussi des lieux de concentration de populations et d'activités socio-économiques. La ville de Pouytenga est par exemple connue au Burkina Faso comme étant un grand bastion du négoce national.

La population d'enquête est âgée d'au moins 18 ans, sans distinction de sexe, de catégorie socioprofessionnelle, de nationalité ou de résidence. Les variables d'intérêt pour cette enquête sont essentiellement la

---

1 « Survey Solutions » est un outil constitué d'un ensemble d'applications web développé par la Banque Mondiale pour faciliter les opérations de collectes de données assistée par ordinateur (CAPI)

perception des populations sur l'ampleur de la corruption, son évolution, leurs expériences de corruption vécues ainsi que les montants de rétributions illégales y afférents.

## 1.2. Échantillonnage et échantillon

Dans le cadre de cette enquête, un plan d'échantillonnage par quotas marginaux, basé sur la structure de la population de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018 (EHCVM 2018) a été utilisé. Cela est lié au fait que les résultats du Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2020) n'étaient pas encore rendus publics au moment du sondage. Cette méthode part du principe que la structure de l'échantillon doit être une photo-réduction de celle de la population cible. En clair, *« on fait en sorte que la structure de l'échantillon corresponde exactement à celle de la population tout entière selon certains critères que l'on a préalablement choisis.... Le principe d'inférence probabiliste est remplacé par l'hypothèse (ou le «modèle de comportement») qui dit que, l'échantillon constituant une photo-réduction de la population, les conclusions recueillies sur cet échantillon peuvent se transposer à la population tout entière.<sup>2</sup>»*

Cette méthode non probabiliste de choix des enquêtés a été renforcée par des tirages aléatoires des Zones de Dénombrements (ZD). L'option aléatoire permet d'avoir des résultats proches de la stratification proportionnelle à la taille qui est une méthode probabiliste couramment utilisée.

D'abord, des ZD ont été aléatoirement sélectionnées dans chacune des villes d'enquête. Ensuite, ces ZD ont été utilisées pour identifier les secteurs d'enquête. Enfin, dans chaque secteur, des quotas ont été appliqués en tenant compte du sexe, de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle.

Pour la répartition de l'échantillon par ville d'enquête, une allocation minimum de 90 enquêtés a été faite dans un premier temps. Et dans un deuxième temps, le reste de l'échantillon a été alloué au prorata de la

---

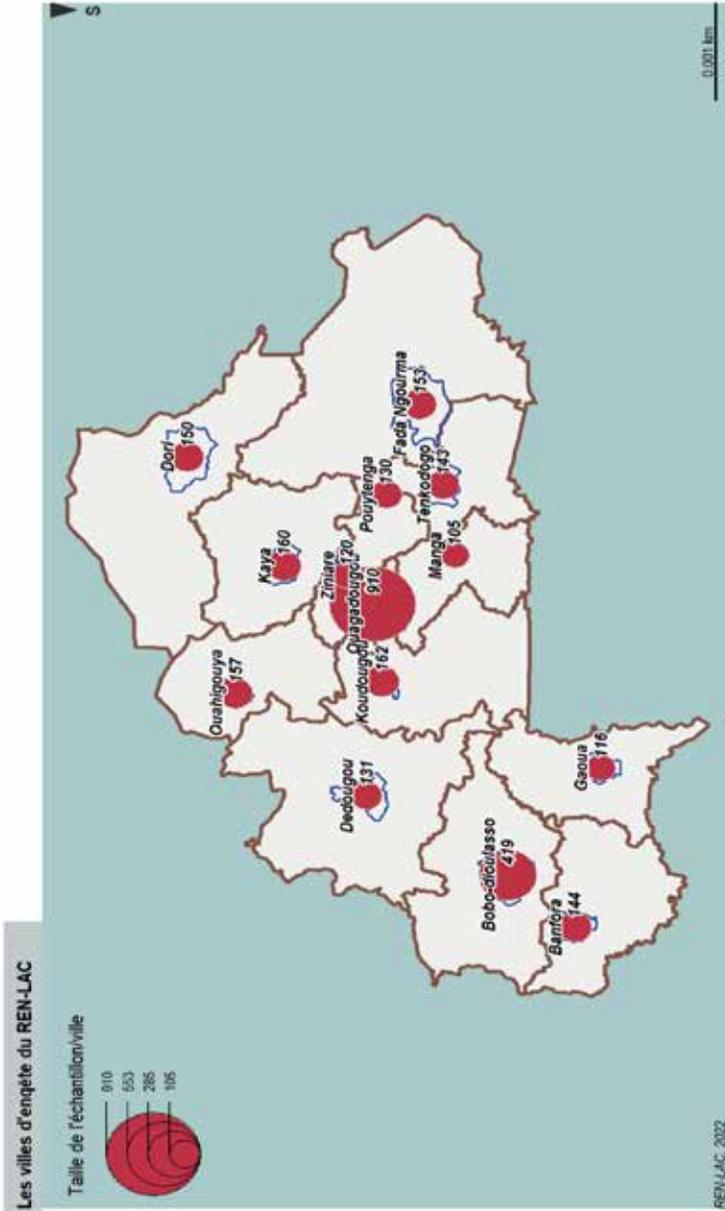
2 Pascal ARDILLY (2006) : Les techniques de sondage, Edition Technip, 2<sup>ème</sup> édition, Paris ; Page 201.

taille de la population de chaque ville. Enfin, la collecte des données dans les 14 villes a suivi un itinéraire prédéfini.

Les enquêteurs n'ont réalisé leurs interviews qu'auprès des personnes situées sur ledit itinéraire et cela, en fonction du quota qui leur a été affecté. Pour le respect des quotas, il a été imposé à chaque enquêteur la démarche suivante :

- définir un point central dans le secteur d'enquête ;
- à partir de ce point central, choisir comme itinéraire à suivre les concessions situées à gauche de l'enquêteur.

Le choix des enquêtés par ménage (ou porte à porte) a été fait de la façon suivante : le premier individu éligible est choisi dans la première concession (ou porte) située immédiatement à gauche de l'enquêteur. Lorsque dans cette concession (ou porte), il n'y a pas d'individu éligible, l'enquêteur continue à la porte suivante, toujours à sa gauche, jusqu'à trouver le premier individu éligible. Ensuite, les interviews subséquentes sont réalisées suivant des pas de cinq portes, toujours à gauche tout en vérifiant l'éligibilité de l'enquêté. L'enquête a concerné trois milles (3000) personnes, avec un taux de couverture de 100%. La carte ci-dessous présente la taille de l'échantillon par ville d'enquête.



### 1.3. Techniques et outils de collecte des données

La collecte des données a été effectuée au moyen d'un questionnaire (**Annexe 1**) sur un support électronique administré auprès des personnes cibles. Ce questionnaire a été conçu en utilisant Survey Solutions et déployé sur des smartphones pour collecter les données.

L'administration de ce questionnaire a aussi permis d'identifier des acteurs directs ou des témoins d'actes de corruption auprès desquels un entretien semi-directif à l'aide d'un guide d'entretien a été réalisé (**Annexe 2**). Les informations issues de ces entretiens ont permis d'illustrer des expériences de corruption vécues par les enquêtés.

### 1.4. Travail d'enquête de terrain

Des lettres ont été préalablement adressées aux responsables des différentes administrations publiques et parapubliques des villes d'enquête pour annoncer le sondage et solliciter leur collaboration. Chaque enquêteur était porteur d'une accréditation justifiant son rôle dans la réalisation du sondage.

Les enquêteurs ont d'abord été formés sur la méthodologie de l'enquête et les outils de collecte. Ensuite une enquête test (pré-test) a été réalisée dans la ville de Ouagadougou. Ce pré-test, réalisé le 19 novembre, avait pour but de tester la fiabilité du dispositif de collecte et de traitement des données. À la suite du pré-test, les enquêteurs et les superviseurs ont été déployés sur le terrain pour la collecte des données.

Cette collecte s'est effectuée du 22 novembre au 22 décembre 2021. Elle a été assurée par sept (07) équipes composées chacune de trois (03) à quatre (04) enquêteurs et d'un superviseur. Ces équipes ont travaillé sous la direction d'une équipe de coordination basée au siège du REN-LAC.

Au total, ce sont vingt-six (26) enquêteurs, sept (07) superviseurs et quatre (04) coordonnateurs qui ont assuré la collecte des données.

## 1.5. Traitement et analyse des données

Toutes les analyses et validations des données ont été effectuées grâce aux logiciels spécialisés dans l'analyse des données d'enquête tels que SPSS, STATA, R. et Excel. Les données ont été apurées à partir d'un programme conçu à cet effet. Cela a permis de déceler les incohérences et de procéder à leur correction.

L'analyse des données d'enquête a, dans un premier temps, consisté à décrire les caractéristiques socioprofessionnelles des enquêtés, leurs perceptions de l'ampleur et de l'évolution des faits et pratiques de corruption, ainsi que leurs expériences de corruption au cours de l'année 2021. L'analyse des données s'est également efforcée à rechercher d'éventuelles relations entre les caractéristiques des enquêtés et les différentes modalités de leurs perceptions de la corruption.

Dans un deuxième temps, elle a permis de faire un classement des services les plus corrompus au cours de l'année 2021. L'Indice composite de Mesure de la Corruption dans les Administrations publiques (ICMC-AP) a été le critère de classement des services. Cet indice prend en compte non seulement la perception de la corruption au sein du service mais aussi des expériences de corruption vécues par les citoyens lors de leur fréquentation du service. Les services soumis au classement sont ceux qui ont connu au moins trente (30) fréquentations pendant l'année 2021 et enregistré au moins un cas de corruption active ou passive.

## 1.6. Techniques de calcul de l'ISPC et de l'ICMC-AP

Depuis l'année 2020, le REN-LAC s'est inscrit dans une logique d'élaboration d'indices de mesure de la corruption au plan global et au niveau de chaque service. L'avantage de ces indices est qu'ils permettent une comparabilité de l'ampleur de la corruption d'une année à une autre et entre les services. Ainsi, deux indices ont été élaborés : l'Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC) et l'Indice composite de Mesure de la Corruption dans les Administrations publiques (ICMC-AP). La note technique de ces indices est contenue dans l'[Annexe 14](#).

### 1.6.1. L'ISPC

L'Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC) combine deux dimensions de la perception, à savoir la fréquence de la corruption et son évolution.

Afin de capter la perception sur la fréquence de la corruption, la question suivante a été posée à chaque répondant : « ***À votre avis, quelle est la fréquence des pratiques de corruption cette année au Burkina Faso ?*** » À cette question, quatre réponses étaient possibles et à chaque réponse était associé un chiffre mesurant le degré de perception de la corruption.

- Très fréquente → 3
- Fréquente → 2
- Rare → 1
- Inexistante → 0

Pour ce qui est de la perception de l'évolution de la corruption, la question suivante a été posée à l'enquêté : « ***Comparativement à l'année précédente, comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso ?*** » On associe ensuite à chacune des trois réponses possibles un chiffre représentant le degré d'évolution de la corruption perçue par l'enquêté de la manière suivante :

- Augmente → 2
- Stationnaire → 1
- Régresse → 0

Sur la base des deux dimensions est construit l'ISPC ([Annexe 14](#)). Afin de déterminer le poids de chacune des composantes à savoir la fréquence et l'évolution dans la construction de l'indice, une analyse factorielle des correspondances (AFC) sur ces deux dimensions a été effectuée. Étant donné que la méthode des quotas fait de sorte que la

structure de l'échantillon soit identique à celle de la population, il n'y a pas eu besoin de procéder à une quelconque standardisation.

### 1.6.2. L'Indice composite de Mesure de la Corruption dans les Administrations publiques

L'ICMC-AP mesure le degré de la corruption dans un service public donné. Il est construit à partir de deux composantes : la perception et les expériences de corruption.

#### (i) La perception

Afin de capter la perception des citoyens sur l'ampleur de la corruption au niveau des services publics et parapublics, il a été demandé à chaque enquêté de classer les cinq (5) services les plus corrompus selon sa perception en lui posant la question suivante :

**« Selon vous, quels sont les cinq (5) premiers services/domaines les plus corrompus cette année (par ordre d'importance)<sup>3</sup>? »**

Sur la base du classement fait par l'enquêté, on attribue une note pour chaque rang de la manière suivante<sup>4</sup> :

1<sup>er</sup> : 5 points

2<sup>ème</sup> : 4 points

3<sup>ème</sup> : 3 points

4<sup>ème</sup> : 2 points

5<sup>ème</sup> : 1 point

0 point pour les autres services non cités.

Ces notes sont par la suite normalisées pour obtenir un score compris entre 0 et 100.

---

3 L'enquêteur doit absolument insister sur le fait que les services doivent être classés du plus corrompu au moins corrompu selon la perception de l'enquêté »

4 Au cas où l'enquêté n'arrive pas à classer les 5 services on attribue les notes aux services cités et 0 pour les autres.

$$Score1 = \frac{Note \times 100}{5}$$

**(ii) Les expériences**

La composante « expériences » est aussi un sous-indice construit sur la base du nombre d'expériences de corruption vécues par les citoyens relativement au nombre de fois où ils ont fréquenté un service public donné. Il s'est agi ici de poser ces 4 questions successivement à l'utilisateur :

- quels sont les services que vous avez fréquentés cette année ?
- combien de fois avez-vous fréquenté le service cette année ?
- combien de fois avez-vous été confronté à un acte de corruption lors de vos fréquentations de ce service ?
- pour chaque cas combien avez-vous payé comme rétribution illégale (évaluer le montant si en nature) ?

Les réponses aux trois premières questions permettront de calculer un taux de corruption pour chaque usager de la manière suivante :

$$\text{Taux de corruption} = \frac{\text{Nombre d'expériences de corruption}}{\text{Nombre de fois que l'individu a fréquenté le service}}$$

En plus du taux de corruption, l'ICMC-AP prend en compte les montants en jeu dans les actes de corruption. Afin de prendre en compte ces montants payés, on attribue une note à chaque montant selon son appartenance aux quantiles de la distribution de l'ensemble des montants payés. Par exemple :

- 0 : aucun montant ;
- 1 : inférieur au premier décile ;
- 2 : entre le premier et le deuxième décile ;
- 3 : entre le deuxième et le troisième décile ;

- 4 : entre le troisième et le quatrième décile ;
- 5 : entre le quatrième et le cinquième décile ;
- 6 : entre le cinquième et le sixième décile ;
- 7 : entre le sixième et le septième décile ;
- 8 : entre le septième et le huitième décile ;
- 9 : entre le huitième et le neuvième décile ;
- 10 : supérieur au neuvième décile.

Ces notes vont par la suite servir à utiliser le taux de corruption afin d'obtenir un score pour les expériences de corruption de la manière suivante :

$$\text{Score}_2 = \frac{\text{Taux de corruption} \times \text{Note(montant)}}{10}$$

Comme au niveau de l'ISPC, le poids de chacun des deux scores de l'ICMC-AP est déterminé par une analyse factuelle des correspondances.

### **1.7. Questions d'éthique et de protection des sources d'information**

La collecte des données a nécessité la sollicitation d'informations personnelles des enquêtés. Aussi, les personnes incluses dans l'enquête d'opinion étaient-elles des personnes majeures susceptibles de donner un consentement éclairé. Le traitement et l'analyse des données collectées ont été effectués tout en ayant le souci du respect des questions d'éthique et de protection des données personnelles des enquêtés. La présentation des résultats de l'enquête a été faite sans laisser la possibilité d'identification des individus ayant fourni les informations au cours de l'enquête.

## 2. Méthodologie de l'élaboration de l'état de la lutte anticorruption

Une collecte documentaire auprès des institutions étatiques et non étatiques a permis de rendre compte de leurs actions de lutte anticorruption. Elle a consisté en une revue des articles de presse et des rapports publiés par différentes institutions et Organisations de la Société civile au cours de l'année 2020. Grâce à une clé de lecture des publications, la revue documentaire a été structurée de sorte à donner un aperçu synoptique des actions menées par les différentes catégories d'acteurs (étatiques et non étatiques). Puis, une analyse critique des dites actions a été faite. La revue documentaire au niveau des médias a permis de mettre en évidence les pratiques de corruption et assimilées dans certaines administrations publiques.



## DEUXIEME PARTIE : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE



## 1. Résultats du sondage

### 1.1. Caractéristiques de l'échantillon

Le sondage sur l'état de la corruption en 2021 au Burkina Faso a porté sur un échantillon de 3000 personnes dont 1516 femmes correspondant à un taux de 50,50 %. Le pourcentage des enquêtés de sexe féminin varie de 48,30% à Gaoua à 54,50% à Tenkodogo. (Tableau I).

**Tableau I : Répartition des enquêtés par sexe et par ville**

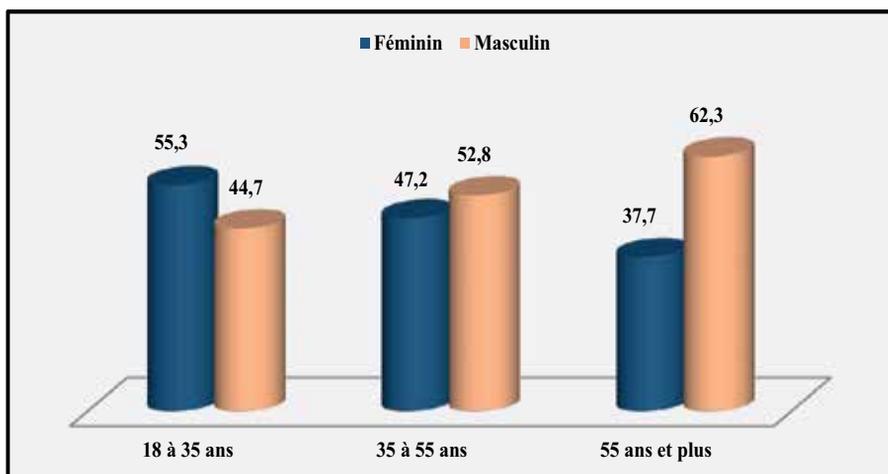
Ville d'enquête	Féminin		Effectif total
	Nombre	Pourcentage	
Banfora	73	50,7	144
Bobo-Dioulasso	206	49,2	419
Dédougou	64	48,9	131
Dori	73	48,7	150
Fada N'Gourma	83	54,2	153
Gaoua	56	48,3	116
Kaya	84	52,5	160
Koudougou	85	52,5	162
Manga	51	48,6	105
Ouagadougou	450	49,5	910
Ouahigouya	80	51	157
Pouytenga	70	53,8	130
Tenkodogo	78	54,5	143
Ziniaré	63	52,5	120
<b>Total</b>	<b>1516</b>	<b>50,5</b>	<b>3000</b>

Source : Sondage 2021, REN-LAC

L'analyse de l'échantillon des enquêtés selon la tranche d'âge met en exergue une population d'enquêtés essentiellement jeune. L'âge moyen des enquêtés était de 35,7 ans ; et plus de la moitié des enquêtés (56,3%) ont un âge compris entre 18 et 35 ans. Par ailleurs, l'âge moyen des enquêtés était de 34 ans et de 38 ans respectivement chez les femmes et chez les hommes. Les plus jeunes et les plus vieux des enquêtés avaient respectivement 18 ans et 90 ans.

L'analyse de la structure d'âge selon le sexe montre que les enquêtés de sexe féminin sont les plus jeunes. Plus de la moitié (55,3%) des jeunes (18 ans à 35 ans) sont de sexe féminin. (**Graphique 1**)

**Graphique 1: Répartition des enquêtés  
(en % selon la classe d'âge et le sexe)**

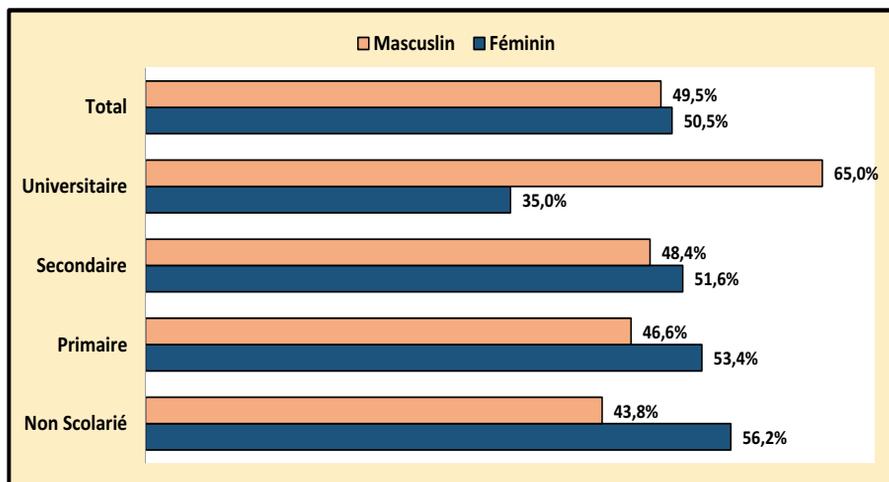


Source : Sondage 2021, REN-LAC

Sur les 3000 enquêtés, près de 88% étaient scolarisés. Parmi ces derniers, 48,9% sont des femmes. La proportion des femmes diminue avec le niveau d'instruction. En effet, 53,4% de ceux qui avaient un niveau primaire, 51,6% de ceux qui avaient un niveau secondaire et 35,0% de

ceux qui avaient un niveau universitaire sont de sexe féminin. Par contre parmi les non-scolarisés, 56,2% sont des femmes. (**Graphique 2**).

## Graphique 2: Répartition des enquêtés selon le niveau d'éducation et le sexe



Source : Sondage 2021, REN-LAC

Près de trois quart (74,1%), soit 2223 personnes, de la population enquêtée étaient actives. La tendance majoritaire des actifs est conservée quel que soit le sexe. Parmi les actifs, les principales catégories socioprofessionnelles par ordre d'importance sont les indépendants/aides familiales (59,6%), les salariés (25,4%), les chômeurs (12,0%) et les employeurs (3%). (**Tableau II**)

L'analyse, selon le sexe, montre une disparité. En effet, 71,17% des enquêtés de sexe féminin travaillent à leur propre compte ou sont des aides familiales contre 48,96% pour les hommes. Environ un tiers (33%) des hommes occupent un emploi salarié contre 17,18% chez les femmes.

**Tableau II : Répartition des enquêtés selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle**

CSP	Féminin	Masculin	Total
<i>Indépendant/Aide familiale</i>	71,17	48,96	59,6
<i>Salarié</i>	17,18	32,99	25,42
<i>Employeur</i>	1,22	4,58	2,97
<i>Chômeur</i>	10,42	13,47	12,01
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

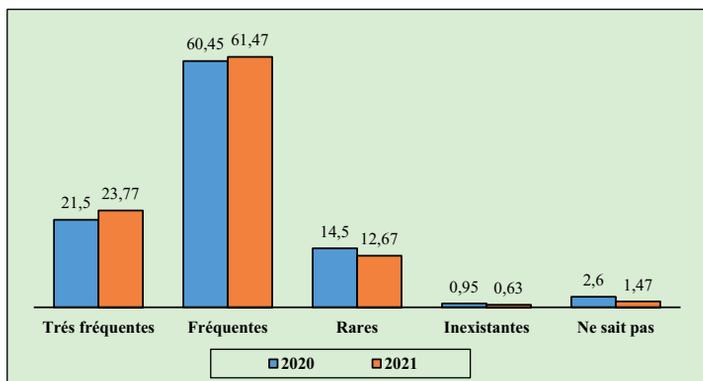
Source : Sondage 2021, REN-LAC

## 1.2. Perception de la corruption par les enquêtés

### 1.2.1. Ampleur de la corruption (perception de la fréquence de la corruption)

La perception des citoyens sur la fréquence de la corruption est en constante augmentation depuis 2016. Pour l'année 2021, 85,23% des enquêtés estiment que les pratiques de corruption sont fréquentes voire très fréquentes, soit une hausse de 3,3 points de pourcentage par rapport à 2020. Entre 2016 et 2021, cette proportion a connu une hausse globale de 33,43 points de pourcentage. (**Graphique 3**)

**Graphique 3 : Perception de la fréquence en (%) de la corruption en 2020 et 2021**



Source : Sondage 2021, REN-LAC

Les perceptions de la fréquence de la corruption ont été diversement justifiées par les enquêtés. Quelques-unes de ces justifications sont contenues dans le **Tableau III**.

**Tableau III : Points de vue des enquêtés relatifs à leur appréciation de la fréquence de la corruption dans des villes du Burkina Faso en 2021**

Très fréquentes ou fréquentes	Rares	Inexistantes
<p>1. Je pense que la corruption est très fréquente au Burkina Faso. Nous avons toujours des informations relatives à la corruption quotidiennement que ce soit les plus hautes autorités ou les citoyens lambda. C'est une pratique qui a vraiment pris de l'ampleur ces dernières années. <i>(Un chômeur de 28 ans à Ouagadougou)</i></p>	<p>1. C'est vrai que les gens en parlent beaucoup, mais personnellement je pense que la corruption est rare parce que ça fait longtemps que j'en ai été victime dans mes affaires courantes. Les gens ont pris conscience des effets néfastes de la corruption et ont cessé ces pratiques prohibées. <i>(Un salarié de 29 ans à Fada N'Gourma)</i></p>	<p>1. Je pense que la corruption n'existe pas cette année parce que je n'ai ni entendu ni vu, à plus forte raison été confrontée à un cas de corruption. <i>(Une aide-familiale de 29 ans à Kaya)</i></p>

2. Je pense que la corruption est très fréquente parce que lorsque nous faisons un tour dans les services publics, on ne te reçoit pas si on ne te connaît pas. En plus, dans le domaine de l'éducation les places manquent. Ce qui donne l'occasion aux proviseurs et aux enseignants de s'enrichir en vendant les places aux parents d'élèves. *(Un inactif de 32 ans à Bobo-Dioulasso)*

3. De nos jours, la corruption est fréquente partout. Même au niveau des entretiens d'embauche, il faut souvent payer pour être retenu. Chaque jour à la télé comme à la radio nous entendons parler des cas de corruption dans notre pays. *(Une inactive de 27 ans à Fada N'Gourma)*

2. La corruption est actuellement rare au Faso parce qu'en 2020 quand j'envoyais mes enfants payer les factures d'eau ou d'électricité, ils revenaient toujours me dire que pendant qu'ils étaient dans le rang, une telle personne est venue rentrer payer sa facture discrètement et répartir. Mais je pense que cette année il y'a eu une amélioration. *(Une indépendante de 40 ans à Dédougou)*

3. La corruption est rare car certains agents ont peur maintenant de prendre une rétribution illégale avec les différentes dénonciations qui se font sur les réseaux sociaux et au niveau des structures qui luttent contre la corruption. *(Un employeur de 64 ans à Koudougou)*

2. La corruption est inexistante selon moi car moi personnellement je n'en ai pas entendu parler cette année. *(Une aide-familiale de 25 ans à Koudougou)*

3. La corruption est inexistante selon moi parce que durant l'année 2021 je n'en ai pas été victime. *(Un ouvrier de 23 ans à Koudougou)*

4. Je trouve que la corruption est fréquente parce que je suis une déplacée interne et malgré le fait que je me suis inscrite sur la liste des personnes bénéficiaires des dons, je n'ai jamais reçu de nourriture. Je trouve que ces dons restent entre les mains des premiers responsables. *(Une occupée au foyer de 35 ans à Ouahigouya)*

4. Cette année la corruption est rare. Étant commerçant je ne suis plus victime d'acte de corruption comme les années antérieures. Quand je pars aux impôts j'arrive à m'en sortir sans donner quelque chose pour le service rendu. *(Un indépendant de 49 ans à Fada N'Gourma)*

5. Je pense que la corruption est fréquente parce que moi j'écoute régulièrement les informations, et ils expliquent toujours des situations. Si on prend le domaine de la sécurité, les décideurs disent qu'ils ont investi des milliards du côté de la défense pendant que nos soldats meurent affamés, nul ne sait où rentre cette somme. *(Un inactif de 70 ans à Koudougou)*

5. La corruption est rare car dans la majorité des services, il y a eu une diminution des cas de corruption cette année au regard du grand travail que les organisations anti-corruption abattent sur le terrain. *(Un indépendant de 44 ans à Ouagadougou)*

Dans toutes les quatorze (14) villes d'enquête, plus de sept (07) personnes sur dix (10) interrogées ont estimé que les pratiques de corruption sont soit très fréquentes, soit fréquentes. Il existe tout de même des disparités entre les villes. Par exemple, cette proportion est plus élevée dans la ville de Gaoua (91,38%) et plus basse dans la ville de Dédougou (73,28%). **(Tableau IV).**

**Tableau IV : Perception de la fréquence de la corruption par ville d'enquête**

Ville d'enquête	Pourcentage des enquêtés selon l'appréciation de la fréquence de la corruption				Effectif total
	<i>Très fréquente ou fréquente</i>	<i>Rare</i>	<i>Inexistante</i>	<i>Ne sait pas</i>	
Banfora	84,03	13,89	1,39	0,69	144
Bobo-Dioulasso	89,26	9,07	0,24	1,43	419
Dédougou	73,28	17,56	3,05	6,11	131
Dori	86,67	12,67	0,00	0,67	150
Fada N'Gourma	84,97	13,73	0,00	1,31	153
Gaoua	91,38	7,76	0,00	0,86	116
Kaya	80,00	17,50	1,88	0,63	160
Koudougou	74,07	23,46	1,85	0,62	162
Manga	89,52	9,52	0,00	0,95	105
Ouagadougou	89,67	9,12	0,11	1,10	910
Ouahigouya	79,62	15,29	2,55	2,55	157
Pouytenga	79,23	20,77	0,00	0,00	130
Tenkodogo	84,62	14,69	0,00	0,70	143
Ziniaré	77,50	15,83	0,83	5,83	120
<b>Ensemble</b>	85,23	12,67	0,63	1,467	3000

Source : Sondage 2021, REN-LAC

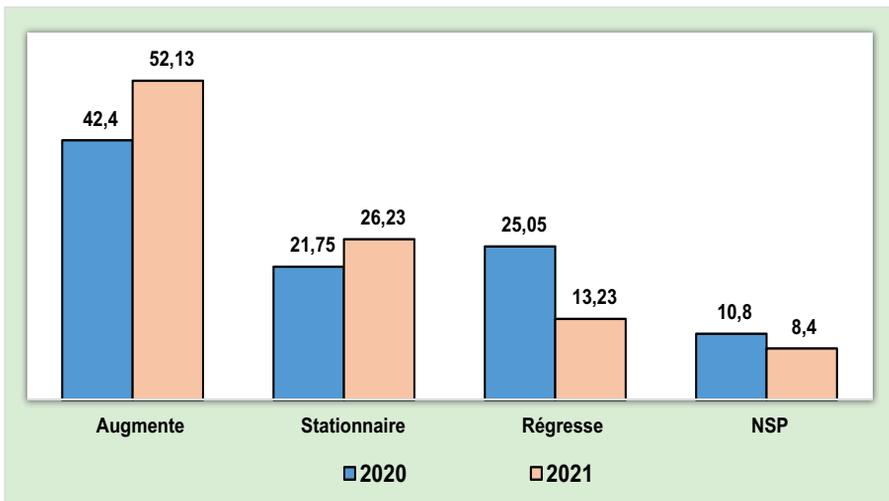
En considérant les caractéristiques sociodémographiques, la corruption est perçue comme fréquente ou très fréquente par ([Annexe 4](#)) :

- 77,26% des non scolarisés, 83,29% des personnes avec un niveau primaire, 88,04% avec un niveau secondaire, et 92,68% avec un niveau universitaire. Ce résultat révèle que la perception de la fréquence de la corruption augmente avec le niveau d'éducation ;
- 80,61% des enquêtés de sexe féminin et 89,96% de sexe masculin. Cette différence de proportion pourrait s'expliquer par la plus grande exposition des hommes au risque de corruption dans la mesure où, selon les données du sondage, les hommes sont économiquement plus actifs que les femmes.

### 1.2.2. Perception de l'évolution de la corruption 2021

La corruption est non seulement perçue comme fréquente, mais également en hausse par rapport à l'année dernière. Plus de la moitié des enquêtés (52,13%) ont estimé que la corruption est en hausse. Cette proportion était de 42,3% en 2020, soit une hausse de près de dix (10) point de pourcentage (**Graphique 4**).

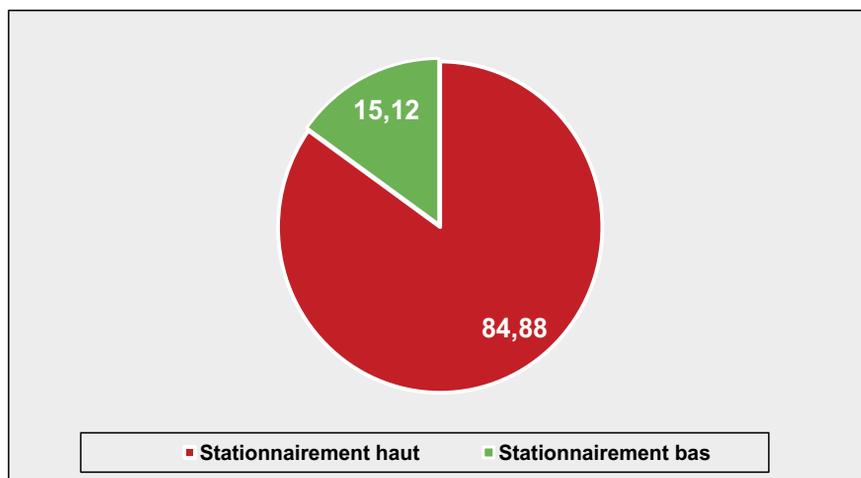
**Graphique 4 : Répartition (%) des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la fréquence de la corruption entre 2020 et 2021**



Source : Sondage 2021, REN-LAC

En 2021, 26,23% des enquêtés estiment que la corruption est restée stationnaire. Cette proportion est en hausse comparativement à l'année 2020 où elle était de 21,75% (**Graphique 4**). Parmi ceux qui estiment que le niveau de la corruption est resté stationnaire, 84,88% pensent qu'elle est demeurée fréquente voire très fréquente comme en 2020. En revanche, 15,12% estiment qu'elle est restée rare ou inexistante comme en 2020 (**Graphique 5**).

### Graphique 5 : Répartition (%) des enquêtés selon leur perception du caractère stationnaire de la corruption entre 2020 et 2021.



Source : Sondage 2021, REN-LAC

Diverses raisons ont été avancées par les enquêtés pour justifier leurs opinions en rapport avec l'évolution de la corruption. Ces raisons sont fondées d'une part, sur les expériences vécues et d'autre part, sur les révélations de la presse et les alertes sur les réseaux sociaux en rapport avec des pratiques de corruption dans les services publics (**Tableau V**).

## Tableau V : Quelques raisons avancées par les enquêtés pour justifier l'évolution de la corruption entre 2020 et 2021

Progresse	Stagne	Régresse
<p>1. La corruption est en augmentation parce que cette année il y a eu plusieurs cas de corruption. A Fada ici il y'a la contrebande de carburant, les raquettes des FDS se sont accrues envers la population à cause de l'insécurité. <i>(Un indépendant de 47 ans à Fada N'Gourma)</i></p>	<p>1. On observe toujours les mêmes pratiques de corruption lors des voyages avec les agents de la police nationale et ceux de la gendarmerie. Au niveau des postes de contrôles d'identités pendant les voyages, ceux qui ne disposent pas de leur CNIB payent généralement de l'argent mais on ne leur donne jamais de quittance. <i>(Une indépendante de 41 ans à Kaya)</i></p>	<p>1. Je pense que la corruption régresse car les structures de luttes anti-corruption ont agi beaucoup sur le terrain cette année par rapport à l'année passée. <i>(Un étudiant de 24 ans à Gaoua)</i></p>
<p>2. La corruption augmente car avec le terrorisme, les contrôles routiers se sont accentués. Cette situation est favorable aux actes de corruption dans les services publics, surtout au niveau des policiers.</p>	<p>2. Pour moi il n'y a pas de différence avec l'année passée parce que c'est devenu une pratique connue de tous. Même les plus hautes autorités le savent mais ne font rien pour remédier à ce fléau. <i>(Un ouvrier de 30 ans à Pouytenga)</i></p>	<p>2. Les gens craignent maintenant de pratiquer la corruption au risque de se faire arrêter. Et aussi comme la majorité des Burkinabè connaissent désormais la loi, ça fait que les gens ne se laissent plus corrompre facilement.</p>

***(Un aide-familial de 21 ans à Ziniaré)***

3. Chaque année si on écoute et on observe, on voit que ça ne fait que s'accroître. Même le président reconnaît cette année que la corruption est là. ***(Un indépendant de 58 ans à Manga)***

4. La corruption a augmenté car la vie est devenue plus chère. En effet, la vie chère fait que les besoins en argent augmentent, donc tant que les agents peuvent profiter de leurs services pour avoir quelques choses, ils le feront. ***(Une indépendante de 58 ans à Banfora)***

***(Une indépendante de 60 ans à Pouytenga)***

3. La corruption stagne car les informations sont toujours les mêmes. Les autorités même sont corrompues et ne sanctionnent pas les cas dénoncés. ***(Une aide-familiale de 18 ans à Dori)***

4. Je suis p e r m a n e m m e n t victime d'actes de corruption avec la police nationale. Aussi, les gens continuent de se plaindre des actes de corruption sur les réseaux sociaux comme l'année passée. ***(Un ouvrier de 20 ans à Dori)***

3. C'est vrai que la corruption est toujours fréquente mais l'année passée était pire surtout lors des élections de novembre 2020, on avait tellement vu de corruption. ***(Une occupée au foyer de 25 ans à Dori)***

4. Même si la corruption est toujours fréquente, on remarque que les chiffres tombent chaque année. Certains actes de corruption ont été découverts et ça créé la peur en d'autres qui ont un peu diminué leurs actes de corruption. ***(Un salarié de 57 ans à Banfora)***

5. Pour moi le niveau de la corruption a augmenté. Par exemple avec la fermeture des frontières, je trouve que le niveau a augmenté. Pour traverser une frontière ce n'est pas du tout facile, on te fait payer des sommes sans délivrer de reçu.  
*(Un indépendant de 47 ans à Gaoua)*

5. La corruption reste stationnaire car ce sont les mêmes services de l'année passée qui sont toujours concernés. Quand on écoute les informations on parle toujours de ces services. Comme la police par exemple.  
*(Une salariée de 32 ans à Manga)*

5. Je pense que même si la corruption reste fréquente, elle a un peu régressé par rapport à 2020 car j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de sensibilisation là-dessus sur la RTB mais c'est plus le cas. Donc je suppose qu'elle a régressé c'est pourquoi la sensibilisation a diminué.  
*(Un étudiant de 19 ans à Banfora)*

Source : Sondage 2021, REN-LAC

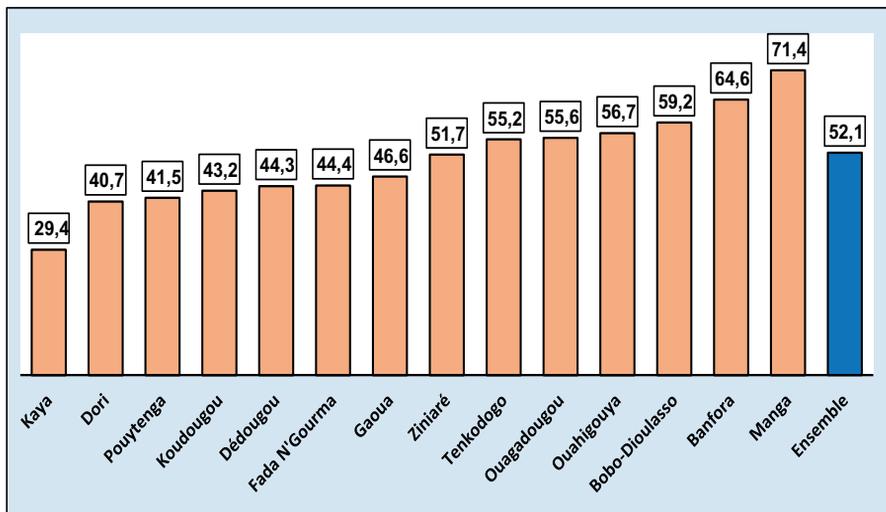
La perception de l'évolution de la corruption varie selon le niveau de scolarisation, la nature de l'activité professionnelle, l'âge et le sexe des enquêtés (**Annexe 5**). En effet, les enquêtés qui estiment que la corruption a augmenté entre 2020 et 2021 sont répartis comme suit :

- 42,17% chez les non scolarisés contre 50,57% chez les enquêtés de niveau primaire, 55,81% chez ceux de niveau secondaire, et 59,65% chez ceux de niveau universitaire ;
- 52,81% des personnes actives contre 50,19% des inactifs ;
- 46,97% des femmes contre 57,41% des hommes.

La perception de l'évolution de la corruption présente également une certaine disparité entre les villes d'enquête. Il ressort que dans treize (13) des quatorze (14) villes d'enquête, au moins deux (02) personnes

sur cinq (05) estiment que la corruption a augmenté par rapport à l'année passée. La seule ville dans laquelle cette proportion est de moins de 40% est Kaya (29,38%) (**Graphique 6**).

### Graphique 6 : Pourcentage des enquêtés par ville, qui estiment que la corruption a augmenté entre 2020 et 2021

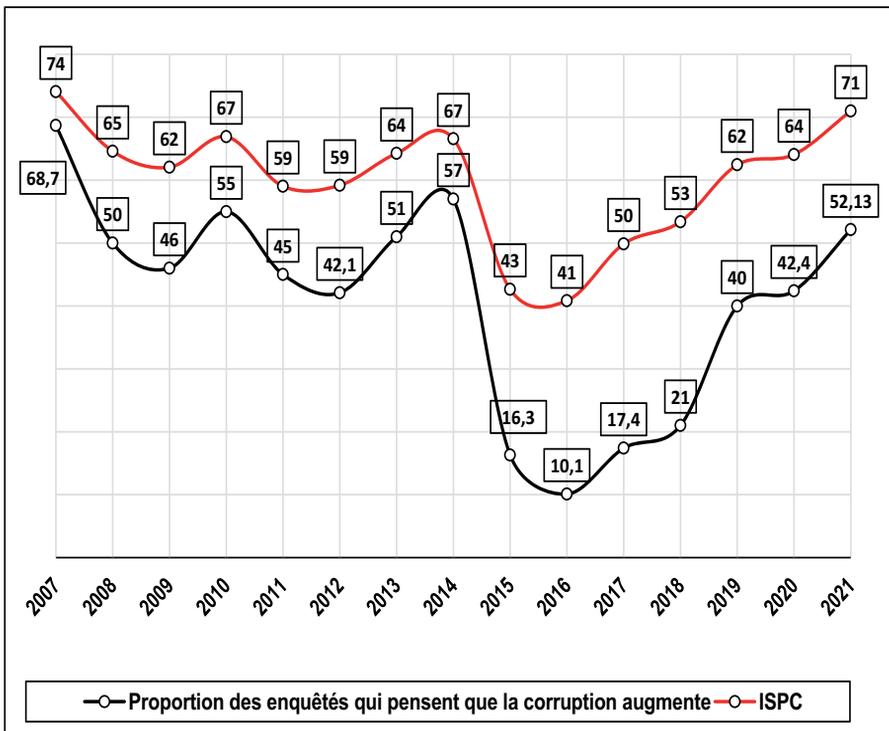


Source : Sondage 2021, REN-LAC

Depuis l'année dernière, le REN-LAC a élaboré l'ISPC qui prend en compte non seulement les perceptions sur la fréquence de la corruption, mais aussi son évolution (voir la note technique, [Annexe 14](#)). L'ISPC prend des valeurs comprises entre 0 et 100. Une valeur nulle signifie que la corruption est inexistante, alors qu'une valeur de 100 indique une grande ampleur du phénomène. Le graphique 7 montre l'évolution de l'indice de 2007 à 2021. La courbe d'évolution de l'ISPC est similaire à celle de la proportion des enquêtés qui estiment que la corruption a augmenté par rapport à l'année dernière. Le constat que l'on peut faire, est que ces deux courbes suivent une tendance similaire. Cette tendance est tout de même variée sur l'ensemble de la période allant de 2007 à

2021. Au cours de cette période, la plus faible valeur de l'indice a été enregistrée en 2016 (41). Contrairement à la période 2014-2016, celle de 2016-2021 a enregistré une forte augmentation de l'ampleur de la corruption au Burkina Faso. La hausse globale de la valeur de l'indice de 30 points entre 2016 et 2021 indique que la corruption a amorcé un rythme de progression inquiétant dans notre pays. En effet, l'évolution de l'ISPC indique que cette année la perception de la corruption n'a jamais été aussi élevée depuis 2007. (Graphique 7).

### Graphique 7 : ISPC et pourcentage d'enquêtés percevant une augmentation de la corruption au Burkina Faso de 2007 à 2021



Source : Sondage 2021, REN-LAC

Le niveau élevé de l'ISPC traduit le fait que les citoyens dans leur majorité ont le sentiment que la corruption est érigée en mode de gouvernance. Ce sentiment est renforcé par les nombreuses malversations, doublées de l'impunité garantie aux auteurs, et du manque d'exemplarité des autorités dans la gestion des affaires de l'État. Cela traduit à souhait l'impuissance ou l'insouciance du pouvoir MPP à apporter des réponses claires aux fortes aspirations des populations en matière de bonne gouvernance. D'où la nécessité pour les acteurs de la lutte contre la corruption de renforcer leurs actions de lutte afin d'infléchir la progression du fléau.

### **1.3. Expériences de corruption vécues par les enquêtés**

Au cours de l'année 2021, mille cinq cents (1500) des trois mille usagers des services publics enquêtés ont été confrontés au phénomène de la corruption en tant qu'acteurs directs (avoir été personnellement confronté ou témoin direct d'un acte de corruption) dans les différents services de l'Administration publique avec une proportion de 43,2% constituée des enquêtés de sexe féminin. La présente section rend compte de ces différentes expériences.

#### **1.3.1. Expériences d'octroi d'avantages indus à des agents publics**

Neuf cent cinquante et un (951), soit 31,7% des trois mille (3000) enquêtés, ont affirmé avoir personnellement offert, en 2021, au moins une rétribution illégale à des agents publics en échange d'un service non soumis à paiement qu'ils ont sollicité auprès des administrations publiques ou parapubliques. Ce pourcentage est en augmentation de 5,6 points de pourcentage par rapport à 2020 et de 10,9 point de pourcentage rapport à 2019.

La proportion des enquêtés ayant offert une rétribution illégale au cours de l'année 2021 est de 38,4% parmi les enquêtés de sexe masculin et de 25,1% parmi les enquêtés de sexe féminin (**Tableau VI**). Ce taux était de 33,6% et 18,1% respectivement pour les hommes et les femmes en

2020. Il augmente avec le niveau d'éducation et du statut d'actif. En effet, 24,3% des inactifs et 34,3% des actifs ont affirmé avoir donné une rétribution illégale à un agent public en 2021. Pour ce qui est de l'âge, les enquêtés de la tranche d'âge de trente-cinq (35) à cinquante-cinq (55) ans ont été les plus confrontés à la corruption. Enfin on note que la proportion des enquêtés ayant offert une rétribution illégale connaît une certaine disparité spatiale. Le pourcentage est plus élevé à Gaoua (38,8%). Ce constat est corroboré par la perception de la fréquence de la corruption dans la même ville. Le pourcentage le plus faible est enregistré à Ziniaré (18,3%). ([Annexe 6](#))

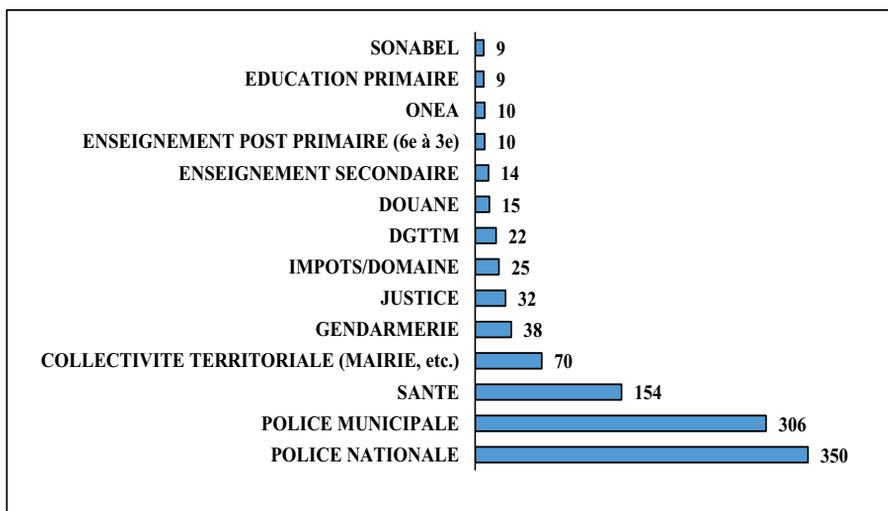
**Tableau VI : Répartition des enquêtés ayant personnellement vécu une expérience de corruption selon le sexe et le statut d'occupation**

	<i>Pourcentage d'enquêtés ayant offert personnellement une rétribution illégale</i>		<i>Effectif Total</i>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>		
<b>Sexe</b>	<i>Féminin</i>	25,13	74,87	1516
	<i>Masculin</i>	38,41	61,59	1484
<b>Age</b>	<i>18 à 35 ans</i>	31,40	68,60	1688
	<i>35 à 55 ans</i>	36,21	63,79	917
	<i>55 ans et plus</i>	22,53	77,47	395
<b>Niveau de scolarisation</b>				
	<i>Non Scolarié</i>	27,86	72,14	664
	<i>Primaire</i>	31,02	68,98	706
	<i>Secondaire</i>	32,40	67,60	1179
	<i>Universitaire</i>	36,59	63,41	451
<b>Statut d'actif</b>				
	<i>Inactif</i>	24,32	75,68	777
	<i>Actif</i>	34,28	65,72	2223
<b>Ensemble</b>		<b>31,70</b>	<b>68,30</b>	<b>3000</b>

Source : Sondage 2021, REN-LAC

Ces offres de rétributions illégales sont enregistrées principalement dans quatre services de l'administration publique : Police nationale (350), Police municipale (306), Santé (154) et les collectivités territoriales (70) (**Graphique 8**). Ce qui représente 80% de l'ensemble des dons de rétributions illégales.

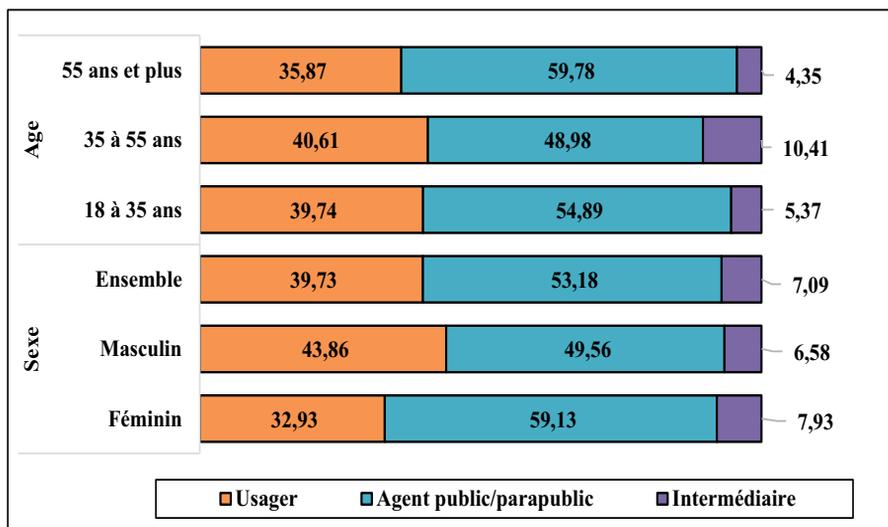
### Graphique 8 : Nombre de dons de rétribution illégales par service



Source : Sondage 2021, REN-LAC

Selon les citoyens sondés, l'agent public a sollicité, de l'utilisateur du service, une rétribution illégale dans 53,18% des cas ; l'utilisateur a offert de sa propre initiative une rétribution illégale à l'agent public dans 39,73% des cas et un intermédiaire a mis en relation l'utilisateur et l'agent public dans 7% des cas (**Graphique 9** ; **Annexe 7**).

**Graphique 9 : Pourcentage des acteurs à l'initiative de l'acte de corruption par âge et par sexe**



Source : Sondage 2021, REN-LAC

L'encadré ci-dessous contient quelques récits décrivant les circonstances dans lesquelles les actes de corruption ont eu lieu.

## **Encadré 1 : Quelques récits de corruption et de tentatives de corruption**

***Cas 1:*** Dans le mois de septembre 2021 je suis allé à la préfecture de Dori pour établir mon extrait d'acte de naissance. Il a fallu fouiller dans le registre pour me donner un ok, afin de répartir à la mairie pour l'établissement dudit extrait. Les agents qui sont à la préfecture de Dori m'ont dit de payer 1000 FCFA pour avoir ce ok. J'ai refusé de payer. Mais j'ai fait un mois pour avoir ce ok. Pourtant ceux qui ont payé ont eu le même jour. **(Un Chômeur de 23 ans à Dori)**

***Cas 2:*** Je suis allé au ministère des affaires étrangères de Ouagadougou pour la traduction de mes diplômes en anglais et l'agent public m'a dit que comme je suis dans l'urgence de donner 5000 FCFA pour qu'il fasse rapidement le travail. Je me suis exécuté. **(Un étudiant de 24 ans à Ouagadougou)**

***Cas 3:*** Je suis un apprenti d'électricité auto et cette année j'ai été à plusieurs fois au CCVA de patte d'oie de OUAGA pour des visites techniques de certains de nos clients. Il faut dire que, quand tu arrives il y a deux cas, soit tu mets un billet de 10000 FCFA dans les papiers du véhicule et tu leur remets pour avoir ta visite facilement même si ton véhicule n'est pas en forme, soit tu ne mets rien et tu échoues ta visite pour une petite panne. Personnellement j'ai eu à payer les 10000 FCFA à plusieurs fois **(Un Apprenti de 28 ans à Ouagadougou)**

***Cas 4:*** Cette année j'ai eu mon permis de conduire en corrompant les examinateurs de la DGTTM par la complicité de mon autoécole (Prestige autoécole). D'abord j'ai payé 25000 FCFA pour pouvoir réussir à mon examen de code de route, ensuite 25000 FCFA pour réussir mon examen de créneaux et enfin 25000 FCFA pour réussir mon examen de circulation. **(Un étudiant de 23 ans à Ouagadougou)**

**Cas 5:** *J'ai été à la Douane du BVA Ouaga en début décembre pour poursuivre un dossier de véhicule et on m'a fait payer illégalement trois fois. D'abord, on me dit de donner 2000 FCFA pour récupérer la quittance à la caisse, ensuite on me fait payer le TS (travail supplémentaire) à 12000 FCFA alors que c'était l'heure de travail et enfin on m'a fait payer 2000 FCFA encore pour l'écor (la finalisation du dossier), tout ça sans reçu. (Un étudiant de 25 ans à Ouagadougou)*

**Cas 6:** *J'ai été au lycée municipal Bambata en fin septembre pour chercher la place en classe de 6<sup>ème</sup> pour ma petite sœur. Arrivé là-bas on m'a mis en contact avec un professeur qui m'a proposé la place à 100.000 FCFA, je lui ai signifié que je n'avais que 50.000 FCFA et il m'a dit que son dernier prix c'est 85.000 FCFA. Finalement je n'ai pas eu la place car je ne disposais pas de cette somme. (Un Chômeur de 27 ans à Ouagadougou)*

**Cas 7:** *Lors de mon voyage à destination de Diapaga avec mon car au mois d'Aout j'ai été obligé de payer la somme de 5000 FCFA au poste de contrôle de gendarmerie de Kantchari pour pouvoir passer. Mais les années antérieures on payait 2000 FCFA pour passer, cette année avec l'avènement du COVID 19, ils nous font payer 5000 FCFA à chaque voyage et sans reçu et souvent ils ne contrôlent même pas les documents, si tu payes seulement on te laisse passer. (Un Indépendant de 31 ans à Fada N'Gourma)*

**Cas 8:** *C'était en Février, je voulais faire une mutation de nom sur les papiers de ma parcelle. Je suis allé au niveau du service des impôts de Manga accompagné du vendeur. L'agent m'a dit que c'était très compliqué mon cas-là, et m'a proposé de donner 225 000 FCFA, il va m'aider. Pourtant la mutation de nom ne coûte que 12 500 FCFA. J'ai accepté et j'ai compté l'argent remettre à mon compagnon qui a son tour lui a remis. (Un Indépendant de 56 ans à Manga)*

**Cas 9:** *En mars 2021, j'ai été à la Direction Régionale du Contrôle Financier du Sahel pour la validation d'une offre de service à laquelle j'ai postulée pour la fourniture du matériel bureautique d'une mairie de la province du Séno. Après plusieurs rejets, j'ai été voir un agent qui m'a proposé de payer 500 000 FCFA pour qu'il fasse passer mon dossier... J'ai négocié et je lui ai payé 300 000 FCFA sans reçu. L'agent a effectivement fait passer mon dossier et j'ai obtenu le marché. (Un Indépendant de 47 ans à Dori)*

Source : Sondage 2021, REN-LAC

En 2021, les rétributions illégales ont été offertes en numéraire dans 96% des cas contre 98% en 2020. Les rétributions en nature n'ont représenté que 4%. Par contre 94% des rétributions offertes par les femmes étaient en numéraire contre 98% pour les hommes.

Le montant cumulé des rétributions illégales que les enquêtés ont personnellement offert est estimé à environ vingt et cinq millions quatre cent un mille deux cent quatre-vingt-quinze (25 401 295) F CFA avec des montants extrêmes allant de cent (100) F CFA à quatre millions (4 000 000) F CFA. Par ailleurs, 50% des enquêtés ayant offert des rétributions illégales ont payé des montants supérieurs ou égaux à trois mille (3 000) F CFA.

### **1.3.2. Expériences d'acceptation ou de sollicitation de rétributions illégales**

Douze (12) des deux cent soixante et huit (268) agents publics sondés, dont sept (07) de sexe féminin et cinq (05) de sexe masculin, ont affirmé avoir accepté une rétribution illégale au cours de l'année dans le cadre de leurs fonctions. Ces Douze (12) agents publics proviennent des villes de Gaoua (03 agents), de Ouagadougou (02 agents), de Koudougou (02) de Dori (02 agents), de Bobo-Dioulasso, Kaya (01 agent) et Dédougou (01 agent).

Cependant, ces faibles déclarations de la part des agents publics pourraient trouver leur explication dans le niveau élevé du biais de discrétion. Conscients de la nature illégale, indécente et immorale de leurs actes et des possibles sanctions qu'ils peuvent encourir, les agents ont tendance à ne pas révéler leurs pratiques corruptrices. Les rares agents qui acceptent témoigner n'assimilent pas forcément leur acte à une pratique corruptrice. Pour ce qui est de la nature des rétributions reçues, sept (07) des douze (12) agents ont reçu au moins une fois des rétributions en numéraire et cinq (05) ont déclaré avoir reçu des rétributions en nature. Les montants extrêmes varient de deux mille à deux cent mille (2 000 à 200 000) F CFA avec une somme totale estimée à deux cent cinquante-six mille (256 000) F CFA. Les agents, qui acceptent témoigner, estiment avoir été contraints à accéder à l'offre de rétribution illégale pour diverses raisons. Certains enquêtés ont expliqué les conditions dans lesquelles ils ont reçu ces rétributions illégales dans l'exercice de leurs fonctions (**Encadré 2**).

### **Encadré 2 : Quelques expériences de pratiques de corruption vécues par des agents publics**

***Cas 1:*** *A la rentrée scolaire de cette année j'ai aidé quelqu'un à obtenir de la place en classe de 6ème au Lycée Docteur Salifou Diallo de Dori. La personne m'a envoyé 10 000 FCFA sur mon compte orange money. Je ne lui ai pas demandé mais il m'a dit que c'est juste pour le carburant. (Un Salarié de 41 ans à Dori)*

***Cas 2:*** *Au début du mois d'octobre un patient m'a apporté un sac d'oignon pour me remercier de mon assistance qu'il a bénéficié lors de l'hospitalisation de son enfant malnutrie dans notre service de prise en charge des malnutrition du CHR de Dori. (Un Salarié de 36 ans à Dori)*

**Cas 3:** *J'ai fait le stage au CMA de Korsimoro, au service du dispensaire, les soins des enfants âgés de moins de cinq(05) ans sont gratuits. Cependant, souvent nos supérieurs nous ordonnent de vendre des produits aux mamans de ces enfants. Nous prescrivons des produits que les dames ne peuvent trouver à la pharmacie, elles reviennent nous dire qu'il n'y en a pas. Nous le savions et nous disposons de ces produits que nous prenions à la pharmacie, donc nous les vendons aux dames à 1000 ou 2000 FCFA. (Un Salarié de 26 ans à Kaya)*

**Cas 4:** *je suis un agent des impôts en service à Koudougou. Il arrive des fois que lorsqu'un commerçant a des pénalités de paiement de ses impôts, la loi autorise à ce qu'on réduit à 75% avec des explications à l'appui si le commerçant est en difficulté. C'est dans ce cas souvent qu'après avoir aidé l'usager à réduire ses pénalités, qu'il arrive souvent à proposer de l'argent et nous le prenons (Un Salarié de 34 ans à Koudougou)*

Source : Sondage 2021, REN-LAC

### 1.3.3. Témoins d'actes de corruption

Sept cent quarante-deux (742) personnes, soit 24,7% des enquêtés, ont déclaré avoir été témoins d'actes de corruption (offre et/ou acceptation de rétributions illégales) dans les administrations publiques et parapubliques au cours de l'année 2021. Ce taux est en augmentation par rapport à celui de 2020 (20%).

Parmi les femmes sondées, 22,3% ont déclaré avoir été témoins directs d'actes de corruption contre 27,2% pour les hommes. Ce taux baisse avec l'âge (26,6% des 18 à 35 ans et 19,5% des 55 ans et plus) et croit avec le niveau de scolarisation (18,2% des non scolarisés et 32,2% des enquêtés ayant un niveau universitaire) (**Tableau VII**)

**Tableau VII : Répartition des enquêtés ayant été témoins d'actes de corruption selon le sexe, le niveau d'éducation et le statut d'actif**

	<i>Pourcentage des enquêtés ayant été témoin direct d'actes de corruption (%)</i>		<i>Effectif total</i>
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<b>Sexe</b>			
<i>Féminin</i>	22,30	77,70	1516
<i>Masculin</i>	27,22	72,78	1484
<b>Age</b>			
<i>18 à 35 ans</i>	26,66	73,34	1688
<i>35 à 55 ans</i>	23,45	76,55	917
<i>55 ans et plus</i>	19,49	80,51	395
<b>Niveau de scolarisation</b>			
<i>Non Scolarié</i>	18,22	81,78	664
<i>Primaire</i>	25,07	74,93	706
<i>Secondaire</i>	25,36	74,64	1179
<i>Universitaire</i>	32,15	67,85	451
<b>Statut socio-professionnel</b>			
<i>Indépendant</i>			
<i>Aide familiale</i>	22,79	77,21	1325
<i>Salarié</i>	25,31	74,69	565
<i>Employeur</i>	36,36	63,64	66
<i>Chômeur</i>	28,09	71,91	267
<i>Inactif</i>	25,48	74,52	777
<b>Ensemble</b>	<b>24,73</b>	<b>75,27</b>	<b>3000</b>

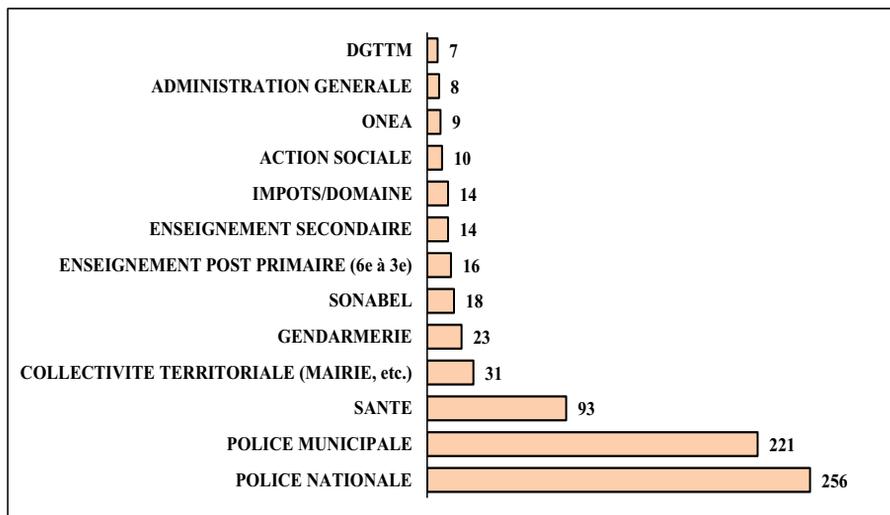
Source : Sondage 2021, REN-LAC

La proportion des témoins d’actes de corruption varie selon la ville d’enquête et le statut d’occupation (**Annexe 8**). Elle est de :

- 45,7% pour la ville de Gaoua contre 11,2% pour la ville de Tenkodogo ;
- 36,4% des employés contre 22,8% des indépendants.

Au total, 771 témoignages d’actes de corruption ont été énumérés par les 742 enquêtés ayant affirmé avoir été témoins. Plus de 66% de ces témoignages ont concerné les Forces de Sécurité intérieure (FSI). Ces rétributions illégales ont eu lieu principalement dans cinq (05) services des administrations publiques et parapubliques. Le **Graphique 10** présente une répartition du nombre de témoignages relatés dans les principaux services concernés.

**Graphique 10 : Répartition des témoignages pour les principaux services**



Source : Sondage 2021, REN-LAC

Selon les enquêtes témoins directs, dans 38,1% des cas, c'est l'utilisateur qui a été à l'initiative de l'acte de corruption. L'agent public a pris l'initiative de solliciter une rétribution illégale dans 46,6% des cas. C'est seulement 8,7% des cas qu'un intermédiaire est intervenu pour mettre en relation l'utilisateur et l'agent public. (**Annexe 9**).

Les rétributions en numéraires sont intervenues dans 79,9% des cas de corruption. Les rétributions en nature sont intervenues dans 6,1% des cas de corruption. La nature des rétributions n'est pas connue dans 14,8% des cas.<sup>5</sup>

Les montants des transactions financières varient de trois cent à un millions (300 à 1 000 000) F CFA. La somme totale payée selon les témoins a été de neuf millions six cent trente-et-un mille cent quatre (9 631 104) F CFA.

L'**Encadré 3** présente quelques témoignages d'actes de corruption.

### **Encadré 3 : Quelques témoignages d'actes de corruption**

***Cas 1 :** Au mois de juillet il y'a deux femmes dans ma cour qui sont allées à l'action sociale de Dori pour prendre des vivres. Elles ont fait le rang toute la journée sans avoir eu. Ceux qui avaient des connaissances au service ont obtenu leurs vivres sans prendre le rang. Un agent de l'action sociale a proposé de les aider en contrepartie qu'elles acceptent céder une partie des vivres qu'elles vont avoir. Mais elles n'ont pas accepté et elles n'ont pas eu de vivre également. (Un Retraité de 60 ans à Dori)*

***Cas 2:** j'ai un camarade étudiant qu'un agent de l'agriculture lui a demandé de payer 10000 FCFA pour qu'il l'insère sur la liste des agents enquêteurs du RGA (Recensement Général de l'agriculture 2021). (Un Elève/étudiant de 22 ans à Dori)*

<sup>5</sup> Dans certains cas de corruption, la rétribution a été à la fois en nature et en numéraire.

**Cas 3:** Dans ce mois d'octobre 2021, j'ai quitté Ouaga pour Dori. Il y avait un commerçant dans notre car. Arrivé à un poste de contrôle entre Boussouma et Korsimoro, les douaniers voulaient faire descendre ses bagages. Mais je ne sais pas ce qu'il y avait dedans. Ils ont négocié avec le chauffeur et donné l'argent que je ne sais pas la valeur. Après on l'a laissé partir. **(Un Salarié privé de 32 ans à Dori)**

**Cas 4:** Courant mai 2021, j'étais avec mon frère au niveau de sa boutique à Dori lorsque des agents des impôts sont passés. Mon frère n'avait pas payé les impôts depuis un bon moment, ils ont alors fermé sa boutique. Mon frère a négocié payé 12000 FCFA sans reçu et ils ont ouvert sa boutique. **(Un Indépendant de 38 ans à Dori)**

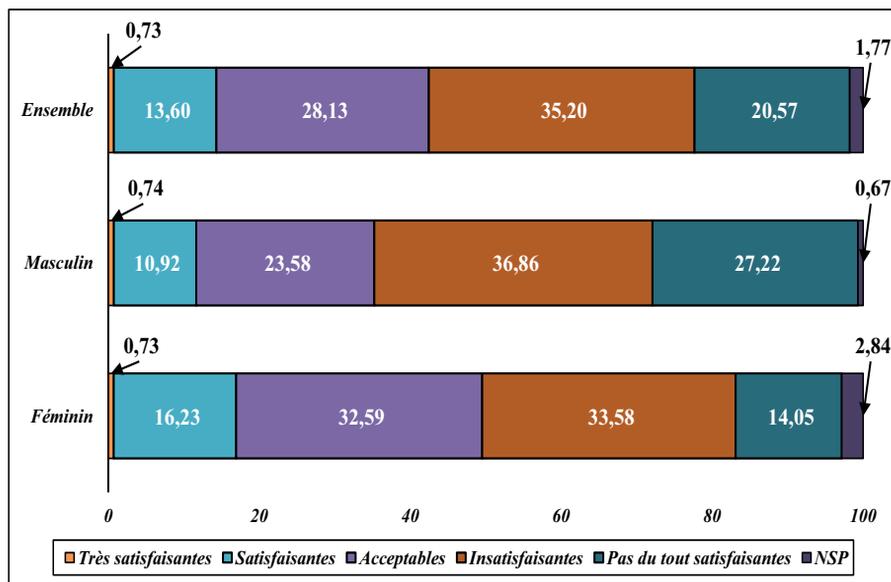
**Cas 5:** C'était au CHR de Gaoua en juillet, je suis allé pour des soins. J'ai vu un monsieur qui est venu pour ses soins, après consultation il a pris l'ordonnance, arrivé à la pharmacie, vu qu'il n'y avait pas quelques uns de ses produits, il devait aller chercher en ville, c'est là que le médecin l'a appelé et lui dire qu'il avait les produits. Le monsieur a eu ses produits mais sans reçu. Je n'ai pas connaissance du montant. **(Un Retraité de 70 ans à Gaoua)**

**Cas 6:** Le 05 Décembre, je suis allé pour acheter du maïs à la SONAGESS de Paspanga. Arrivé j'ai pris le rang, jusqu'à 12h je n'avais pas pu acheter du fait du nombre très élevé. Notons qu'une personne ne peut pas acheter deux sacs à lui seul. Pendant que j'étais toujours dans le rang un monsieur est venu rentrer directement dans la salle et il a échangé un instant avec ceux qui vendaient et après il a approché son véhicule et a chargé 20 sacs et reparti. **(Un Indépendant de 36 ans à Ouagadougou)**

## 1.4. Perception des enquêtés concernant les actions de lutte anti-corruption du gouvernement

Les enquêtés sont très peu satisfaits de l’engagement des autorités politiques dans la lutte contre la corruption en 2021. En effet, seulement 14,3% des sondés sont satisfaits voire très satisfaits des actions menées par l’Exécutif pour contrer le phénomène contre 55,8% qui n’en sont pas satisfaits. La proportion de personnes insatisfaites est de 47,6% au sein des femmes et 64,1% au sein des hommes.

**Graphique 11 : Répartition en (%) des enquêtés selon leurs opinions sur les actions du gouvernement contre la corruption en 2020**



Source : Sondage 2021, REN-LAC

En considérant le statut d'occupation, 53% des indépendants et aides familiales ne sont pas satisfaits des actions du gouvernement. Ce taux est de 62,1% pour les salariés, 59,1% pour les employeurs et 61,8% pour les personnes en chômage. Ce sentiment d'insatisfaction augmente avec le niveau d'éducation et l'âge des enquêtés. A titre illustratif, il est de 48,2% au sein des personnes non scolarisées et 68,1% pour ceux ayant un niveau universitaire. Il connaît également une disparité spatiale. En effet, les villes de Manga (87,6%), Tenkodogo (76,9%), Dori (70,7%) et Ouagadougou (57,7%) présentent les proportions les plus élevées des enquêtés insatisfaits des actions du pouvoir exécutif. (**Annexe 10**).

L'enquête a cherché à capter l'opinion des enquêtés sur les mesures à prendre par le gouvernement pour réduire la fréquence des actes de corruption (**Tableau VIII**). Il ressort que 68,9% des sondés estiment que celui-ci doit prendre des sanctions exemplaires et dissuasives à l'endroit des personnes épinglées dans des actes de corruption, 44,2% privilégient les sensibilisations et 36,8% des sondés exigent une exemplarité au sommet de l'Etat dans la gestion de la chose commune. Par ailleurs certains enquêtés estiment que la lutte contre la corruption doit aller de pair avec :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents publics ;
- la garantie de la transparence dans les procédures d'offre de service public ;
- le renforcement des dispositifs de contrôle et de surveillance.

**Tableau VIII : Opinion des enquêtés concernant les mesures à prendre par le gouvernement pour réduire la corruption**

Actions de lutte anticorruption	<i>Pourcentage des enquêtés</i>		
	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Améliorer les conditions de vie et de travail des populations</i>	33,7	29,6	31,7
<i>Sanctionner les acteurs de corruption</i>	66,6	71,3	68,9
<i>Sensibiliser les populations sur la corruption</i>	49,1	39,1	44,2
<i>Promouvoir le bon exemple</i>	31,9	41,8	36,8
<i>Garantir la transparence des procédures d'offre de service public</i>	16,2	23,5	19,8
<i>Autres</i>	0,7	2,1	1,4
<i>Renforcer le contrôle</i>	3	6	4,5
<i>NSP</i>	0,7	0,4	0,5
<b><i>Effectif total</i></b>	<b>1516</b>	<b>1484</b>	<b>3000</b>

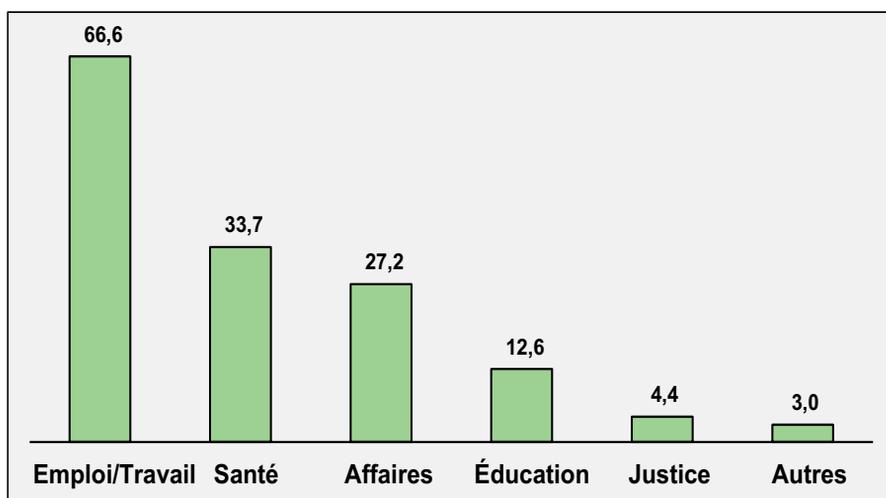
Source : Sondage 2021, REN-LAC

### 1.5. Exposition aux risques de corruption selon le genre

Les études et observations empiriques faites au Burkina Faso et ailleurs semblent montrer que la femme est faiblement impliquée dans les pratiques de corruption du fait principalement de la position qu'elle occupe dans la société. Cependant, elle ne demeure pas moins frappée par les méfaits de ce fléau. Dès lors, une attention particulière doit être apportée dans l'analyse des interactions entre le genre et la corruption afin de mieux les prendre en compte dans la lutte anti-corruption.

Les résultats du sondage indiquent que 45,8% des enquêtés estiment qu’il existe des domaines dans lesquels les femmes sont plus exposées à la corruption que les hommes. Cette proportion était de 38,9% en 2020. Ceci traduit le fait que le sentiment de vulnérabilité des femmes face à la corruption est de plus en plus généralisé. De leur avis, les femmes semblent être plus vulnérables à la corruption dans le domaine de la recherche d’emploi/travail (66,5%) et celui de la santé (33,5%). (Graphique 12)

### Graphique 12 : Domaines d’activités dans lesquels les femmes sont les plus exposées



Source : Sondage 2021, REN-LAC

#### 1.6. Les pratiques de corruption dans les services publics et parapublics

Des 3000 enquêtés, 2876 ont eu recours au moins à un service de l’administration publique et parapublique pour divers besoins au cours de l’année 2021. Le nombre total de sollicitations était de 19 312, soit en moyennes 07 sollicitations par enquêté. Sur ce total :

- 17 143 sollicitations ont été satisfaites sans rétributions illégales, soit 90,2% des cas (**Annexe 11**)
- 1 883 (soit 9,8% des cas) ont fait l'objet de rétributions illégales. Ce taux était de 9,3% en 2020 et 5,5% en 2019.

De l'ensemble des 60 services publics et parapublics utilisés par les enquêtés en 2021, 32 ont totalisé chacun au moins 30 sollicitations. Et dans 30 de ces 32 services, des rétributions illégales ont été offertes ou sollicitées. Le nombre total de rétributions illégales enregistrées pour ces services varie de 1 à 607 (**Annexe 11**). Dans le but de classer les différents services le REN-LAC s'est doté d'un indice composite de mesure de la corruption dans les administrations publiques (ICMC-AP) qui combine le classement des services selon la perception des enquêtés et les expériences concrètes des usagers desdits services.

### **1.6.1. Classement des services selon l'Indice composite de mesure de la corruption dans les administrations publiques (ICMC-AP)**

Cette année, le REN-LAC a développé un indice composite de mesure de la corruption dans les administrations publiques (ICMC-AP). L'ICMC-AP mesure le degré de la corruption dans un service public donné à travers deux grandes dimensions notamment la perception et les expériences de corruption. Lors des dernières années, le classement se basait sur les expériences de corruption vécues par les citoyens. En ce qui concerne le nouvel indice (ICMC-AP), il prend des valeurs comprises entre 0 et 100. Une grande valeur de l'ICMC-AP signifie que la corruption est très élevée dans le service. Cet indice permet ainsi une comparabilité entre les services. Il permet également de suivre l'évolution d'un service public donné au fil des années. Le **Tableau XI** contient le classement des services sur la base de l'ICMC-AP. Le trio de tête est occupé par la Police municipale, la Douane et la Police nationale avec des indices respectifs de 51,34 ; 37,34 et 31,77. Suivent l'enseignement post-primaire (15,67), la DGTTM (15,23), la santé (15,20) et la Gendarmerie nationale (12,08).

**Tableau IX : Classement des services selon l'ICMC-AP**

Services	Score de perception	Score d'expérience	ICMC-AP	Rang selon l'ICMC-AP
POLICE MUNICIPALE	60,44	42,24	51,34	1 <sup>er</sup>
DOUANE	32,73	41,94	37,34	2 <sup>ème</sup>
POLICE NATIONALE	43,61	19,93	31,77	3 <sup>ème</sup>
ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE (6e à 3e)	2,51	28,83	15,67	4 <sup>ème</sup>
DGTTM	6,59	23,86	15,23	5 <sup>ème</sup>
SANTE	25,45	4,95	15,20	6 <sup>ème</sup>
GENDARMERIE	12,26	11,90	12,08	7 <sup>ème</sup>
IMPOTS/DOMAINE	12,33	8,50	10,42	8 <sup>ème</sup>
COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc.)	15,20	3,70	9,45	9 <sup>ème</sup>
ADMINISTRATION GENERALE	7,25	11,24	9,25	10 <sup>ème</sup>
CCVA	1,14	17,25	9,19	11 <sup>ème</sup>
JUSTICE	8,30	8,17	8,23	12 <sup>ème</sup>
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	5,58	9,77	7,68	13 <sup>ème</sup>
ACTION SOCIALE	2,36	10,07	6,22	14 <sup>ème</sup>
COMMERCE (CCI, MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)	1,27	10,85	6,06	15 <sup>ème</sup>
EDUCATION PRIMAIRE	1,32	9,94	5,63	16 <sup>ème</sup>
SAPEUR-POMPIER	0,07	10,62	5,35	17 <sup>ème</sup>

EAU ET ASSAINISSEMENT	0,07	9,43	4,75	18 <sup>ème</sup>
SONAGESS	0,83	7,93	4,38	19 <sup>ème</sup>
AGRICULTURE	0,72	5,39	3,06	20 <sup>ème</sup>
TRESOR PUBLIC	1,42	4,47	2,95	21 <sup>ème</sup>
SONABEL	2,95	1,35	2,15	22 <sup>ème</sup>
SONAPOST	0,01	4,08	2,04	23 <sup>ème</sup>
ONEA	2,83	1,00	1,91	24 <sup>ème</sup>
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/RECHERCHE	0,45	3,26	1,86	25 <sup>ème</sup>
ONATEL	0,02	3,64	1,83	26 <sup>ème</sup>
CNSS	0,52	1,02	0,77	27 <sup>ème</sup>
ELEVAGE ET ASSIMILE	0,10	1,09	0,60	28 <sup>ème</sup>

## 1.6.2. Focus sur quelques secteurs d'activités sensibles à la corruption

### 1.6.2.1 Le secteur de la sécurité

Les services de sécurité concernés sont la Police municipale, la Police nationale et la Gendarmerie. De façon générale, la corruption au sein de ces services n'a fait que croître depuis l'année 2017. En effet, la police municipale a toujours occupé le premier rang des services les plus corrompus durant ces cinq (5) dernières années à l'exception de l'année 2018 où elle a été classée 2<sup>ème</sup>. Quant à la police nationale, son classement a évolué en dent de scie au cours de la période avec une tendance à la hausse du niveau de corruption. Classée 7<sup>ème</sup> en 2017, elle occupe le 3<sup>ème</sup> rang en 2021.

La gendarmerie, sur la base des expériences de corruption vécues, a amélioré son classement en 2021. En effet, après avoir stagné entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> rang des services les plus corrompus, elle est passée au 9<sup>ème</sup> rang en 2021.

## Tableau X : Évolution des rangs des services de sécurité dans le classement des services les plus corrompus durant les cinq (5) dernières années

Services	Rang					Taux de corruption	ICMC-AP
	2017	2018	2019	2020	2021	2020	2021
<b>Police municipale</b>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	28,96%	51,34
<b>Police nationale</b>	7 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	27,63%	31,77
<b>Gendarmerie</b>	4 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	20,28%	12,08

Source : Sondage 2017-2021, REN-LAC

Pour l'année 2021, 63,4% des 1883 cas de corruption rapporté ont concerné le secteur de la sécurité avec en tête la Police nationale indexée dans 607 cas soit plus de 50% des cas. Suivent ensuite la Police municipale (527 cas) et la Gendarmerie nationale (61). La répartition des cas de corruption dans le domaine de la sécurité montre que les grands centres urbains comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso sont les nids de la corruption. En effet, plus de la moitié des faits de corruption se sont produit dans ces deux villes.

**Tableau XI : Proportion des cas de corruption dans le secteur de la sécurité**

<i>Villes</i>	<i>Proportion (en %) des cas de corruption dans le nombre total de cas de corruption dans le domaine de la sécurité</i>	<i>Effectif total</i>
Banfora	3,35	40
Bobo-Dioulasso	16,82	201
Dédougou	4,69	56
Dori	6,53	78
Fada N’Gourma	3,77	45
Gaoua	6,28	75
Kaya	6,19	74
Koudougou	4,52	54
Manga	1,34	16
Ouagadougou	35,40	423
Ouahigouya	4,35	52
Pouytenga	2,68	32
Tenkodogo	1,59	19
Ziniaré	2,51	30
<b><i>Ensemble</i></b>	<b>100</b>	<b>1195</b>

Source : Sondage 2021, REN-LAC

□ **Typologie des actes et manifestations de la corruption dans le secteur de la sécurité.**

La corruption dans le secteur de la sécurité revêt des formes variées avec des manifestations diverses. Parmi ces manifestations, les plus importantes sont les rackets et le favoritisme.

## - Les rackets

Une des formes les plus répandues de la corruption dans les services de sécurité reste les rackets. Ils se produisent généralement lors des régulations de la circulation routière par les polices nationale et municipale, le contrôle de document lors des voyages par la gendarmerie nationale, la légalisation des documents dans les commissariats, etc. Les agents incriminés exploitent le plus souvent l'ignorance des règles par les usagers et le besoin pressant des usagers et les lourdeurs administratives dans l'établissement de certains documents. Le chantage constitue aussi une des manœuvres des agents de sécurité pour extorquer de l'argent ou des biens matériels aux usagers. Certains témoignages décrivent très bien les procédés par lesquels les rackets se produisent dans le secteur de la sécurité. À titre illustratif, un salarié de 39 ans à Ouagadougou se confie en ces termes : « *Lors d'un contrôle routier de la police nationale vers le jardin 2000 non loin du rond-point de Patte d'Oie j'ai payé 3000 FCFA sans reçu. Le policier m'a arrêté et tous mes documents étaient avec moi. Mais il m'a dit que la plaque de la moto n'était pas conforme. De ce fait il m'a demandé de payer 6000 FCFA. J'étais pressé donc j'ai négocié pour payer 3000 FCFA. C'était vers la fin du mois de septembre 2021.* » La majorité des faits de corruption rapportés par les enquêtes sont des rackets lors des régulations de la circulation routière et lors des contrôles d'identités avec le même mode opératoire.

## - Le favoritisme

Le favoritisme est surtout rencontré lors de l'établissement des documents au niveau des services de sécurité. Les agents de l'Office nationale d'Identification sont surtout pointés du doigt. En effet, plusieurs usagers ont rapporté que lors de leurs fréquentations du service, il n'est pas rare de voir les agents favoriser leurs proches ou connaissances, en leur permettant de bénéficier du service avec les autres qui pourtant sont arrivés avant ces derniers. Une autre forme de favoritisme se manifeste lorsque des usagers pris pour non-respect de code de la route font appel à leurs connaissances travaillant dans le secteur de la sécurité pour les

soustraire du paiement des contraventions y afférentes. Une active de 37 ans résidant à Koudougou rapporte les faits suivants : « *Dans le mois de juillet de cette année, au feu tricolore du rond-point des Nations Unis de Ouagadougou, la Police nationale a pris ma moto pour non-respect du feu tricolore. Pour avoir ma moto, j'ai dû appeler un cousin commissaire de police pour lui expliquer. Quelques temps après ils m'ont appelée me remettre ma moto* ». Les opérations de police judiciaires sont également des occasions de favoritisme.

### □ Causes

Les principales causes de la corruption au sein des services de sécurité sont le pouvoir exorbitant des agents, l'ignorance des règles par les usagers et les lourdeurs administratives dans la délivrance de certains documents.

Les agents de l'administration publique et plus particulièrement les agents de sécurité sont réputés avoir un pouvoir exorbitant vis-à-vis des usagers. De ce fait, ces derniers sont le plus souvent obligés d'accéder aux requêtes des agents corrompus sous peine de se voir refuser le service demandé.

L'ignorance des coûts légaux de certains actes constitue une véritable source de concussion.

Les lourdeurs administratives sont également une des principales causes de la corruption dans le secteur de la sécurité. Certains usagers qui se trouvent donc dans l'urgence sont enclins à contourner cette lourdeur administrative en proposant des pots de vins aux agents.

L'impunité dont jouissent les auteurs d'actes de corruption nourrit le phénomène. Cette impunité a atteint un stade où les fautifs ne se cachent même plus pour commettre leur forfait parce qu'ils sont certains de ne pas être inquiétés. L'impunité est surtout grandissante dans le domaine de la sécurité car la corruption y est devenue un phénomène systémique.

## □ Conséquences

Les conséquences de la corruption dans le secteur de la sécurité (protection régalienne des personnes et des biens) sont énormes. Ces conséquences sont d'autant plus dommageables que la sécurité est un domaine stratégique pour la survie d'une nation. Parmi ces conséquences, les plus importantes sont la faible mobilisation de recette, l'exclusion d'une frange de la population du bénéfice des services de sécurité, l'inefficacité des services de sécurité dans la lutte contre le terrorisme, la défiance des populations vis-à-vis des services de maintien d'ordre. Les actes de corruption et assimilés décrédibilisent les FDS aux yeux des populations et nuisent à la franche collaboration de celles-ci avec les hommes de tenue.

### 1.6.2.2 Le secteur de la Santé

Selon les résultats du sondage, le secteur de la santé est l'un des plus sollicités par les citoyens (5030 sollicitations) soit 26 % de l'ensemble des sollicitations des services publics. Depuis cinq (05) ans le secteur de la santé a régulièrement amélioré son rang dans le classement des services les plus corrompus sur la base des expériences de corruption vécues. De la 13<sup>e</sup> place en 2017, le secteur est passé à la 16<sup>e</sup> place en 2021. Cependant, en termes de nombre de cas de corruption vécus et des témoignages directs d'actes de corruptions, le secteur reste parmi les trois premiers secteurs régulièrement cités. En considérant la perception des citoyens, le secteur de la santé se place au quatrième rang des services les plus corrompus au Burkina. Lorsqu'on combine la perception et les expériences directes de corruption (ICMC-AP), le secteur de la santé occupe le sixième rang. Ces résultats témoignent de la persistance des mauvaises pratiques dans le secteur. Ces pratiques ont principalement eu lieu dans les villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou (18,2%), Banfora (11,7%) et Gaoua (8,5%). Par ailleurs elles revêtent plusieurs formes et entraînent des conséquences multiformes sur la qualité de vie des populations et le système sanitaire.

## □ Typologies ou manifestations de la corruption dans le secteur

Les témoignages révèlent que les pratiques de corruption se déroulent essentiellement lors des consultations médicales (37,75% des cas), de la réalisation des examens médicaux (6,02% des cas), de l'administration des soins (34,54% des cas), de la vente directe de produits par les agents de santé (20,08% des cas), etc. les différentes manifestations de corruption sont les suivantes.

### - Racket

Cette forme de corruption est très répandue dans les formations sanitaires. En effet, il ressort des entretiens que de nombreux usagers des services publics de santé effectuent des paiements directs auprès des agents de santé sans passer par la caisse. Ces rétributions ont lieu lors des examens, des consultations ou après administration des soins où les agents de santé réclament directement des sous aux usagers. En effet, il n'est pas rare de voir dans les formations sanitaires que les agents de santé sollicitent « quelque chose » pour la pose d'une voie veineuse, la réhabilitation d'une voie veineuse, l'injection de médicaments, une transfusion sanguine, etc. En plus de ces paiements directs, les rackets concernent aussi les surfacturations des prestations. Ces actes de rackets se manifestent de plusieurs manières. De nombreuses femmes lors des accouchements sont confrontées à des rackets de toutes sortes. Par exemple, les agents de santé sollicitent directement de l'argent avant de fournir les soins. Cette situation met une pression morale énorme sur les parents qui sont obligés dans la plupart des cas de s'exécuter. Cet usager témoigne : « Dans le mois de juin 2021 j'ai accompagné ma femme à la maternité du CMA de Pissy pour l'accouchement. À notre arrivée, les sages-femmes nous ont dit qu'il faut faire une césarienne. Une sagefemme m'a dit de payer 100 000 FCFA pour qu'elle fasse la césarienne. Nous avons discuté pendant longtemps et j'ai dit que si elle fait je vais la dénoncer. Finalement elle a laissé tomber cette affaire de payer. (Un Ouvrier de 54 ans à Ouagadougou) ».

Dans certains cas, c'est après l'accouchement que les agents de santé sollicitent des rétributions pour « le service fait ». *« Dans le mois de février 2021, je suis allée au service de maternité de Zagtoui pour accoucher. Après l'accouchement, on a dit que je dois payer 2000 FCFA. Mais quand j'ai payé cette somme, on ne m'a pas donné un reçu de paiement. Après cela, quand mon mari est venu je lui ai expliqué et il est allé se plaindre auprès des responsables. ceux-ci ont dit qu'ils vont récupérer l'argent avec l'agent fautif et nous revenir. Comme c'était le jour de notre départ, on n'a pas poursuivi (Une Indépendante de 27 ans à Ouagadougou) ».*

Dans d'autres cas, les rétributions sollicitées sont justifiées par le fait que les patients doivent payer le matériel utilisé (aiguille, gants, produits d'hygiène et de désinfections, etc.) dans le cadre des interventions. Ce matériel est souvent vendu sur place par les sages-femmes ou vendus dans les dépôts pharmaceutiques en complicité avec le personnel soignant. *« En début Novembre 2021, j'ai accompagné ma femme pour un accouchement au CMU de Tenkodogo. Elle devait faire une intervention. La sage-femme m'a demandé de payer l'aiguille à utiliser pour coudre après l'intervention. Le prix de l'aiguille était 3000 F CFA. Avant que je ne paye l'aiguille en pharmacie, elle avait déjà utilisé une autre. Elle a pris l'aiguille que j'avais payée. La sage-femme m'a également demandé de payer 3000 F CFA pour les frais de nettoyage. (Un Aide familial de 25 ans à Tenkodogo) ».*

Les actes de rackets sont rencontrés également lors des opérations de transfusions sanguines où une véritable mafia est organisée afin de vendre le sang. Cet usager témoigne *« Le 22 septembre 2021, ma femme a subi une intervention au CHR de Tenkodogo. Après l'intervention on nous a dit qu'on doit lui faire une transfusion sanguine. Alors, on a amené des donneurs mais aucun d'eux n'étaient compatibles. C'est là, qu'un agent m'a dit que sans donneur, je dois donner 20 000 FCFA pour qu'eux ils donnent le sang compatible qu'ils ont. J'ai donné la somme demandée. Je n'ai pas pris de reçu. (Un Employeur ou associé de 35 ans à Tenkodogo).*

En dépit des opérations de gratuité de soin pour les enfants de moins de 05 ans, des agents de santé, profitant de l'ignorance voire de l'impuissance des usagers du système sanitaire, sollicitent des paiements ou vendent illégalement des produits à ces derniers. Cet usager témoigne « *J'ai été au CHU YALGADO avec mon fils de 04 ans en Juin pour une intervention qui était censée être gratuite, mais j'ai dépensé plus de 125 000 FCFA. Pire, lorsqu'on a voulu faire l'examen de sang la dame nous a dit que comme il est l'heure de repos on devait faire quelque chose pour l'encourager car c'est le Burkina qui est ainsi et on lui a remis 2000 F CFA pour qu'elle fasse son travail. (Un Ouvrier de 31 ans à Ouagadougou)*».

Les opérations de rackets ont également lieu lors des examens médicaux en particulier au niveaux des examens de scanner. Arrivés, le patient ou ses parents sont approchés par des agents qui leur font comprendre que l'infirmier « injecteur » doit administrer un produit afin de faciliter l'examen du scanner. Selon eux, sans ce produit le scanner ne pourra pas se faire. Une fois la somme payée, ils procèdent à l'examen et dans la majeure partie des cas, aucun produit n'est administré au patient avant le scanner. Cet usager témoigne : « *J'étais allé au CHU de Ouahigouya en octobre 2021 pour faire un scanner. Ils m'ont dit que le scanner coûte 40 000 F CFA. J'ai été réglé la somme à la caisse. Mais au retour, celui qui doit le faire m'a dit que je dois payer 20 000 F CFA. Car pour faire le scanner, il doit me faire une piqûre. J'ai été obligé de payer. Mais je précise qu'il a fait le scanner sans la piqûre dont il a fait cas. (Un Aide familial de 25 ans à Ouahigouya)*

### - **Vente illicite de médicaments**

En plus des pratiques de racket dans les formations sanitaires, les usagers enquêtés ont été confrontés à de nombreux cas de ventes illicites de médicaments par le personnel de soin. Ces actes se sont produits à tous les échelons du système sanitaire (du CSPS au CHU). Ces médicaments vendus proviennent de plusieurs sources :

- ✓ des médicaments prohibés dont la vente est interdite au Burkina Faso. Les agents font entrer de façon frauduleuse ces médicaments qu'ils vendent directement ou en complicité avec les gestionnaires des dépôts pharmaceutiques ;
- ✓ médicaments des dépôts MEG ou des officines pharmaceutiques prescrits en excès aux malades et récupérés à la sortie de ce dernier ;
- ✓ médicaments prescrits aux malades et volés par des agents indécents ;
- ✓ échantillons gratuits donnés aux agents par les délégués médicaux au cours de leurs visites dans les unités de soins.
- ✓ achat de médicaments dans les officines pharmaceutiques privées par des agents de santé pour revendre ;
- ✓ médicaments de la mesure de gratuité des soins de santé.

Plusieurs approches sont utilisées par les agents de santé pour spolier les usagers. Dans certains cas, des médicaments introuvables dans les officines sont prescrits aux patients tout en sachant que ces derniers feront le tour des officines pharmaceutiques sans succès. C'est après que l'agent de santé se présente en bon samaritain pour dit-il les « aider ». Cet usager à Bobo-Dioulasso témoigne « *J'ai amené ma fille malade à l'hôpital pour consultation en janvier. L'agent de santé a fait une ordonnance, j'ai cherché le produit partout. De retour au CSPS pour expliquer, il m'a dit qu'il dispose de ce médicament. Il me l'a vendu à 4000 F CFA (Un inactif de 56 ans à Bobo-Dioulasso)* ». Un autre usager explique son cas « *Ma tante était hospitalisée au CHU de Bobo-Dioulasso pour des soins en juillet. Un jour le médecin nous a prescrit un produit et nous a dit que si on ne trouve pas à la pharmacie, que de revenir le voir. Effectivement on n'a pas eu le produit, donc quand on est revenu, il avait le médicament et il nous a vendu à 10 000 F CFA. (Un Ouvrier de 21 ans à Bobo-Dioulasso)* »

Même dans les cas d'urgence où la vie du patient peut être en jeu, les agents de santé n'hésitent pas à vendre illégalement des produits aux patients : *« Il y'a de cela environ deux mois que ma belle-mère a fait un accident grave et a été transférée au centre hospitalier universitaire SOUROU SANOU de Bobo. On m'a fait une ordonnance de 35 000 F CFA. Après les médecins m'ont dit d'amener l'argent car eux-mêmes ils ont ces produits à leur disposition. Ils ont amené les produits sans reçu. C'était entre juillet et Août 2021. (Un Ouvrier de 37 ans à Banfora) »*

Certains agents ont aussi trouvé comme astuce soit de vider complètement la mesure de gratuité de soins aux enfants de moins de 05 ans de son contenu ou de refuser tout simplement d'appliquer la mesure. En effet, se basant sur les insuffisances de la mesure (rupture), ils font croire aux usagers que les médicaments concernés par la gratuité sont finis et vendent eux-mêmes les médicaments aux patients. Après ils retirent les médicaments qui devraient être donnés gratuitement pour les revendre à d'autres malades. Cet usager témoigne : *« J'ai envoyé ma fille de 04 ans 6 mois au CSPS du secteur 6 de Dédougou en fin novembre pour consultation. On nous a dit qu'on ne doit pas payer pour les enfants de 0 à 05 ans mais arrivé là-bas, on m'a fait d'abord payer un reçu de consultation à 100 F CFA et ensuite on m'a fait payer les produits (1 paracétamol, 1 diclo, et un produit de palu) à 400 F CFA sans avoir même un seul produit gratuitement. (Un Indépendant de 42 ans à Dédougou) ».*

Cet autre usager explique son cas : *« Je suis allé en août au CSPS de Dassasgho avec mes jumelles de trois ans pour des soins, je n'ai pas bénéficié de la gratuité des soins et des médicaments pour les enfants de moins de cinq ans, ils m'ont remis une ordonnance exigeant d'apporter les médicaments prescrits pour qu'ils prennent soin d'elles, j'ai payé 12 000 F CFA et poussières pour les médicaments censés être gratuits pour qu'ils soignent mes filles (Un Indépendant de 40 ans à Ouagadougou) »*

Une autre approche c'est le détournement de la mesure de gratuité de soins. Les médicaments issus de la gratuité sont détournés et vendus à

des patients non éligibles comme ce fut le cas pour cet usager : « *Dans le mois de janvier passé, je suis allé soigner ma fille de 06 ans au service pédiatrique du CHR de Banfora. Arrivés, l'infirmier nous a dit que l'enfant a dépassé l'âge de prise en charge gratuite donc il fallait qu'on paye. L'infirmier a réclamé 10 000 F CFA pour nous donner le kit antipaludéen qui est réservé normalement aux enfants de 0 à 5 ans. Nous avons payé les 10 000 F CFA et il nous a donné le kit. Et vers 05 heures du matin, il nous a dit de cacher le kit pour ne pas que ses autres collègues voient. (Un chômeur de 35 ans à Banfora) »*

### - **Détournement/Vol de médicaments**

En 2021, les usagers ont été confrontés à des cas de détournement ou de vol des médicaments dans nos formations sanitaires. Ces pratiques revêtent plusieurs formes. Dans certains cas, les praticiens de santé détournent les médicaments destinés à la gratuité pour les revendre ensuite à d'autres usagers. Le principe est de faire croire aux usagers que les médicaments concernés par la gratuité sont finis et de les contraindre à payer les médicaments soit au dépôt pharmaceutique du centre ou dans des officines privées. Après, l'agent de santé, en complicité avec le gestionnaire du dépôt, retire les médicaments qui devraient être donnés gratuitement pour les revendre sur le marché. Une autre astuce consiste à prescrire les médicaments en trop et à retirer les surplus de médicaments pour les revendre. Cet usager explique comment il a été spolié : « *Dans le mois de Septembre 2021, je suis allée au CSPS de Nngarala à Dori pour soigner mon enfant de deux ans. On m'a fait payer une ordonnance de 11 500 FCFA dans le dépôt pharmaceutique dudit CSPS, alors que sur l'ordonnance qu'il a donnée il est écrit «help», c'est à dire que ça devait être gratuit. Quand je suis allée avec les produits, l'infirmier en a soustrait deux. (Une Chômeuse de 23 ans à Dori) ».*

Cet autre usager explique : « *Ma fille a accouché au CSPS du secteur 15 à la patte d'oie (Ouagadougou) le 12 décembre à 3h du matin. Tôt le matin, l'infirmière m'a donné une ordonnance d'aller payer du coton*

*pour qu'on mette du collyre dans les yeux de l'enfant. Je suis allée acheter ça à la pharmacie Kaboré à 1000 F CFA et à mon retour elle a enlevé presque la moitié pour garder. Alors même que c'était censé être gratuit. (Indépendant(e) de 43 ans à Ouagadougou) »*

D'autres techniques de vol de médicaments sont également rencontrées. Par exemple, les agents de santé profitent d'un manque de vigilance des parents du malade ou des accompagnants pour soutirer certains médicaments. Cette situation, inacceptable, témoigne de la déliquescence des valeurs morales et civiques dans ce secteur.

### - **Détournement de malades**

Cette pratique assimilée à la corruption est fréquente dans les formations sanitaires surtout en milieu urbain où pullulent les centres de santé privés. Elle consiste pour le praticien à recruter un certain nombre de malades et à les réorienter vers les centres de santé privés où il intervient. Pour ce faire, le praticien de santé (généralement un médecin spécialiste) décide de recevoir un nombre restreint de patients en consultation ou à donner un rendez-vous de plusieurs semaines à certains. Dans le même temps, les patients n'ayant pas été consultés car ayant des RDV très lointains sont informés que le « spécialiste » pourrait les recevoir très rapidement et dans de meilleures conditions dans une clinique privée s'ils le souhaitent. Ces patients sont même informés qu'ils pourront bénéficier de meilleurs soins ou d'une meilleure prise en charge dans le privé où intervient le médecin. Cet usager témoigne : « *J'ai amené mon bébé en consultation en début d'année, le docteur m'a dit qu'il fallait faire une intervention. Il m'a dit de venir dans sa clinique vers le lycée Ouézzin Coulibaly. A la clinique il m'a pris 40 000 F CFA et a prescrit une ordonnance à la place de l'intervention. (Un Retraité de 68 ans à Gaoua). »*

Dans certains cas l'hôpital public est utilisé pour couvrir des cas malheureux pour ne pas ternir la « réputation » de la clinique privée.

Cet usager explique comment le décès de sa femme, dans une clinique privée a été couvert « *il y a deux mois de cela ma femme est décédée dans la clinique SALOM de Kaya. Après le décès le corps a été transféré au CHR de Kaya. Ce qui fait que je dis qu'il y a eu acte de corruption c'est que l'acte de décès a été signé au CHR par un médecin qui approuve avoir donné des soins à notre malade ce qui n'était pas le cas. Ils ont fait cela pour qu'en cas d'enquête, ils puissent couvrir la clinique. (Un Indépendant de 45 ans à Kaya) »*

### □ **Les causes**

Plusieurs facteurs sont à la base de la récurrence des actes de corruptions dans les centres de santé publics et la très mauvaise perception que les citoyens ont du système sanitaire.

#### - **La culture de l'impunité**

En dépit des textes de lois et réglementaires au niveau national et particulièrement au niveau du secteur de la santé qui préviennent et répriment les comportements déviants et les cas de corruptions, très peu de pratiques de corruptions révélées sont réellement réprimées. Dans certains cas, l'impression est donnée que les agents indéliçats bénéficient de la protection de l'administration. Par exemple, un usager rapporte qu'après avoir dénoncé auprès de son supérieur hiérarchique un cas d'injustice, ce dernier s'est juste contenté de dire que s'il était présent, cela n'allait pas se produire : « *J'ai fait un accident au mois de juin vers Sabou et lorsqu'on est arrivé au CMA de Sabou, le médecin a fait une surfacturation d'une ordonnance de 33 000 F CFA qu'il a appelé "kit". Lorsque je me suis plaints, le MCD est venu me voir en disant que s'il était là, ça n'allait pas se passer comme cela. Mais un de mes amis avait déjà tout pris en charge. L'argent n'a pas été restitué et l'agent n'a pas été sanctionné.* » Ce climat d'impunité nourrit les pratiques déviantes et les actes de corruption dans les formations sanitaires.

### - **L'asymétrie d'information et le pouvoir excessif des agents publics**

Dans les administrations publiques et particulièrement dans les centres de santé, les usagers disposent de très peu d'informations sur les procédures et les coûts des prestations. Cette situation fait d'eux des cibles faciles pour toute sorte de rackets ou d'escroqueries. A cela il faut ajouter le pouvoir excessif des agents publics et particulièrement dans le domaine de la santé où certains agents se comportent comme des « demi-Dieu » et inspirent craintes des usagers. Alors même qu'ils sont censés être des serviteurs des citoyens et se comporter comme tel. Dans ces conditions, il est difficile pour l'utilisateur de contester ou de dénoncer des mesures ou pratiques qu'il sait injustes. Les rares qui peuvent avoir le courage de le faire ne savent pas forcément de quels moyens de recours ils disposent.

### - **Le corporatisme et la faible culture de dénonciation**

L'une des caractéristiques du domaine de la santé est la présence d'une solidarité de corps assez élevée. Cette situation, loin d'être un atout, se révèle être un obstacle à la lutte contre la corruption et contre les mauvaises pratiques dans le secteur de la santé. Ce fort corporatisme fait que les agents de santé sont très peu enclins à dénoncer leurs collègues indélicats. Cette situation encourage les mauvaises pratiques dans le secteur.

### - **La mauvaise organisation du travail et l'insuffisance de moyens**

L'une des causes de la récurrence des pratiques corruptrices dans le secteur de la santé est la mauvaise organisation du travail qui entraîne de longues files d'attente au niveau des guichets de paiement, des pharmacies et dépôts pharmaceutiques et des services de consultations. Cela offre des opportunités de corruption car les usagers, pressés d'obtenir des prestations, sont prêts à soudoyer les agents. Ces dysfonctionnements sont parfois créés à dessein par les agents eux-mêmes, afin d'institutionnaliser le racket des usagers. À cela, s'ajoutent

les difficiles conditions de travail du personnel de santé caractérisées par : i) une insuffisance de personnel, ii) un manque d'équipements de travail ; iii) l'insuffisance de centres de santé, iv) la faiblesse des salaires et le manque de motivations, v) les difficultés liées à la carrière des agents, etc. Ces difficultés sont aussi à la base des comportements déviants des agents.

### □ **Les conséquences**

La corruption est un phénomène inacceptable, elle l'est encore plus quand elle touche un secteur social comme la santé. Elle engendre de nombreuses conséquences sur les usagers, le fonctionnement du secteur de la santé et sur la société toute entière.

#### - **Sur les usagers**

La corruption dans le secteur de la santé renforce les inégalités d'accès aux soins et compromet la qualité de vie des citoyens. De nombreux citoyens n'ayant pas les moyens pour "corrompre" les agents sont exclus du système sanitaire ou bénéficient d'une prestation de piètre qualité. Cette situation crée une méfiance des citoyens vis-à-vis du système sanitaire et les oriente vers des systèmes informels de soins.

#### - **Sur la société et sur les agents de santé**

La corruption dans le secteur de la santé contribue à augmenter les inégalités sociales et détruit l'esprit de solidarité. Elle altère la confiance des citoyens envers le système de santé et confirme le fait qu'il est au service des nantis et des privilégiés. Cette situation engendre une fragmentation de la cohésion du tissu social et est source de nombreux conflits. La corruption dans le secteur de la santé contribue fortement à la dégradation de la qualité de vie des citoyens, surtout quand on sait que l'Homme est la première ressource indispensable à la production de richesse. La santé est un facteur capital pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Par conséquent, sans une ressource humaine de qualité, tous les autres efforts de développement seront de vaines entreprises.

### 1.6.2.3 Le secteur de l'Éducation

Le secteur de l'éducation est de plus en plus gangrené par le phénomène de la corruption durant ces cinq dernières années. En effet, avec la faible capacité d'accueil des établissements publics et la cherté des frais de scolarité au niveau des établissements privés, les pratiques de corruption se sont multipliées au niveau du Primaire, du Post-primaire et du Secondaire et dans une moindre mesure au niveau du supérieur.

On note que les services sont très fréquentés par les usagers, comme en témoigne le nombre de sollicitations. En effet, l'enquête révèle qu'au niveau de l'Enseignement primaire, on note 160 sollicitations dont 18 cas de corruption. Au niveau du Post-primaire, on note 109 sollicitations dont 26 cas de corruption. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'enquête a révélé 602 sollicitations dont 29 cas de corruption. Et enfin, l'Enseignement supérieur et la Recherche a connu 350 sollicitations dont 05 cas de corruption.

Selon le taux de corruption, l'enseignement post-primaire est le sous secteur de l'éducation le plus touché par le phénomène. Il arrive en quatrième position dans le classement des services les plus corrompus avec un taux de 23,85%. L'éducation primaire est, quant à elle, classée 12<sup>ème</sup> avec un taux de corruption 11,25%. Vient enfin l'enseignement secondaire classé 17<sup>ème</sup> avec un taux de 04,82%.

Selon l'ICMC-AP, l'enseignement post-primaire est également le plus touché par le phénomène de la corruption. Il est classé au 4<sup>ème</sup> rang des services les plus corrompus avec un score de 15,67. Cette fois, l'enseignement secondaire apparaît au 14<sup>ème</sup> rang avec un score de 07,68 devant l'enseignement primaire, classé 17<sup>ème</sup> avec un score de 05,35.

#### □ **Typologies ou manifestations de la corruption dans le secteur de l'éducation**

Dans le secteur de l'éducation, on note différentes formes de corruption dont la concussion, les détournements, les cadeaux illicites et les fraudes.

## - Concussion (Vente de place)

Cette forme de corruption est la plus répandue au niveau du système scolaire (enseignement primaire, enseignement post-primaire, enseignement secondaire). La vente des places qui a lieu principalement avant et à la rentrée scolaire est la plus courante. En 2021, parmi les expériences de corruption vécues par les enquêtés, elle occupe 80,77% des cas de corruption au niveau du Post-primaire, 61,11% des cas de corruption au niveau du primaire et 96,55% des cas au niveau du secondaire.

La vente des places est une activité illicite qui consiste à prendre de l'argent chez des parents d'élèves afin de leur permettre d'inscrire leurs enfants dans les établissements publics. Cette pratique est généralement réalisée par des enseignants et des responsables d'établissement. Le prix de vente des places est souvent cinq fois plus élevé que le montant de la scolarité. De nombreux parents d'élèves cèdent généralement à ces requêtes compte tenu de l'inaccessibilité des écoles privés du fait de leurs coûts élevés doublés parfois d'une faible qualité de l'enseignement. *« En septembre 2021, je suis allée au lycée technique Amical Cabral de Ouagadougou pour solliciter une place pour mon petit frère. La direction m'a fait savoir qu'il n'y a plus de place disponible. Une connaissance m'a aidé à avoir la place dans ledit Lycée. J'ai payé 45000 F CFA hormis les frais de scolarité pour obtenir la place pour mon petit frère sans avoir un reçu »*, confie une ménagère de 23 ans à Ouagadougou.

*« Dès la rentrée scolaire, on voulait une place en classe de 6<sup>ème</sup> au Lycée municipal de Koudougou, j'ai remis 50 000 F CFA à un membre du bureau des parents d'élèves et il a trouvé la place avec un professeur pour nous à 50 000 F CFA. Après cela on a encore payé 25 000 F CFA pour les frais de scolarité »*, avance cette fois une étudiante de 26 ans à Koudougou.

*« Mon enfant a eu le BEPC au Lycée Mixte de Gounghin à Ouagadougou et comme il n'a pas eu l'entrée en seconde, je suis allé en septembre pour qu'on lui trouve la place en classe de seconde et l'agent administratif*

*m'a suggéré d'envoyer 100 000 F CFA afin d'avoir la place. J'ai négocié en vain et j'étais obligé de payer pour avoir la place pour l'enfant », renchérit un indépendant de 43 ans à Ouagadougou.*

## - **Détournements**

Dans le secteur scolaire et universitaire, cette forme de corruption est retrouvée surtout dans la commande publique dans le cadre de la réalisation des infrastructures éducatives et l'achat des vivres pour les cantines scolaires ainsi que les fournitures scolaires.

Au niveau du primaire, ce sont les mairies qui s'occupent de l'achat des vivres et également de la construction des infrastructures.

Les vivres sont souvent envoyés dans des écoles fictives ou livrés dans des domiciles privés au profit d'individus. Ces vivres sont ensuite vendus aux commerçants.

### □ **Les causes**

La corruption dans le secteur de l'éducation trouve surtout son explication dans le désengagement de l'Etat de l'éducation avec son corollaire de contraintes budgétaires, d'inefficience dans l'allocation des ressources et d'insuffisance d'infrastructures.

Le coût élevé des frais de scolarité dans le privé doublé de l'insuffisance des infrastructures éducatives publiques rendent vulnérables les parents d'élèves démunis qui ne peuvent pas inscrire leurs enfants dans les établissements privés. Ce qui les pousse dans les bras du personnel éducatif véreux. Un salarié de 32 ans vivant à Fada N'Gourma témoigne : *« Les lycées privés sont extrêmement chers donc c'est une question de moyen et aussi à Diaba Lompo on enseigne mieux ! »*

### □ **Les conséquences**

L'éducation est un secteur clé pour le développement d'un pays. La corruption dans le secteur de l'éducation augmente le coût et sape la politique de gratuité de l'école, ainsi que la qualité de l'enseignement.

On note aussi l'absentéisme des enseignants dans le secteur public, ces derniers préférant aller servir dans le privé. Par ailleurs, l'achat des résultats et les pots de vin pour les admissions contribuent fortement à faire baisser le niveau scolaire.

Pour terminer, le paiement obligatoire (dans les faits) des frais de l'Association des Parents d'Élève (APE) est un facteur qui favorise la déscolarisation de nombreux enfants, accentuant les inégalités sociales.

## **1.7. Perception de l'efficacité de l'information et de la sensibilisation sur la corruption**

### **1.7.1. Réception des informations sur la corruption**

L'information et la communication jouent un rôle important dans le changement de comportements et l'éveil de conscience des populations dans la lutte contre la corruption. Au cours de l'année 2021, plus de trois quarts (3/4) des enquêtés (76,6%) ont déclaré avoir reçu des informations sur la corruption parmi lesquels 72% de femmes et 81,3% d'hommes. On note également une disparité du taux d'accès à l'information entre les villes. La ville de Tenkodogo détient le pourcentage le plus élevé des enquêtés ayant reçu des informations sur la corruption (86%). Suivent respectivement les villes de Ouagadougou (84,6%) et de Pouytenga (81,5%). Le taux d'accès à l'information le plus bas est constaté dans la ville de Gaoua (55,2%). (**Tableau XII**).

**Tableau XII: Pourcentage des enquêtés ayant des informations sur la corruption en 2021 selon la ville d'enquête**

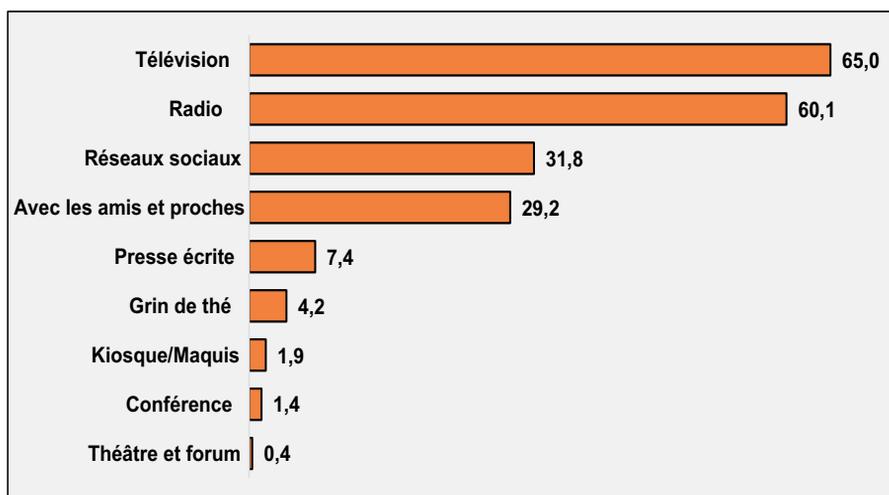
<i>Villes</i>	<i>Pourcentage des enquêtés informés sur la corruption en 2021</i>	<i>Effectif total</i>
Banfora	75,69	144
Bobo-Dioulasso	68,02	419
Dédougou	80,92	131
Dori	59,33	150
Fada N’Gourma	76,47	153
Gaoua	55,17	116
Kaya	78,13	160
Koudougou	72,22	162
Manga	79,05	105
Ouagadougou	84,62	910
Ouahigouya	72,61	157
Pouytenga	81,54	130
Tenkodogo	86,01	143
Ziniaré	75,83	120
<b><i>Ensemble</i></b>	<b>76,63</b>	<b>3000</b>

Source : Sondage 2021, REN-LAC

Le taux d'accès à l'information augmente avec le niveau de scolarisation. Il est de 66,5% pour les non scolarisés, 69,5% pour les enquêtés de niveau primaire, 82,1% pour ceux de niveau secondaire, et 88,2% pour ceux de niveau universitaire ([Annexe 12](#)).

Les médias audiovisuels (télévisions et radiodiffusions) sont les principales sources d'information sur la corruption. Plus de trois enquêtés sur cinq ont déclaré avoir reçu des informations à travers chacune de ces deux catégories de médias. Les réseaux sociaux (31,8%) ainsi que la communication directe à travers les proches (29,2%) sont les autres canaux d'informations. **(Graphique 13)**

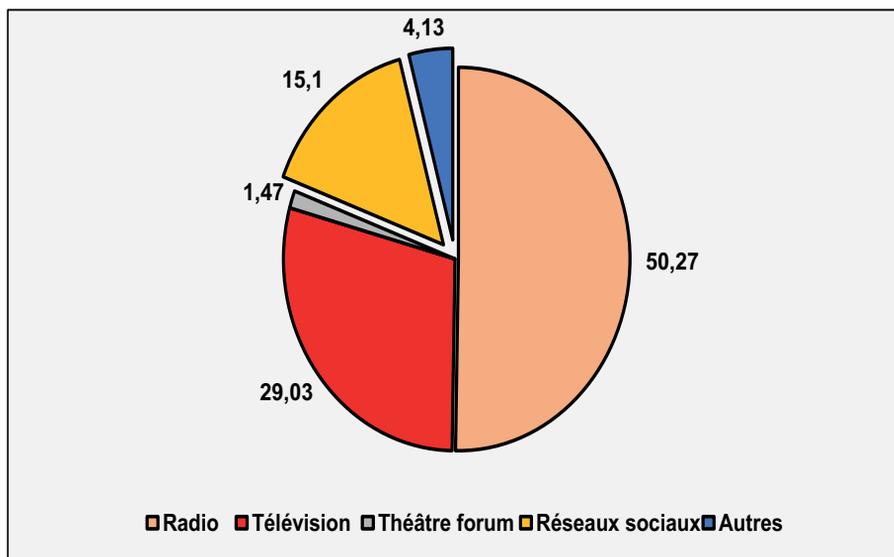
### Graphique 13 : Répartition des canaux par lesquels les enquêtés ont reçu l'information sur la corruption



Source : Sondage 2021, REN-LAC

Toutefois, 50,2% estiment que la radio demeure le média par excellence pour informer les citoyens sur la corruption suivie de la télévision (29%) et des réseaux sociaux (15,1%). **(Graphique 14)**

**Graphique 14 : Répartition des enquêtés selon le canal d'information jugé le plus approprié.**



Source : Sondage 2021, REN-LAC

### 1.7.2. Connaissance de la loi anti-corruption

Adoptée en 2015, la loi n°04-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, reste encore peu connue des enquêtés. Seulement 21,4% d'entre eux en ont connaissance en 2021 contre 24,8% en 2020. La connaissance de la loi anti-corruption augmente avec le niveau d'éducation. Si seulement 10,5% des enquêtés non scolarisés ont connaissance de cette loi, cette proportion est de 42,8% pour les enquêtés ayant un niveau d'étude universitaire. Dans l'ensemble, environ 40% des enquêtés considèrent la loi comme un outil efficace de lutte contre la corruption. (**Tableau XIII**).

## Tableau XIII : Appréciation de l'efficacité de la loi anticorruption selon le sexe

Appréciation de l'efficacité de la loi anticorruption	Pourcentage des répondants :		
	Féminin	Masculin	Ensemble
<i>Très efficace</i>	2,47	1,75	2,02
<i>Efficace</i>	40,33	36,34	37,85
<i>Acceptable</i>	26,34	26,32	26,32
<i>Inefficace</i>	20,16	26,07	23,83
<i>Complètement inefficace</i>	5,35	7,52	6,70
<i>NSP</i>	5,35	2,01	3,27
<b>Nombre</b>	<b>243</b>	<b>399</b>	<b>642</b>

Source : Sondage 2021, REN-LAC

### 1.8. Dénonciation de la corruption et impunité des crimes économiques

Parmi les 1500 enquêtés qui ont été acteurs directs<sup>6</sup> d'un acte de corruption (avoir donné une rétribution illégale, avoir accepté une rétribution illégale ou avoir été témoin direct), 03,5% (53 d'entre eux) ont dénoncé un acte de corruption. Les hommes représentent 60%. L'analyse par tranche d'âge montre que les jeunes sont plus aptes à dénoncer la corruption. Plus de la moitié (57%) de ceux qui ont dénoncé un acte de corruption sont majoritairement des jeunes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans. Par ailleurs, selon le niveau d'éducation, plus de trois quart (76%) des enquêtés ayant dénoncé un acte de corruption ont un niveau secondaire ou universitaire. (**Tableau XIV**).

6 « Acteurs directs » renvoie à ceux qui ont été personnellement confronté à une pratique de corruption ou avoir été un témoin direct d'un acte de corruption

**Tableau XIV: Répartition des dénonciations d'acte de corruption par sexe, le niveau d'éducation et la classe d'âge**

		Dénonciation d'acte de corruption					
		Oui		Non		Total	
		Nom- bre	Pourcen- tage	Nom- bre	Pourcen- tage	Nom- bre	Pour- centage
<b>Sexe</b>	Féminin	21	3,2	627	96,8	648	100
	Mascu- lin	32	3,8	820	96,2	852	100
<b>Niveau d'édu- cation atteint</b>	Non Scola- risé	3	1,1	276	98,9	279	100
	Primaire	10	2,9	338	97,1	348	100
	Secon- daire	27	4,5	568	95,5	595	100
	Univer- sitaire	13	4,7	265	95,3	278	100
<b>Classe d'âge</b>	18 à 35 ans	30	3,5	834	96,5	864	100
	35 à 55 ans	18	3,7	469	96,3	487	100
	55 ans et plus	5	3,4	144	96,6	149	100
<b>Total</b>		<b>53</b>	<b>3,5</b>	<b>1447</b>	<b>96,5</b>	<b>1500</b>	<b>100</b>

Source : Sondage 2021, REN-LAC

## 2. Analyse de l'état de la lutte anti-corruption

Deux grands points sont développés dans cette partie : les initiatives de lutte anticorruption des acteurs étatiques et celles des acteurs non étatiques au cours de l'année 2021.

### 2.1. Les acteurs étatiques

Il s'agit principalement d'analyser l'action du Gouvernement, des Corps de Contrôle de l'État, de l'Assemblée nationale et de la Justice.

#### 2.1.1. Le Gouvernement

Au cours de l'année 2021, la gestion gouvernementale a été caractérisée, d'une part, par de nombreux scandales et, d'autre part, par l'impunité garantie aux auteurs de corruption. Le Président du Faso Roch Marc Christian Kaboré, censé impulser la dynamique de bonne gouvernance au sommet de l'État, a plutôt brillé par son mutisme devant les frasques de certains de ses proches. La nomination d'un nouveau Premier ministre le 10 décembre dans un contexte de mécontentement général contre la mal gouvernance et l'inefficacité de l'Exécutif face à la montée du terrorisme n'a rien changé à cette donne.

#### ✓ Le manque d'exemplarité au sommet de l'État

Le manque d'exemplarité au sommet de l'État a été particulièrement perceptible dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Rafi, un dossier portant sur l'achat de cinq (05) hélicoptères au profit de l'armée burkinabè. En rappel, l'État burkinabè a attribué à l'homme d'affaires franco-libanais d'origine arménienne, Rafi Demardirossian, un marché d'acquisition de cinq (05) hélicoptères civils intégrant un dispositif militaire au profit de l'armée burkinabè pour permettre de mener des opérations aériennes de lutte anti-terroriste. Ces cinq (05) hélicoptères ont coûté la bagatelle somme de 30 milliards F CFA. Toutefois, le fournisseur, Aranko security, qui a livré les hélicoptères de type « B3,

version civile », a sous-traité avec la société Aérotechnologies pour l'achat des pièces, afin d'effectuer les modifications nécessaires sur les hélicoptères. Le coût de ce marché était estimé à 2 181 789 020 F CFA. Selon les termes du contrat signé en septembre 2020, le sous-traitant a reçu une avance de 908 167 179 F CFA pour l'étude et l'achat des pièces avec un délai de six mois pour l'exécution des travaux. Mais, ce délai s'est écoulé sans qu'aucune pièce n'ait été achetée. Pendant ce temps, l'argent versé comme avance pour les travaux s'est volatilisé.

De nombreux Burkinabè s'attendaient légitimement à ce que des têtes tombent, notamment dans l'armée, dans cette sombre affaire qui ressemble à une vaste escroquerie au sommet de l'État. Curieusement, l'État a préféré se rendre complice de cette duperie en réceptionnant et en utilisant ces hélicoptères, avec même en plus une totale impunité accordée à tous ceux qui étaient trempés dans l'affaire. Pire, les propos tenus par le Président du Faso sur les différentes acquisitions du matériel militaire lors de sa grande interview accordée à trois médias nationaux, le 11 décembre 2021, montrent toute la légèreté avec laquelle cette affaire a été traitée au plus haut sommet. « Je ne suis pas militaire, mais je suppose que ceux qui commandent le matériel vérifient que ce matériel est bon. Sinon ça n'a pas d'intérêt », s'est-il défendu.

L'autre affaire qui témoigne de la promotion de l'impunité au sommet de l'État, c'est le cas de Seydou Zagré, Directeur de cabinet du Président du Faso. Ce dernier a été épinglé en juin 2021 pour des faits de blanchiment de capitaux portant sur la somme d'un (01) milliard F CFA viré en 2018 pour la prise en charge des sommets présidentiels. En dépit de cette grave révélation, aucune mesure administrative n'a été envisagée contre ce dernier. Pouvait-il en être autrement quand on sait que M. Zagré a été nommé Directeur de cabinet du Président du Faso en 2016, alors qu'il avait été révoqué, en 2012, en Conseil de ministres, de ses fonctions de maire de la commune de Koudougou, dans l'affaire « Verger Wendyam Yaméogo à Koudougou » ?

En rappel, il était accusé d'avoir illégalement retiré un verger appartenant à un tiers et de l'avoir morcelé pour lotissement. À cette époque, M. Zagré était déjà Directeur de cabinet de Roch Marc Christian Kaboré qui occupait les fonctions de Président de l'Assemblée nationale.

À cela, nous pouvons ajouter l'affaire des 668 millions de frais de mission du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI), Alkassoum Maïga. Cette affaire et bien d'autres démontrent à quel point le Gouvernement n'a pas été exemplaire en matière de gestion rationnelle des ressources publiques, malgré l'annonce d'une opération « mains propres ».

### ✓ **Opération « mains propres » : une tentative désespérée**

Suite au drame d'Inata ayant entraîné la mort de 57 gendarmes dans des conditions qui restent à élucider, le Président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré, pressé par la rue, s'est vu obligé d'annoncer, le 25 novembre, une opération « mains propres » pour assainir la gestion des affaires de l'État : *« Je lancerai dès la semaine prochaine, après concertation avec les autorités judiciaires et l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de lutte contre la corruption, une opération mains propres, pour vider tous les dossiers pendants de corruption et éclaircir toutes les affaires qui polluent le quotidien des Burkinabè épris de bonne gouvernance et de démocratie. »*

Au-delà du simple effet de l'annonce cette mesure n'a pas convaincu grand monde pour deux raisons essentielles.

La première est qu'elle manquait de lisibilité parce que le Président du Faso n'a pas précisé le contenu de cette opération « mains propres », encore moins les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

La deuxième est qu'aucune action concrète n'a été entamée dans le cadre de cette opération, en dehors d'une rencontre de concertation tenue au lendemain de l'annonce avec l'Autorité supérieure du Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et de la Justice. Pourtant,

le Chef de l'État avait l'occasion de donner un signal fort à travers la prise de mesures administratives contre ses proches épinglés dans des affaires de corruption, notamment son Directeur de cabinet.

Par ailleurs, le Président du Faso s'est montré très laxiste dans le traitement du drame d'Inata où il est prouvé que les gendarmes sont morts dans le dénuement et un abandon total. Aucune mesure conservatoire n'a été prise contre la haute hiérarchie militaire.

En définitive, le Gouvernement a été entièrement absent du terrain de la lutte anti-corruption en 2021, alors que la situation que traverse le pays commandait une toute autre attitude. Comme le REN-LAC l'a maintes fois répétée au Chef de l'État, la lutte conséquente contre la corruption et la mal gouvernance s'avère plus que nécessaire dans le contexte actuel marqué par le terrorisme avec des pans entiers du territoire national qui échappent au contrôle de l'État.

### **2.1.2. L'Assemblée nationale**

Cette institution n'a pas véritablement entrepris d'actions en faveur de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance en 2021. Elle a seulement poursuivi sa mission de contrôle de l'action gouvernementale à travers des questions orales avec ou sans débats, des questions d'actualité et des questions écrites. Par exemple, le discours sur la situation de la nation du Premier ministre devant le Parlement avait donné lieu à des questions orales des députés dont certaines portaient sur la lutte contre la corruption.

En outre, suite au drame d'Inata le 14 novembre 2021, l'Assemblée nationale a interpellé le gouvernement à travers des questions orales avec débat à l'hémicycle le 23 novembre. Il s'agissait pour les parlementaires de «*faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré cette attaque*». Si la tenue de cet exercice en lui-même était à saluer, l'on déplore, en revanche, le fait que les questions des députés n'aient pas permis de connaître les circonstances exactes de ce drame, notamment

en ce qui concerne l'alerte lancée par les membres du détachement à leur hiérarchie pour manque de vivres et l'absence de relève. Au-delà, l'Assemblée nationale, aurait dû, dans ces circonstances, conduire une Mission d'Information parlementaire (MIP) ou une Commission d'Enquête parlementaire (CEP) pour élucider l'affaire. Alors que les Burkinabè pensaient que ces débats seraient des préalables à une MIP ou à une CEP, l'Assemblée nationale est restée inactive.

Enfin, à l'occasion de l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année 2021 le 29 septembre, le Président de l'Assemblée nationale a interpellé le gouvernement du Premier ministre Christophe Dabiré sur la nécessité de procéder à des réformes pour garantir la transparence dans l'exécution de la Commande publique. Alassane Bala Sakandé a proposé notamment une relecture de la loi N°039-2016 AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique et du décret N°049 MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

En ce qui concerne la loi N°039-2016 AN du 02 décembre 2016, le PAN estime que la place prépondérante accordée au « moins-disant » dans l'évaluation des offres doit être reconsidérée ; dans la mesure où l'expérience a démontré que le « moins-disant » n'était pas toujours le « mieux-disant ». *« De ce fait, a-t-il motivé, il n'y a pas de raison de continuer à le privilégier comme critère fondamental dans la procédure d'attribution des marchés publics. »*

Bien vrai que la Commande publique nécessite une réforme pour mettre fin au manque de transparence qui caractérise l'attribution des marchés, ainsi que l'impunité qui gangrène le secteur, les éléments indexés par le PAN sont loin d'être, cependant, les plus pertinents pour soutenir cette réforme. En effet, on ne parle plus strictement de l'offre « la moins disante », mais de l'offre techniquement conforme évaluée la « moins-disante ». Cette nuance entraîne en principe l'écartement des offres inacceptables telles que celles jugées anormalement hautes ou

anormalement basses, et l'application d'un système de pondération des critères de prix et de valeur technique. Par contre, il s'avère nécessaire que la législation évolue dans le sens de mettre systématiquement en examen les différents responsables des bureaux de contrôle, des entreprises d'exécution et l'autorité contractante y compris les ministres, en cas de mauvaise exécution des marchés publics. En d'autres termes, il faudrait ériger en infraction lourdement punissable la mauvaise exécution de la commande publique.

Pour ce qui est du décret N°049 MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017, le PAN souligne qu'au regard des nombreuses malfaçons de matériaux de construction et des nombreuses prestations de moindre qualité constatées dans l'exécution des ouvrages et bâtiments publics, il est urgent de trouver un mécanisme adéquat d'implication des bénéficiaires dans le suivi des travaux, en plus du contrôle des structures techniques. Cette implication des bénéficiaires dans le suivi des travaux nécessite la mise à la disposition du public des spécifications techniques telles qu'indiquées dans le cahier des charges. Une telle pratique est conforme à la vision du REN-LAC, en ce qu'elle permettra aux populations bénéficiaires de s'impliquer dans le suivi-contrôle de l'exécution des marchés publics par un contrôle citoyen et un contrôle de proximité. Le REN-LAC a même recommandé, dans le cadre du suivi des projets routiers de l'État, de formaliser et de budgétiser le contrôle citoyen dans l'exécution des travaux publics.

Nonobstant, la tenue des journées de redevabilité du Député les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 juillet 2021 à Bobo-Dioulasso sous le thème « *Culture de la redevabilité: un impératif pour un parlement de proximité* », on déplore le manque de transparence de cette institution. En effet, malgré la finalisation en 2021 du rapport de la Commission d'Enquête parlementaire (CEP) sur la promotion immobilière, l'Assemblée nationale n'a pas daigné rendre publiques les conclusions de cette dernière, alors que le secteur est au cœur de nombreux scandales.

### 2.1.3. Les Corps de Contrôles de l'État

Certaines structures de contrôle de l'État ont produit leurs rapports d'activités 2020 au cours de l'année 2021, en vue de contribuer à la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Parmi ces structures, on peut retenir la Cour des Comptes, l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) et la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF).

L'Autorité supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), quant à elle, n'a pas encore publié son rapport d'activités 2020. Cependant, elle a commandité un audit sur la gestion des fonds Covid-19 en 2021. Dans l'ensemble, l'ASCE-LC, la Cour des Comptes, l'ARCOP et la CENTIF ont contribué à la lutte contre la corruption, à la transparence et à la redevabilité en 2021.

#### ✓ **L'Autorité supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)**

L'ASCE-LC constitue l'organe suprême de contrôle administratif interne et de lutte contre la corruption au Burkina Faso. Elle est régie par la loi organique N°082-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC). Elle a pour attribution générale la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des secteurs publics, privés et de la société civile. Elle a également en charge le contrôle des services publics en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires, de même que l'optimisation des performances desdits services.

L'ASCE-LC a, conformément à sa mission, commandité un audit sur la gestion des fonds Covid-19.

En effet, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le Gouvernement burkinabè a adopté un plan de riposte pour faire face à cette maladie,

ainsi qu'aux conséquences des mesures barrières.

Selon le rapport de l'ASCE-LC, le montant alloué sous forme de crédits budgétaires mis à la disposition des principaux bénéficiaires pour mettre en œuvre le plan de riposte adopté s'élève à un montant de 171 794 102 000 F CFA à la date du 31 décembre 2020. Ces ressources prennent en compte les mesures sanitaires, économiques et sociales. L'audit commandité par l'ASCE-LC a fait des constats ainsi que des recommandations relativement à la gestion de ces fonds.

### □ **Des mesures sanitaires**

Les fonds mobilisés à la mise en œuvre des mesures sanitaires et mis à la disposition des bénéficiaires s'élèvent à 45 798 427 000 F CFA.

Sur une dotation initiale en crédit de paiement de 41 298 427 000 F CFA budgétisée pour le ministère de la Santé, les montants liquidés sont de 36 533 188 119 F CFA avec 33 185 500 824 F CFA de payés au 31 décembre 2020.

Une partie des fonds (12 936 243 318 F CFA) a été gérée à travers l'Unité de Gestion financière et Comptable (UGFC) mise en place par le ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID).

Les contrôles des marchés passés au ministère de la Santé ont relevé que sur un total de 65 marchés, 50 ont été passés par la procédure d'entente directe et 15 en demande de cotation. Les marchés passés par entente directe représentent 72% au niveau du ministère de la Santé. Certes, il est vrai que le pays était en situation d'urgence, mais qu'à cela ne tienne, le pourcentage trop élevé des procédures exceptionnelles constitue un risque accru de corruption.

Il ressort également que huit marchés (08) présentent des insuffisances au niveau des pièces administratives. Il s'agit de l'absence de pièces administratives dans les dossiers de marchés, notamment l'attestation

de situation fiscale, le registre de commerce, l'attestation de non engagement, l'attestation de soumission, le certificat de non faillite, etc. Le montant total des marchés en cause se chiffre à 4 510 304 708 F CFA sur un total de 26 843 046 301 FCFA, soit 16,8 %.

L'UGFC a, au cours de l'exercice 2020, mobilisé des ressources à hauteur de 12 936 243 318 F CFA contre des dépenses réalisées estimées à 9 593 573 049 F CFA.

À ce niveau, l'audit a révélé l'absence d'émargements des acteurs mobilisés sur les états de présence aux activités menées dans le cadre de la riposte Covid-19. L'absence d'éléments prouvant que ces acteurs payés ont bien participé aux activités réalisées constitue un risque élevé de fraude. D'autant que le montant en jeu est important et se chiffre à 1 425 024 500 F CFA. Pour l'autorité, qui se défend, « *Les documents à produire pour le paiement de ces dépenses sont les états de paiement et les listes de présence signées par les responsables des commissions techniques comme le stipule l'article 5 de l'arrêté conjoint 2020-116/MS/MINEFID du 27 mars 2020 fixant les taux de rétribution des acteurs opérationnels intervenant dans la lutte contre le COVID-19. Tous ces documents ont bien été soumis à l'examen des auditeurs.* » Néanmoins, cette explication n'enlève en rien le risque élevé de fraude et de corruption.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a aussi bénéficié de ressources pour prendre en charge les mesures sanitaires contre la maladie à Coronavirus. Les fonds reçus sont de l'ordre de 4 500 000 000 F CFA pour le financement de la recherche sur les maladies infectieuses et la production de médicaments. Ces fonds ont été transférés au Fonds national de la Recherche, de l'Innovation et du Développement (FONRID) pour la mise en œuvre des activités prévues.

Il ressort que dans le cadre de l'exécution de cette activité, des frais de mission et de rétribution, des membres du groupe de travail chargé de

l'organisation, de la formation des membres du Comité scientifique et technique, ont été imputés à tort aux activités liées à la Covid-19. Cette somme, bien que modeste (1 341 500 F CFA), démontre la gestion peu orthodoxe des fonds mobilisés dans le cadre de la Covid-19.

### □ **Des mesures économiques**

Les fonds mobilisés pour la prise en charge des mesures économiques et mis à la disposition des bénéficiaires s'élèvent à 75 258 195 183 F CFA. Plusieurs structures ont été bénéficiaires de ces fonds : le Fonds burkinabè de Développement économique et social (FBDES) a reçu 20 milliards ; l'Agence pour le Financement et la Promotion des petites et moyennes Entreprises (AFP-PME), 4 milliards ; le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) a reçu 2,5 milliards ; le Fonds d'Appui au Secteur informel (FASI), 2,5 milliards ; le Fonds national de la Finance inclusive (FONAFI), 3 milliards ; et enfin le Fonds d'Appui aux Activités rémunératrices des Femmes (FAARF), 5 milliards

D'une manière générale, les auditeurs ont noté que la plupart de ces structures ont prélevé indument des frais de gestion. Par exemple, au niveau du FAPE, l'audit a constaté des décaissements d'un montant total de 88 226 461 F CFA comme frais de gestion. Ces ressources ont été essentiellement utilisées pour la prise en charge des membres du groupe de travail au nombre de 98, les frais de missions pour des séances de formations sur Excel avancé à Ziniaré, les honoraires de formations, les acquisitions de matériel informatiques, de fournitures de bureau, de pause-café, acquisitions du carburant, acquisitions des gadgets et imprimés, etc.

### □ **Des mesures sociales**

À ce niveau, les fonds mobilisés et mis à la disposition des bénéficiaires s'élèvent à 38 552 485 880 F CFA. Il s'agit du ministère de l'Agriculture, des Aménagements hydro-agricoles et de la Mécanisation (MAAHM) qui a reçu 11 532 485 880 ; du ministère de la Culture, des Arts et du

Tourisme à travers le Fonds de Développement culturel et touristique (FDTC) qui a reçu 1,25 milliards ; du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire, 10,17 milliards ; du ministère des Ressources animales et halieutiques (MRAH), 5,6 milliards ; de la Société nationale d'Électricité du Burkina Faso (SONABEL), 10 milliards ; et l'Office nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), 5 milliards.

Là également, l'audit a révélé des insuffisances dans la gestion des fonds mobilisés. À titre illustratif, au MAAHM, des décaissements non prévus dans le cadre des activités de riposte à la Covid-19 pour un montant total de 2 185 274 999 F CFA ont été effectués, au titre du crédit alloué par l'État. Il s'agit essentiellement d'opérations d'acquisition de matériels agricoles, d'assurance agricole et de travaux de construction qui n'étaient pas en phase avec le budget de base destiné uniquement à l'achat d'intrants agricoles pour la campagne 2020-2021. Selon les responsables du MAAHM, ces opérations ont eu l'accord du Gouvernement dans le cadre du Programme d'Urgence au Sahel du Burkina Faso (PUS-BF). Cependant, les auditeurs affirment n'avoir pas disposé d'éléments probants leur permettant d'attester l'éligibilité de ces décaissements.

En conclusion, l'audit de la gestion des fonds Covid-19 commandité par l'ASCE-LC révèle une mauvaise gestion des ressources allouées à la plupart des structures. Ce qui semble attester du caractère business de la gestion de la pandémie de la Covid-19.

Contrairement à l'ASCE-LC, la Cour des Comptes, elle, a publié son rapport d'activités 2020.

### ✓ **La Cour des Comptes**

La Cour des Comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Elle est régie par la loi organique N°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation,

fonctionnement de la Cour des Comptes et procédure applicable devant elle. La Cour des Comptes a produit son rapport d'activités 2020. Celui-ci prend en compte entre autres les activités juridictionnelles et des activités de contrôle.

### □ Des activités juridictionnelles

La Cour des Comptes a rendu dix (10) arrêts définitifs de décharge et de quitus de gestion concernant deux mille huit cent dix (2810) comptes de gestion dont :

- seize (16) comptes de gestion de l'État de 1984 à 2000, impliquant huit (08) comptables principaux ;
- quatre cent quarante (440) comptes de gestion des établissements publics de l'État de 2000 à 2008, impliquant quatre-vingt-douze (92) agents comptables ;
- sept cent trente-deux (732) comptes de gestion des communes rurales de 1963 à 2000, impliquant cent soixante (160) receveurs municipaux ;
- neuf cent seize (916) comptes de gestion de communes urbaines de 1963 à 2000, impliquant cent quatre-vingt (180) receveurs municipaux ;
- sept cent six (706) comptes de gestion des provinces de 1963 à 2000, impliquant trente-huit (38) receveurs provinciaux.

Toutefois, à l'analyse, ces arrêts définitifs de décharge et de quitus de gestion, rendus par la cour des comptes, consacrent d'une certaine manière l'impunité. L'Etat n'a pas une image fidèle de son patrimoine ; l'apurement de ces différents comptes de gestion l'ayant été sur chiffres sans pièces justificatives. Ces comptables publics avaient l'obligation de produire leurs comptes de gestion et ne l'ont pas fait. Dans le cas d'espèce, la loi prévoit une amende de 5 000 à 50 000 FCFA par mois de retard à infliger au comptable public défaillant.

Il ressort des archives qu'à l'opérationnalisation de la cour des comptes en 2002, le Parquet général a demandé l'application de cette amende à l'encontre de ces différents comptables fautifs pour n'avoir pas produit leurs comptes de gestion. Mais rien n'y fit.

Le 27 avril 2016, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi du gouvernement relatif à l'apurement administratif sur chiffres des comptes de gestion de l'Etat de 1984 à 2000, des collectivités locales de 1963 à 2000 et des Etablissements publics de l'Etat de 2000 à 2008.

Auparavant, le Conseil national de la Transition (CNT) avait adopté la loi organique n°073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances conférant aux comptables publics, contrairement à la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des Comptes et procédure applicable devant elle, la prescription acquisitive. Pourtant, le Conseil constitutionnel a, dans une de ses décisions n°2011-001/CC du 24 février 2011, précisé que « toute violation d'une loi organique par d'autres dispositions législatives, même de nature organique n'ayant pas le même objet, est une violation des articles de la Constitution, qui renvoie à cette loi organique ».

La loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 et la loi organique n°079-2015/CNT du 06 novembre 2015 sus visées n'ont pas le même objet. C'est pourquoi, des archives, l'on relève que le Parquet général, par souci d'équité et pour que l'amende soit supportable au regard du nombre d'années écoulées, s'est fondé sur la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000, pour demander à la Cour des Comptes, de prononcer à l'encontre des comptables publics, en conflit avec la loi, une amende correspondant au montant de leur cautionnement exigé par l'Etat à leur prise de fonction. Ce qui n'a pas été.

Les arrêts de décharge et de quitus intervenus obligent l'Etat à délier la bourse afin de restituer aux comptables publics, en porte-à-faux avec la loi, leur caution respective. Cette situation a fait perdre à l'État des centaines de millions.

## □ Des activités de contrôle

Au cours de l'année 2020, la Cour des Comptes a réalisé des contrôles d'entités publiques et a retenu de publier les synthèses des rapports portant sur l'audit de performance du dispositif de Déclaration d'Intérêt et de Patrimoine (DIP) de 2016 à 2018, le contrôle de la gestion de la Société de Gestion du Patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) et le contrôle de la gestion du Centre hospitalier régional (CHR) de Tenkodogo.

La Cour a fait des constats et des recommandations.

Au niveau de la performance du dispositif de DIP de 2016 à 2018, la Cour a constaté que sur un potentiel d'environ 13 000 assujettis, cent quatre-vingt-onze (191) DIP à l'entrée en fonction ont été reçues et traitées. Ce qui représente un taux de 1,46%. Toutes les DIP de sortie de fonction ont été traitées.

Au titre du contrôle des DIP, la Cour note que les diligences y relatives n'ont pas été mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

- la recherche et l'analyse des informations à caractère patrimonial ;
- l'analyse de la cohérence des DIP ;
- l'appréciation de la variation des situations patrimoniales aux fins d'enquêtes ;
- la soumission des DIP jugées incohérentes par les enquêtes et investigations.

Nonobstant ce constat, la Cour observe que des DIP de deux (02) assujettis du pouvoir exécutif ont fait l'objet de dénonciation après publication. Après des enquêtes et investigations menées, la justice a été saisie pour la suite de la procédure.

La Cour a recommandé au Gouvernement de veiller à adopter les textes

d'application de la loi 082/CNT du 24 novembre 2015 et de renforcer les capacités de l'ASCE-LC en ressources humaines compétentes et en ressources financières. Elle a recommandé également à l'ASCE-LC d'appliquer rigoureusement les dispositions de la loi n°04-2015/CNT du 03 mars 2015 relatives à la mise en œuvre de la procédure de sanctions en l'absence de dépôt des DIP dans les délais. Ces recommandations vont en droite ligne avec celles déjà formulées par le REN-LAC.

### □ **Du contrôle de la gestion de la SOPAFER-B**

La Cour a fait le constat de l'absence de certains outils de pilotage et de gestion. Selon la résolution de l'Assemblée générale des Sociétés d'État (AGSE) N°004/2015/AG-SE du 30 juin 2015 instituant un code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'État, la SOPAFER-B devrait disposer d'outils de pilotage et de gouvernance tels que le plan stratégique, les plans d'audit pluriannuel, une cartographie des risques, des chartes (comité d'audit, administrateur) et procéder à leur opérationnalisation. Sur la période sous revue, la Cour a constaté l'absence d'un plan stratégique, d'une cartographie des risques liés à l'environnement de l'entreprise, d'un plan de formations pluriannuel et d'un plan d'audit pluriannuel.

Par ailleurs, elle a noté l'absence de logiciel de gestion des immobilisations malgré l'importance des actifs immobilisés. Le patrimoine immobilier dont la gestion a été concédée à la SOPAFER-B est constitué de plus de sept mille (7 000) lots de pièces ou articles d'une valeur initiale de plus de quatre-vingt-sept milliards (87 000 000 000) F CFA.

La Cour a recommandé la mise en place et l'application des outils de bonnes pratiques de gouvernance, ainsi que l'élaboration des outils de gestion et de bonne gouvernance prescrits.

Après examen des pièces justificatives des frais de mission, la Cour a relevé que certains agents, n'assumant pas une fonction de nomination au sein de la société, ont bénéficié de frais de mission à l'extérieur, alors

que la décision N° 2007/0040/SOPAFER-B DG/DAF portant frais de mission à l'extérieur du Burkina Faso ne les prend pas en compte. En sus, les frais de mission attribués irrégulièrement à ces derniers ont été fixés de façon subjective en fonction de l'agent et sans base réglementaire. Pour plus d'équité et de transparence, la Cour a suggéré d'élargir le champ d'application de la décision accordant les frais de mission à l'extérieur aux agents de la société.

Un autre constat de la Cour porte sur l'absence de rapports de mission et de visas sur les ordres de mission à l'intérieur.

Selon le manuel de procédures administratives, comptables et financières de la SOPAFER-B, tout agent, de retour de mission, a l'obligation de déposer un rapport de mission à l'attention du responsable hiérarchique et de la comptabilité soixante-douze heures (72h) au plus tard, après la fin de la mission, et l'original de l'ordre de mission comportant les visas de l'autorité compétente à l'entrée et à la sortie de la localité de destination. La Cour a constaté pour les missions de la période sous revue, l'absence de visas sur les ordres de mission à l'arrivée et au départ, et l'absence de rapport de mission. Elle a recommandé de veiller à la production des pièces justificatives des missions conformément au manuel de procédures.

#### □ **Contrôle de la gestion du CHR de Tenkodogo**

Le CHR de Tenkodogo a aussi fait l'objet de contrôle par la Cour des comptes. L'audit a constaté l'inexistence de lettre de mission des directeurs et chef de services conformément à la procédure, l'absence de cartographie des risques, ainsi que l'insuffisance du contrôle hiérarchique. Les auditeurs ont souligné que les marchés à ordre de commande d'un montant égal ou supérieur à un million (1 000 000) F CFA TTC des exercices 2017 à 2019 n'ont pas fait d'objet de réception par une commission. De ce fait, ils ont recommandé de :

- procéder à la nomination des chefs de service au niveau de la

Direction du contrôle interne ;

- élaborer chaque année, des lettres de mission des directeurs ;
- veiller à l'élaboration d'une cartographie des risques du CHR comprenant un plan de gestion des risques identifiés ;
- produire des attestations de service fait pour les services courants et des procès-verbaux de réception pour les fournitures courantes respectivement par une commission interne de certification de service fait ou par une commission interne de réception.

Tout comme la Cour des Comptes, l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) a également produit son rapport d'activités.

### ✓ **Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP)**

L'ARCOP est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique de l'autonomie financière et de gestion. Au cours de l'année 2021, elle a adopté et produit son rapport d'activités 2020. Parmi les principaux points abordés, on a la relecture de deux (2) textes et l'élaboration de cinq (5) nouveaux textes, mais aussi des avis sur des projets de textes initiés par d'autres structures dans le domaine de la commande publique. Enfin, on peut évoquer des données sur la commande publique.

#### □ **Au titre de la réglementation**

Les textes relus concernent :

- le décret N°2017-0775/PRES/PM/MINEFID du 18 août 2017 portant fixation de la taxe de la redevance de régulation de services publics et modalités de reversement des ressources et son modificatif ;
- l'arrêté N°2018-185/MINEFID/CAB du 16 avril 2018 portant adoption des spécifications techniques standard des équipements informatiques.

La relecture du décret a permis une mise en cohérence avec le contenu

de la loi N°039-2016/AN du 2 décembre 2016 portant réglementation générale de la Commande publique, notamment en ce qui concerne le bénéficiaire des recettes.

Les cinq (5) circulaires adoptées portent sur :

- l'aménagement du fonctionnement de l'Organe de Régulation des Différends (ORD) ;
- les mesures d'adaptation des règles de passation des marchés publics ;
- le respect de la réglementation pharmaceutique ;
- la participation des architectes aux missions de suivi-contrôle des marchés de travaux ;
- les modalités d'appréciation des rabais non conditionnels dans les marchés à commandes et des incohérences dans les offres et propositions.

L'ARCOP a aussi donné son avis sur trois textes initiés par le MINEFID.

Ces textes portent sur :

- la définition d'une liste des équipements produits, au niveau national, pour les besoins de l'administration publique et les modalités de leur acquisition ;
- l'adoption des spécifications techniques standard du matériel de bureau, objet de marchés publics au Burkina Faso ;
- la définition des spécifications techniques standard du mobilier de bureau à usage courant, objet de marchés publics au Burkina Faso.

Pour chacun de ces projets de texte, l'ARCOP a, après avoir formulé des propositions d'amélioration, émis un avis favorable pour leur transmission aux autorités d'approbation.

#### **De la production de données sur la commande publique**

L'ARCOP a effectué une collecte de données relatives aux marchés conclus auprès des autorités contractantes centrales. Sur cinquante (50) autorités contractantes centrales sollicitées, quarante-deux (42) structures ont réagi. Au total c'est quatre mille neuf cent quatre-vingt-

neuf (4 989) marchés publics d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit milliards cent quarante-neuf millions six cent treize mille huit cent quarante-six (498 149 613 846) F CFA qui ont été engagés. On constate une hausse par rapport à l'année 2019 de l'ordre de 4,61% en nombre et de 18,73% en valeur. Le rapport indique que cela pourrait s'expliquer essentiellement par les effets de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et l'organisation des élections couplées présidentielle et législatives.

Les indicateurs de l'UEMOA semblent avoir été respectés en 2020. Les marchés passés par entente directe, avec l'avis préalable de la Direction générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements financiers (DG-CMEF), sont au nombre de deux cent soixante-six (266) pour une valeur de quarante-neuf milliards neuf cent quarante-cinq millions cent vingt-huit mille sept (49 945 128 007) F CFA, soit un taux de 5,33% en nombre et 10,03% en valeur. Ce taux en nombre de 5,33% a légèrement dépassé le seuil communautaire qui est de 5% au maximum. Il convient de préciser que ces marchés ne prennent pas en compte ceux passés dans le cadre du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS), de la riposte à la Covid-19 et des arrêtés relatifs aux prestations spécifiques. Or, si l'on comptabilisait ces marchés, le seuil serait de loin dépassé. Apparemment, les mesures spécifiques prises permettent à l'État de se dérober par rapport au seuil de surveillance fixé par l'UEMOA. Il serait intéressant que l'ARCOP tienne compte de tous les marchés y compris ceux passés à travers des mesures spécifiques. Cela permettrait une meilleure appréciation du respect du seuil communautaire par l'État burkinabè.

Dans le cadre de ses missions, l'ARCOP reçoit à travers l'ORD des plaintes des soumissionnaires relatives à la passation et l'exécution des marchés publics.

C'est au total huit cent quatre-vingt-quinze (895) requêtes des soumissionnaires contre sept cent trois (703) requêtes enregistrées en 2019 qui ont été reçues et traitées au niveau de l'ARCOP. La hausse du nombre de plaintes est relativement importante avec un taux de 27,31%

en matière de commande publique au Burkina Faso. Parmi ces plaintes, 52,29% sont fondées contre 31,62% non-fondées.

36,63% de ces plaintes portent sur le non-respect des règles relatives à la participation et aux capacités des candidats, 25,92% sur le non-respect des prescriptions du Dossier d'Appel à Candidature (DAC) et 19,02% sur l'évaluation des offres et des propositions.

Les décisions de l'ORD sont susceptibles de recours devant le tribunal administratif.

Au cours de l'année 2020, ce sont vingt-cinq (25) décisions de l'ORD qui ont fait l'objet d'un recours en référé suspension, sur un ensemble de sept cent quatre-vingt-dix (790) décisions rendues en matière de litige. Parmi ces décisions contestées en référé, six (6) ont été suspendues par le juge administratif.

Sur le cas des jugements de fond intervenus devant le Tribunal administratif, il apparaît que la juridiction de première instance a annulé plus de la moitié des décisions de l'ORD dont elle a été saisie (23 sur 42). Cela pose un problème dans le traitement des dossiers au niveau de l'ARCOP. L'ARCOP explique que la quasi-totalité des décisions de l'organe en charge des différends qui sont concernées date des années 2017, 2018 et 2019, avec juste une portion congrue de décisions de l'année 2020. Elle soutient également qu'il y a une lenteur du juge administratif dans le règlement du contentieux, en dépit des délais stricts que la loi N°039-2016/AN du 02/12/2016 a aménagés pour ces acteurs. Tout compte fait, le contentieux en matière de commande publique doit être mieux géré par l'ARCOP pour réduire la remise en cause au niveau des juridictions. La célérité du juge administratif pour permettre une meilleure exécution de la commande publique s'avère également importante.

✓ **La Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF)**

La CENTIF a été instituée par la loi N°016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le Financement du terrorisme et la Prolifération des armes de destruction massive (LBC/FTP). C'est une autorité administrative interministérielle permanente, placée sous la tutelle du ministre en charge des Finances. Elle a pour mission principale de recevoir, d'analyser et de traiter le renseignement financier sur les circuits de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. C'est en 2021 que la CENTIF a produit son rapport d'activités 2020. Elle a reçu cent quatre-vingt-dix-sept (197) déclarations de soupçons (DS) dont six (06) demandes d'informations (DI) et dix (10) informations spontanées (IS). Le nombre de DS reçues en 2020 est en baisse de 26,7% par rapport à 2019.

La CENTIF a traité cent trente-trois (133) DS dont cinq (05) DI, contre deux cent vingt-un (221) DS dont treize (13) DI une année plus tôt.

Ainsi le portefeuille de la CENTIF comporte mille cent un (1 101) déclarations d'opération suspecte (DOS), cent sept (107) DI et quinze (15) IS, soit un total de mille deux cent vingt-trois (1.223) dossiers en fin 2020. Ces chiffres étaient respectivement de neuf-cent vingt (920) DOS et cent un (101) DI à fin 2019.

### **Tableau XV : Nombre de déclarations reçues par le CENTIF par types**

<b>TYPES DE DECLARATION</b>	<b>NOMBRE</b>
DOS	1 101
DI	107
IS	15
<b>Total</b>	<b>1223</b>

*Source : CENTIF, Rapport 2020*

Les déclarations reçues au niveau de la CENTIF viennent principalement des banques avec une proportion de 88,56%. Les DOS reçues par la CENTIF au titre de l'année 2020, ont mis en jeu un montant total de cinquante-neuf milliards huit cent dix-huit millions six cent deux mille cinq cent dix-huit (59 818 602 518) F CFA contre cent soixante-deux milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions six cent cinquante-six mille deux cent-six (162 992 656 206) F CFA en 2019.

Les infractions sous-jacentes portent essentiellement sur la fraude fiscale, la cybercriminalité, le trafic d'or, l'escroquerie et le non-respect de la réglementation des changes. Le montant du portefeuille de déclarations de soupçons de la CENTIF de 2008 à fin décembre 2020 représente une masse financière globale de six cent trente-huit milliards sept cent vingt-trois millions quatre cent-dix-huit mille deux cent soixante un (638 723 418 261) F CFA. La confrontation du nombre des infractions au montant en jeu fait ressortir les éléments suivants :

- la fraude fiscale représente, en montant, la plus grande proportion suivie du trafic d'or et de l'escroquerie ; elle représente également, en nombre de déclarations, la plus grande proportion suivie de la cybercriminalité et du trafic d'or ;
- en terme de montant mis en jeu, la cybercriminalité est marginale contrairement à la fraude fiscale et au trafic d'or qui représentent 63% du total. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les DOS relatives à la cybercriminalité concernent des petits montants impliquant des personnes physiques contrairement à la fraude fiscale et au trafic d'or qui mettent en jeu des montants plus importants et des techniques sophistiquées impliquant des entreprises et des sociétés.

En ce qui concerne les demandes d'informations émises dans le cadre du traitement des DS en 2020, la CENTIF a transmis trente-trois (33) DI aux Cellules de Renseignement financier (CRF) étrangères contre vingt-cinq (25) l'année précédente.

Cependant, on note que ces travaux de la CENTIF n'ont pas encore permis le recouvrement de sommes provenant du BC/FTP au profit de l'État. Les dossiers transmis à la Justice n'avaient pas non plus abouti à des sanctions en fin 2021.

#### **2.1.4. La Justice**

Pilier important de la lutte contre la corruption, en tant qu'instrument de répression des infractions économiques, la Justice burkinabè a effectué des progrès non négligeables ces dernières années en matière de lutte contre la corruption. Au cours de l'année 2021, elle a ainsi connu de nombreuses affaires de corruption et d'infractions assimilées dont les plus emblématiques sont entre autres celles relatives à la fraude du carburant ; au Maire de l'Arrondissement N°7 de Bobo-Dioulasso, Hermann Sirima ; à l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) a inscrit en 2021 les questions d'éthique et de déontologie au rang des « priorités absolues » de la Justice.

##### **✓ La répression de la corruption et infractions assimilées**

Au cours de l'année écoulée, de nombreuses juridictions ont traité des dossiers liés à la corruption et aux infractions assimilées.

##### **□ L'affaire trafic du carburant**

Une enquête relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, avait permis, en septembre 2021, d'arrêter et de mettre en garde à vue 72 personnes pour trafic de carburant dans certaines régions en proie à l'insécurité.

Selon le Procureur du Faso du Tribunal de Grande instance (TGI) de Ouaga I, les accusés commettaient leur forfait principalement pendant la nuit, par le transport des hydrocarbures liquides à l'aide de camions spécialement aménagés, à l'intérieur desquels ils rangeaient 180 à 200 fûts industriels en caoutchouc ou en fer de 200 litres chacun remplis de carburant.

Le procès a abouti, en décembre, à des condamnations de 10 à 15 mois de prison ferme contre certains accusés et à plus de 9 milliards F CFA d’amende.

Dans le cadre de cette affaire, des fonctionnaires de police, de douane et des gendarmes sont également poursuivis pour corruption et complicité de corruption, mais aussi de contrebandes aggravée. Ce second procès est prévu se tenir en 2022 et le REN-LAC compte se constituer partie civile.

### □ **L’affaire Hermann Sirima, maire de l’arrondissement N°7 de Bobo-Dioulasso**

Le 09 février 2021, le Maire de l’arrondissement N°7 de Bobo-Dioulasso, Hermann Sirima, a été placé en garde à vue, après son audition par le Procureur du Faso près le Tribunal de Grande instance (TGI) de Bobo-Dioulasso. Il est soupçonné d’être trempé dans une affaire d’escroquerie et de blanchiment de capitaux. Cette arrestation est intervenue dans le cadre d’une dénonciation faite à l’autorité judiciaire. Selon ladite dénonciation, des individus s’adonnaient depuis un certain temps à des ventes illégales de parcelles à l’arrondissement N°7 du Bobo-Dioulasso. Outre le Maire Hermann Sirima, deux autres personnes, à savoir Banéré Mohamed Soulama et Issouf Zanté ont été mis aux arrêts.

Le Maire est poursuivi pour stellionat<sup>7</sup> aggravé, trafic d’influence, délit d’acceptation de cadeaux indus, délit d’apparence et blanchiment de capitaux ; Banéré Mohamed Soulama, pour stellionat simple, trafic d’influence, délit d’acceptation de cadeaux indus, délit d’apparence et blanchiment de capitaux ; et Issouf Zanté, pour stellionat simple.

Au regard de la qualité d’Officier de Police judiciaire (OPJ) du Maire, la chambre criminelle de la Cour de Cassation a été saisie. Cette juridiction a désigné le Tribunal correctionnel de Banfora pour connaître

---

7 Manœuvre frauduleuse consistant à vendre un bien dont on sait ne pas être propriétaire, à vendre un même bien à plusieurs personnes, à présenter comme libre un bien hypothéqué ou à minorer les hypothèques qui grèvent un bien

de cette affaire. Mais, au 31 décembre 2021, ce dossier était toujours en instruction. Anayi SARL, une société immobilière était également impliquée dans cette affaire.

#### □ **L'affaire “escroquerie de la société Anayi SARL”**

Le 17 mai 2021, le Directeur général et deux représentants de la société immobilière Anayi SARL, sont passés devant la chambre correctionnelle du pôle Economique et financier (ECOFI) de Bobo-Dioulasso. Ils étaient poursuivis par le Procureur du Faso près le TGI de Bobo-Dioulasso pour des faits d'escroquerie, de complicité d'escroquerie des populations de la zone non lotie de Kobawé, dans l'arrondissement N°7 de Bobo-Dioulasso.

Le dossier a été vidé en première instance le 31 mai 2021 et les trois prévenus ont été reconnus coupables des faits qui leur étaient reprochés. Il s'agit du Directeur général, Ismaël Ouédraogo, de Sayouba Guiro et de Thomas Sama. La culpabilité de la société Anayis a également été reconnue.

Les trois individus ont tous écopé d'une peine d'emprisonnement de deux ans fermes, plus une amende de cinq (05) millions F CFA. Quant à la société, elle a écopé d'une amende de 05 millions.

Par ailleurs, les trois prévenus ont été solidairement condamnés à payer aux victimes la somme de 520 mille francs au titre du préjudice subi.

Cependant, ils ont été relaxés par la Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso le 22 décembre 2021 pour infractions non constituées.

#### □ **L'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso**

En juin 2021, le Directeur général de l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso, Pierre Innocent Sanou, a été placé en détention à la Maison d'Arrêt et de Correction de Bobo-Dioulasso (MACB). Avec six autres personnes dont le comptable du service, ils sont poursuivis pour des infractions de faux en écriture publique, de surfacturation et

de détournement de deniers publics portant sur la somme d'environ 170 000 000 F CFA.

Suite à des investigations menées par la Police, après l'arrestation de certains fournisseurs et d'un agent de l'abattoir à la retraite, des cachets et des carnets de reçu confectionnés au nom du service avaient été découverts au domicile du DG. Un audit effectué également par des contrôleurs de l'ASCE-LC sur les documents comptables de l'abattoir avait préalablement permis de mettre la main sur le comptable.

L'instruction du dossier a eu lieu au cours de l'année 2021 et le procès est prévu se tenir en 2022.

#### □ **L'affaire "SOFITEX"**

À la suite d'un article de presse publié par le journal *Le Reporter* dans sa livraison N°297 du 1<sup>er</sup> au 14 novembre 2020, faisant état d'une malversation financière d'un montant d'environ 90 000 000 F CFA au sein de la Société burkinabè des Fibres textiles(SOFITEX), le Parquet de Bobo-Dioulasso s'est saisi du dossier et a ouvert une enquête pour faux en écriture privée, usage de faux en écriture privée, détournement de biens publics et blanchiments. L'enquête, confiée à la section de recherche de la deuxième Région de Gendarmerie, a permis d'interpeller trois personnes, à savoir le Directeur des Finances et de la Comptabilité, le Directeur des Ressources humaines et le Chef de service de paie.

Les prévenus ont été placés en détention provisoire par le Juge d'instruction. Au 31 décembre 2021, l'instruction était toujours en cours.

Néanmoins, ces dossiers traités par la Justice burkinabè ne doivent pas faire perdre de vue les nombreuses autres affaires en souffrance.

#### □ **Les dossiers judiciaires toujours en souffrance**

Plusieurs anciens dossiers traînent encore dans les arcanes de la Justice burkinabè. À titre d'exemples, le dossier Ousmane Guiro, ancien DG

des douanes, est toujours en attente de programmation à la Cour d'appel, plus de cinq ans après l'arrêt de la Cour de Cassation ordonnant la reprise de son procès pour corruption, enrichissement illicite et violation de la législation pour les changes. Le dossier Jean-Claude Bouda, ancien ministre de la Défense et des Anciens combattants, est, lui aussi, en attente de programmation. En rappel, ce dossier, toujours en instruction au TGI de Ouagadougou, fait suite à une série de publications des images, sur les réseaux sociaux, d'une propriété immobilière de Jean-Claude Bouda dans sa ville natale de Manga. Après une analyse du coût de cet investissement en rapport avec la déclaration des biens et de patrimoine, effectuée par le ministre le 1er février 2016, le REN-LAC a estimé qu'un certain nombre de faits pouvaient lui être incriminés. À savoir la fausse déclaration d'intérêt et de patrimoine puisqu'elle ne mentionnait nulle part une telle acquisition et le délit d'apparence parce que trois ans de fonction gouvernementale avec un salaire mensuel de 1 023 320 F CFA ne pouvaient non plus lui permettre de construire un tel duplex évalué provisoirement à 252 845 115 F CFA.

À ces deux dossiers s'ajoutent les affaires Nathalie Somé, ancienne Présidente du Conseil supérieure de la Communication (CSC) ; DG de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage (ACOMOD) ; DG adjoint des douanes ; William Alassane Kaboré, six gendarmes poursuivis pour corruption ; CNSS (celle-ci est pendante devant la Cour d'Appel).

Si la Justice apparaît comme un acteur incontournable de la lutte anti-corruption, il est aussi admis que certains de ses acteurs agissent parfois au mépris des règles d'éthique et de déontologie. C'est pourquoi, le CSM a décidé d'inscrire cette question au rang de ses priorités.

### ✓ **La nécessité d'un toilettage interne**

Au regard des difficultés rencontrées dans le fonctionnement du Conseil de discipline des magistrats en 2017 et 2018, le CSM a entrepris d'élaborer un guide de procédure disciplinaire. Ce guide a été rendu disponible en mars 2021. Son adoption devrait permettre, selon le CSM,

de lever différents obstacles afin que le mécanisme de mise en œuvre de la responsabilité disciplinaire du magistrat soit opérationnel.

Dans cette optique, un conseil de discipline, mettant en cause trois (03) magistrats, dont Narcisse Sawadogo, s'est tenu du 06 au 10 décembre 2021. Cette session a reconnu que les trois magistrats mis en cause avaient manqué à la déontologie de la profession. Le Conseil de discipline a donc blâmé deux d'entre eux et a prononcé une rétrogradation assortie d'un déplacement d'office pour Narcisse Sawadogo. Ce dernier avait déjà fait l'objet d'une procédure judiciaire en 2020 pour des faits de tentative d'escroquerie. En compagnie d'Alassane Baguian, Narcisse Sawadogo avait proposé ses services au Maire de Ouagadougou, Armand Béouindé, en contrepartie d'une somme de 70 millions, afin d'approcher les juges en charge d'un dossier dans lequel le bourgmestre est impliqué pour obtenir un classement sans suite. Il est notamment reproché à Armand Béouindé un conflit d'intérêt dans une affaire de location de 77 véhicules pour la municipalité de Ouagadougou. Narcisse Sawadogo avait été reconnu coupable en première instance, mais relaxé en appel pour infraction non constituée.

En ce qui concerne les décisions de la session du Conseil de discipline de 2018 contre les acteurs épinglés par la Commission d'enquête du CSM en 2016, elles ont été remises en cause par le Conseil d'État. Et depuis, plus rien n'a été entrepris pour éviter de garantir l'impunité à ces acteurs indéliçables.

Pourtant, la tenue des Conseils de discipline peut grandement contribuer à assainir le secteur de la Justice à travers la sanction des brebis galeuses. Cela passe nécessairement par la reprise de la procédure de 2018 à l'encontre des magistrats épinglés.

### ✓ **Les difficultés de fonctionnement des juridictions**

La plupart des juridictions en charge de réprimer les faits de corruption et infractions assimilées rencontrent des difficultés d'ordre matériel, humain et financier qui handicapent leur fonctionnement. Cette

situation est particulièrement perceptible au niveau des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières (ECOFI), créés depuis cinq ans. Ces pôles manquent principalement d'assistants spécialisés dans le traitement des dossiers, d'une unité de police spécialisée dans la répression des infractions économiques et financières. De plus, on note leur engorgement dû au fait que les juges qui les animent continuent de connaître des affaires de droit commun. Sans oublier aussi la non opérationnalisation de l'Agence nationale de Gestion et du Recouvrement des Avoirs saisis et confisqués (ANAGRASC).

Tous ces éléments ne facilitent pas le traitement diligent des dossiers liés à la délinquance économique et financière.

À l'évidence, les recommandations du REN-LAC concernant l'opérationnalisation de la loi N°005-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée, faites depuis 2018, auraient contribué à rendre plus performantes ces juridictions.

Par ailleurs, plusieurs centaines de dossiers de crimes de sang et de crimes économiques attendent d'être jugés par les assises criminelles à la Cour d'Appel de Ouagadougou. Parmi ces dossiers figure le dossier Ousmane Guiro.

Au regard de ce constat, les autorités doivent prendre les mesures appropriées pour la tenue effective de ces jugements, afin d'éviter que ces dossiers ne soient prescrits.

## **2.2. Les acteurs non étatiques**

Plusieurs de ces acteurs ont grandement contribué à la lutte contre la corruption au cours de l'année écoulée. Il s'agit principalement de la presse et du REN-LAC.

### 2.2.1. Le REN-LAC

Afin de contribuer à la lutte contre la corruption, le REN-LAC a mené diverses activités au cours de l'année 2021. Parmi elles, on peut retenir les activités de sensibilisation pour l'éveil de conscience et la mobilisation citoyenne, le contrôle de l'action publique, ainsi que les actions judiciaires.

#### ✓ **La sensibilisation pour l'éveil de conscience et la mobilisation citoyenne**

Le REN-LAC a organisé, au cours de l'année 2021, 189 activités de sensibilisation et de communication. Ces activités se sont déroulées dans quarante et neuf (49) communes et ont permis de couvrir vingt-quatre (24) provinces et onze (11) régions. Ces activités, qui visent l'éveil des consciences pour la mobilisation citoyenne contre le phénomène de la corruption, se composent entre autres d'émissions radio-télé (98), de conférences publiques et panels (64), de formations (21), de vidéos-débats (20), des ateliers d'échanges (04), des conférences de presse (02) et d'une tribune d'interpellation des trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Elles ont permis de toucher directement au moins 16 000 personnes.

#### □ **Les Journées nationales du Refus de la Corruption (JNRC)**

La 16<sup>ème</sup> édition des JNRC s'est tenue du 15 au 24 décembre 2021 sous le thème : « *Transparence et lutte contre la corruption dans la commande publique au Burkina Faso : cas des Bâtiments et travaux publics* ». L'objectif était de placer la passation et l'exécution de la commande publique au cœur des priorités de la lutte anti-corruption au Burkina Faso en :

- faisant ressortir les insuffisances du dispositif juridique de lutte contre la corruption dans la commande publique au Burkina Faso ;

- mettant en exergue les manifestations de la corruption dans la passation et l'exécution de la commande publique ;
- discutant de la responsabilité des différents acteurs de la commande publique dans la mauvaise qualité des ouvrages au Burkina Faso ;
- suscitant des initiatives citoyennes de contrôle de la passation et de l'exécution de la commande publique ;
- faisant des recommandations pour assainir la commande publique au Burkina Faso.

La commande publique est un instrument important de mise en œuvre des politiques publiques qui englutit chaque année des centaines de milliards F CFA. Cette situation est aggravée par la présence d'un grand nombre d'acteurs (fonctionnaires, entrepreneurs, contrôleurs...) sans scrupule tout le long du processus, le faible suivi-contrôle des travaux en cours d'exécution pour s'assurer du respect des cahiers de charges et l'absence de sanction des personnes indélicates. En témoignent les écroulements récurrents d'édifices publics dont de nouvelles bâtisses à chaque intempérie, entraînant parfois des drames, sans que les responsabilités ne soient clairement situées.

Plusieurs activités se sont déroulées dans le cadre de ces journées aussi bien au Siège (Ouagadougou) que dans les Comités régionaux anti-corruption (CRAC).

L'activité principale a été l'organisation d'un panel autour du thème : « *Assainir la commande publique au Burkina Faso* ». Les sous-thèmes développés avaient trait à la réglementation de la commande publique, aux mécanismes de transparence et de redevabilité dans le secteur des infrastructures, aux manifestations de la corruption dans la commande publique, au contrôle citoyen des chantiers, au rôle et à la responsabilité des structures de contrôles et des entreprises de construction.

Les débats ont permis de faire des recommandations aux différents acteurs de la chaîne.

- À l'endroit de l'Exécutif, les recommandations ont concerné la publication des rapports d'enquêtes portant sur les dégradations des infrastructures ; la résolution des problèmes de sous-traitance à bas prix et sans contrôle rigoureux ; l'institution d'une fiscalité et d'un cadre juridique plus rigoureux en matière de commande publique.
- À l'endroit de l'Association des Ingénieurs et Techniciens burkinabè (AITB), il a été notamment recommandé d'encadrer la profession qui connaît des dérives ;
- À l'Autorité de Régulation (ARCOP), les recommandations ont porté essentiellement sur la prise des sanctions administratives dissuasives contre les fautifs ; la révision à la hausse de la retenue pour garantie de livraison provisoire, dans la mesure où le plus souvent la mauvaise exécution est supérieure au seuil des 5% ; ainsi que l'interdiction de la participation des entreprises défaillantes à la commande publique.
- À l'endroit des entreprises, il leur a été recommandé la participation aux débats publics, afin d'éclairer l'opinion sur les raisons des mauvaises réalisations.
- À l'endroit du REN-LAC, il a été recommandé l'organisation d'un forum national sur la commande publique impliquant tous les acteurs de la chaîne afin de formuler des propositions concrètes pour assainir le secteur qui est actuellement gangrené par la corruption.

#### □ **La tribune d'interpellation des trois pouvoirs**

Le REN-LAC et l'ASCE-LC ont organisé, en synergie d'action, le 18 novembre 2021, une tribune d'interpellation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sur la lutte contre la corruption. Cette activité s'est voulue une contribution citoyenne des deux structures, en vue de susciter un engagement politique fort des pouvoirs publics pour

une gouvernance vertueuse, porteuse de changements qualitatifs en faveur du peuple burkinabè.

À cette occasion, les deux structures ont produit un mémorandum sur la lutte contre la corruption. Ce document a abordé, dans un premier temps, la situation générale de la corruption en passant en revue l'évolution des différents indicateurs de mesure et les cas de corruption observés et constatés dans les différents secteurs de la vie publique. Ensuite, il a analysé l'attitude des trois pouvoirs constitutionnels vis-à-vis du phénomène de la corruption. Enfin, il a formulé des recommandations à leur endroit.

La tribune a enregistré la présence effective de l'Assemblée nationale, représenté par le Député Edasso Rodrigue Bayala, et du CSM, représenté par son Président Jean Mazobé Kondé. Le pouvoir exécutif a brillé par son absence à ce rendez-vous important de redevabilité sans avancer de raison.

Les recommandations formulées à l'endroit de chacun des trois pouvoirs ont pointé entre autres le fait que la lutte contre la corruption se doit d'être une priorité absolue pour l'État.

Pour ce qui est de l'Exécutif, la tribune a insisté sur la nécessité :

- d'inscrire la lutte contre la corruption, le devoir d'exemplarité et la reddition des comptes au cœur de l'action gouvernementale. Il s'agira par exemple pour les membres du gouvernement cités dans des dossiers de corruption de quitter leur fonction pour se mettre à la disposition de la Justice, en attendant la manifestation de la vérité ;
- d'organiser une vaste opération de lutte contre la corruption dans tous les secteurs d'activités en impliquant les structures étatiques et non étatiques pour une plus grande efficacité de l'action gouvernementale. Dès lors que des responsables administratifs sont épinglés par les Corps de Contrôle de

l'État, la presse ou les OSC de lutte anti-corruption, il faut engager systématiquement la procédure disciplinaire en vue de sanctions administratives ;

- d'institutionnaliser le contrôle citoyen par les populations bénéficiaires des ouvrages publics de façon à garantir la bonne exécution desdits ouvrages, etc.

Pour le Législatif, la tribune a aussi recommandé de :

- renforcer le contrôle de l'action gouvernementale en matière de lutte contre la corruption à travers des interpellations régulières sur les suites administratives à donner aux différentes dénonciations de la presse, des OSC et des Corps de Contrôle de l'État, mettant en cause des agents publics ;
- rendre publics les contenus des différentes Commissions d'Enquête parlementaire et Missions d'Information parlementaire et les rendre accessibles aux structures de lutte contre la corruption ;
- rendre les membres de l'Exécutif et du Législatif justiciables des juridictions de droit commun, etc.

Quant au Judiciaire, la tribune a souligné l'importance de :

- donner une suite disciplinaire et judiciaire aux conclusions de la Commission d'Enquête mise en place en 2016 par le Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) pour assainir la Justice et ne pas garantir l'impunité aux acteurs judiciaires qui s'adonnent à la corruption ;
- engager systématiquement des poursuites judiciaires sur les cas de corruption dénoncés tels qu'on l'a vu avec l'affaire charbon fin. Au-delà des poursuites, prononcer des sanctions dissuasives à l'endroit des différents acteurs impliqués dans ces cas de corruption ;

- élargir la composition du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) à des universitaires et des acteurs non judiciaires de la Société civile, etc.

**Le plaidoyer pour la disponibilité de l'information sur les budgets et sur les marchés publics**

Pour une meilleure disponibilité de l'information budgétaire et celle portant sur les marchés publics, le REN-LAC a organisé, en collaboration avec le Centre d'Information, de Formation et d'Étude sur le Budget (CIFOEB), six (06) ateliers de plaidoyer auprès des autorités locales et des responsables administratifs des villes de Koudougou, de Léo, de Houndé, de Yako, de Fada N'Gourma et de Diébougou.

Deux cent trente-huit (238) participants dont 199 hommes et 39 femmes ont pris part à ces ateliers de plaidoyers. La plupart était des autorités locales (Maire, Conseiller régional) et des autorités administratives (Haut-commissaire, Directeurs régionaux et provinciaux des services d'éducation et de santé, Médecin Chef du District, Chef de Circonscription d'Éducation de Base, etc.) et des représentants des Organisations de la Société civile.

Ces ateliers de plaidoyer ont permis aux autorités locales de comprendre la nécessité de rendre disponibles et accessibles, les informations et documents administratifs aux citoyens.

**Des partenaires journalistes et activistes formés sur les outils de suivi-citoyen et les mécanismes de dénonciation**

Pour susciter une utilisation accrue de la plateforme *Veenem AC* à travers les dénonciations des mauvaises pratiques et des cas de corruption, le REN-LAC a également formé cent trente-neuf (139) journalistes et activistes dont vingt-six (26) femmes dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada

N’Gourma et Gaoua au cours de l’année 2021. Ces formations ont permis de doubler le nombre d’utilisateurs de la plateforme *Veenem AC*. Le nombre d’adhérents est ainsi passé de cent quarante une (141) personnes à deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299). Ceux-ci constituent un pool d’observateurs anti-corruption, afin de rapporter au REN-LAC des cas de corruption constatés dans les différents services à travers la plateforme.

□ **Des formations au profit des élus, du personnel des collectivités locales et des structures de veille citoyenne.**

Au total, le REN-LAC a initié trois (03) sessions de formations au profit des membres des comités de suivi des projets communaux. En effet, trois comités de suivi des projets communaux ont été mis en place à l’Est, au Centre-est et au Sud-ouest. Ces comités ont bénéficié de renforcement de capacités, afin d’effectuer des actions de suivi des projets et produire des rapports. Les formations ont porté sur les concepts de contrôle citoyen, les bases juridiques du contrôle citoyen, les expériences de suivi des projets routiers et la démarche de suivi des projets communaux.

En outre, une rencontre d’échanges et de partage d’expériences en matière de transparence, de redevabilité et de lutte contre la corruption a réuni, à Ouagadougou les 29 et 30 novembre 2021, les membres des Cadres de Suivi-citoyen des Collectivités territoriales (CSC-CT), des Comités de Suivi des projets communaux, les Maires et Secrétaires généraux de 13 communes. Un total de cinquante-quatre (54) personnes y ont pris part.

✓ **Le contrôle de l’action publique**

Outre les actions de sensibilisation, le REN-LAC a contribué au renforcement du contrôle citoyen de l’action publique.

□ **Le suivi-citoyen des projets routiers de l’État**

Depuis 2018, le REN-LAC expérimente, avec le ministère des

Infrastructures et du Désenclavement (MID), un suivi-citoyen de cinq (05) projets routiers de l'État pour contribuer à l'amélioration un tant soit peu de la qualité des infrastructures à réaliser au profit des populations. Cette collaboration a été rendue possible grâce à la signature d'une convention en 2017. Les projets qui ont été suivis au cours de l'année sont :

- les travaux d'aménagement et de bitumage de la section urbaine RN04 allant du croisement de la RN03 à l'échangeur de l'Est à Ouagadougou y compris un mini échangeur et le prolongement jusqu'au croisement de l'avenue de la liberté, à Ouagadougou ;
- les travaux de construction et de bitumage de la RN29 Manga-Zabré dans les régions du Centre-sud et du Centre-est ;
- les travaux de construction et de bitumage de la route Kantchari-Diapaga- Tansarga jusqu'à la frontière du Bénin dans la région de l'est ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage des voiries urbaines dans la région du Centre-Est dans le cadre de la commémoration du 11 décembre 2019 ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage des voiries urbaines dans la région des Cascades dans le cadre de la commémoration du 11 décembre 2020.

Les résultats du suivi effectué au cours des quatre dernières années (2018-2021) ont été présentés lors d'un atelier le 03 décembre 2021 à Ouagadougou. Dans l'ensemble, on retient qu'aucun des projets n'a respecté les délais d'exécution des travaux. Les travaux d'aménagement et de bitumage de la section urbaine RN04 croisement RN03, à Ouagadougou, constituent l'exemple le plus emblématique. Débutés le 25 novembre 2015, ces travaux sont toujours en cours, alors qu'ils étaient censés finir depuis le 31 décembre 2017.

## □ **Le suivi-citoyen de la mise en œuvre de la loi N°004-2015/ CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso**

Pour mesurer l'impact de cette loi sur la lutte contre la corruption, le REN-LAC a effectué un suivi-citoyen de sa mise en œuvre effective dans les différentes juridictions de répression des crimes économiques au cours de l'année 2021. Au nombre des principales activités réalisées dans ce cadre, on peut retenir un atelier de concertation des acteurs de la mise en œuvre de la loi N°004-2015 communément appelée loi anti-corruption, un atelier de partages d'expériences sur le suivi de sa mise en œuvre par les OSC et les médias, ainsi que la production et la diffusion du rapport 2020 de suivi-citoyen de sa mise en œuvre.

La première activité s'est tenue les 08 et 09 avril 2021. Elle a réuni à Koudougou les différents acteurs judiciaires chargés d'appliquer la loi. La tenue de cette activité a été facilitée par la signature depuis 2017 d'un partenariat entre le REN-LAC et le ministère en charge de la justice. Une analyse des forces et faiblesses de la mise en œuvre de la loi au niveau des juridictions a permis de faire des recommandations allant dans le sens entre autres d'une révision du statut des magistrats affectés aux pôles ECOFI en déchargeant notamment des dossiers des juridictions ordinaires et en prévoyant pour eux un plan de carrière. Une autre recommandation formulée a trait à la dotation des parquets ECOFI de régies d'avance pour la prise en charge des expertises, des transports judiciaires, des détectives, des indicateurs, des notifications d'actes.

L'atelier d'échange et de concertation avec les acteurs judiciaires a permis de rédiger le rapport 2020 de suivi de la loi anti-corruption. Quant à l'activité relative au partage d'expériences sur le suivi de la mise en œuvre de la loi anti-corruption avec les OSC et les médias, elle s'est tenue le 04 décembre 2021. L'atelier a réuni à Ouagadougou les acteurs de la Société civile intervenant dans le domaine de la gouvernance et les journalistes. Il s'est agi de partager avec ces acteurs l'expérience

pratique du REN-LAC dans le suivi-citoyen de la mise en œuvre de la loi N°004-2015, afin de les inciter à s’y investir. Les échanges ont surtout mis en exergue les difficultés rencontrées dans la répression des crimes économiques, notamment le manque de célérité dans le traitement des dossiers, le non recrutement des assistants spécialisés, la non-opérationnalisation de l’Agence nationale de Gestion et de Recouvrement des Avoirs saisis et confisqués (ANAGRASC), l’absence d’un statut particulier pour les magistrats des pôles ECOFI qui sont logés dans les TGI de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

### □ Le traitement des plaintes et dénonciations de corruption

Le REN-LAC a reçu, au cours de l’année 2021, 303 plaintes et dénonciations liées à la corruption. Parmi ces cas, vingt-cinq (25) redirigées, après analyse, vers des structures plus compétentes tels que le Mouvement burkinabè des Droits de l’Homme et des Peuples (MBDHP), la Gendarmerie nationale et la Justice. Par ailleurs, trente-deux (32) de ces plaintes ont été infirmées ou abandonnées pour défaut de preuves tangibles. En revanche, près de la moitié des plaintes et dénonciations reçues (131, soit 43,23%) a été totalement résolue, tandis que 115 (37,95%) sont toujours en cours de traitement comme le montre le tableau ci-dessous.

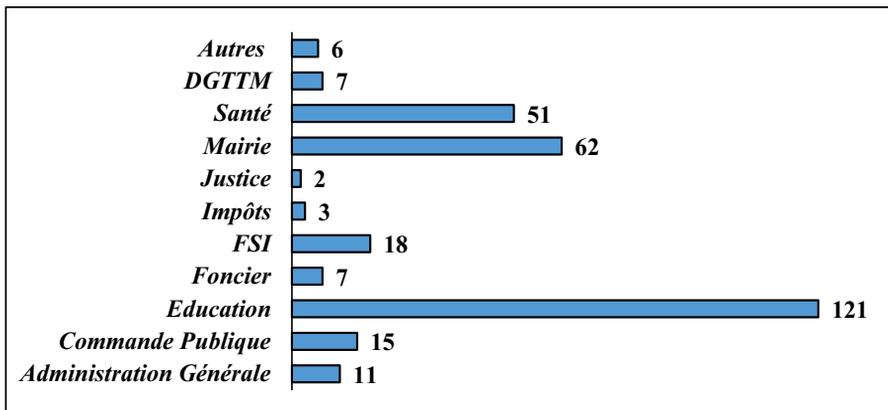
**Tableau XVI : État de traitement des plaintes et dénonciations**

<i><b>Plaintes / Dénonciations</b></i>	<i><b>Nombre total</b></i>	<i><b>Pourcentage (%)</b></i>
Plaintes en cours	115	37,95%
Plaintes infirmées/abandonnées	32	10,56%
Plaintes résolues	131	43,23%
Plaintes transférées	25	8,25%
<i><b>Total général</b></i>	<i><b>303</b></i>	<i><b>100,00%</b></i>

Source : Rapport d’activité 2021 du REN-LAC

Plusieurs secteurs d'activités sont concernés par les faits de corruption et les mauvaises pratiques. Les plaintes enregistrées font ainsi ressortir par ordre d'importance les secteurs de l'Éducation (121 cas), des Collectivités communales (62 cas), de la Santé (51 cas) et des Forces de sécurité intérieure (18 cas).

### Graphique 15 : Secteurs concernés par les plaintes/dénonciations



Source : Rapport d'activité 2021 du REN-LAC

Les activités de sensibilisation pour l'éveil des consciences et la mobilisation citoyenne ont parfois servi de canaux pour l'enregistrement des plaintes et des dénonciations.

## **Quelques illustrations**

**Cas 1** : Après une conférence publique sur « La corruption dans les secteurs de l'éducation et de la santé, rôles des acteurs » le 21/11/2021 à Sakoinsé, le CRAC-CO a reçu un appel de dénonciation sur le contact mis à la disposition des participants. La plainte concerne l'école A de Sakoinsé. En effet, il y a trois (03) ans, une cotisation spéciale est levée pour la construction d'une salle de classe, mais jusqu'à présent il n'y a rien en vue. Un bilan a été demandé, mais le président APE s'est senti offensé. Le directeur dit aux plaignants de passer le voir au bureau pour une explication. Les plaignants disent vouloir voir claire dans cette cotisation spéciale d'où l'appel au CRAC-CO afin de suivre le dossier.

**Cas 2** : Particulièrement au niveau du CRAC-HBS, les émissions radiophoniques réalisées ont enregistré quatre-vingt-trois (83) appels, parmi lesquels vingt-deux (22) ont été des dénonciations ; ce qui a permis au CRAC d'initier des investigations. Le traitement de ces dossiers est en cours.

**Cas 3** : A la suite de d'une conférence publique tenue le 08 décembre 2021 dans le cadre des JNRC avec les entrepreneurs à Koudougou, un des participants a saisi le CRAC-CO pour une plainte dans l'exécution d'un marché dans la commune de Gaoua dans la région du Sud-Ouest. En effet, l'entreprise du participant en question a été attributaire d'un marché de construction d'une salle des fêtes au profit de la mairie de Gaoua. D'un montant de soixante-quatre millions trois cent mille sept cent vingt-huit (64 300 728) francs CFA, celui-ci a débuté les travaux jusqu'au niveau où il était en droit de demander le déblocage de l'avance de démarrage. Pour ce faire, la mairie devait lui délivrer l'ordre de reprise des travaux avec un nouveau délai, dit-il. Malheureusement la mairie ne veut pas lui délivrer ce document, le conduisant ainsi petit à petit vers les pénalités de retard d'exécution. Il a donc saisi le CRAC-CO parce qu'il soupçonne qu'on veut le conduire à négocier en proposant quelque chose pour avoir son document pour l'avance de démarrage. Il dit ne pas être prêt à s'engager sur cette voie. La plainte a été reversée au CRAC du Sud-Ouest.

## □ Les saisines effectuées

Le traitement des plaintes et dénonciations enregistrées par le REN-LAC a parfois donné lieu à des saisines administratives : 69 au total en 2021. Dans la plupart des cas (66/69, soit 95,65%), l'autorité a réagi à ces différentes saisines, permettant ainsi de résoudre entièrement 30 dossiers, soit un taux de résolution de 45,45%. Parmi les cas les plus emblématiques, nous pouvons retenir les saisine adressées au Directeur général de la SOFITEX pour des soupçons d'attribution frauduleuse de coton graine de 2000 tonnes à l'entreprise BEL WET BIO CARBURANT par la SOFITEX ; au Médecin Chef du District de Garango pour rackets, vols/détournements et vente des produits (médicaments) des malades par des agents de santé du CMA de ladite ville ; au Coordonnateur de la Coordination nationale de Contrôle des Forces de Police (CONACFP) pour rackets au niveau du poste de contrôle de la Gendarmerie situé entre le carrefour de Kangala et de Orodara dans la province du Kéné Dougou, etc.

### **Quelques dossiers ayant fait l'objet de saisine**

**Cas 4** : Les investigations du CRAC-HBS ont permis de résoudre des cas de rackets au concours des sapeurs-pompiers à la Brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP) ***de Banfora***

Suite à des plaintes reçues faisant cas de rejet systématique des demandes des postulants au concours direct des sapeurs-pompiers session 2021 par des membres de la commission de réception des dossiers de la BNSP de Banfora, le CRAC-HBS a aussitôt entrepris des investigations. Celles-ci ont révélé qu'un des agents, membre de la commission, avait rédigé ces propres demandes qu'il vendait aux candidats. A cet effet, il obligeait les postulants à payer ces demandes déjà rédigées et rejetait du même coup les demandes rédigées par les candidats. Le Commandant de la BNSP de Banfora fut interpellé ; ce qui a prévalu à la suspension de l'agent indélicat de ladite commission de réception des dossiers. La totalité des sommes induitement perçues a été remboursée et des sanctions disciplinaires ont été infligées à l'agent indélicat. Des dispositions ont été prises par le Commandant de la BNSP de Banfora afin d'éviter des situations du genre qui ternissent l'image de la Brigade.

**Cas 5** : ***Les investigations du CRAC-HBS ont permis de démanteler un réseau d'agents indélicats s'adonnant à la surfacturation et à des ventes de produits prohibés au CM de Toussiana***

Après plusieurs plaintes sur des cas de surfacturations des produits pharmaceutiques par des agents au Centre Médical (CM) de Toussiana, le CRAC-HBS a mené des investigations. Celles-ci ont permis d'avoir des indices de ventes parallèles, de surfacturations des produits pharmaceutiques, de ventes de produits prohibés et d'usurpation de titre de laborantin.

Ce faisant, le CRAC porta plainte contre les agents indélégués au TGI de Bobo Dioulasso. Au nombre de neuf (09), les agents indélégués ont comparu le 08 novembre 2021 en audience au TGI pour surfacturation, ventes de produits prohibés, complicité de surfacturation et de ventes de produits prohibés et exercice illégal de biologiste.

Les produits vendus aux patients se résumaient comme suit : les molécules d'*Artémether* à 1300f CFA au lieu de 300f, de *l'Arthésunate* à 1550f au lieu de 100f et la vente de *Duperon* qui serait un produit cancérogène.

A l'issue des débats, à la demande du ministère public, les infractions ont été requalifiées en concussion ; et la vente et la complicité de vente de produits prohibés en abus de fonction. Au verdict, les agents ont tous été condamnés à des peines d'amendes monétaires fermes et le tribunal a ordonné la confiscation du scellé (glucomètre). Ils ont également été condamnés à payer solidairement la somme de 1 FCFA au titre des dommages et intérêts au REN-LAC. Depuis lors, des témoignages font comprendre que bon nombre d'agents de santé ont changé leurs mauvais comportements dans les centres de santé au-delà même de la région des Hauts-Bassins.

### ✓ Les actions judiciaires

Au cours de l'année 2021, treize (13) nouveaux dossiers judiciaires ont été enregistrés, portant à 34 le nombre total de dossiers suivis par le REN-LAC. Ces 34 dossiers sont suivis aussi bien au niveau du siège du REN-LAC que dans les CRAC.

Le REN-LAC s'est constitué partie civile dans l'ensemble des 34 dossiers. Sur les trente-quatre (34), onze (11) ont connu un jugement effectif dont huit (8) en première instance et trois (03) en appel. Parmi les 8 dossiers jugés en première instance, un a abouti à une relaxe et les 7 autres à des condamnations. En ce qui concerne, les trois dossiers jugés en appel, deux dossiers ont abouti à des condamnations et un dossier à une relaxe.

À l'analyse, il apparaît que les différentes décisions rendues en matière de corruption par les juridictions tiennent parfois compte de la qualité de l'auteur de l'infraction. Par exemple, on remarque que lorsqu'il s'agit d'un fonctionnaire de l'État, la peine est appliquée par le juge de sorte à ce qu'il ne perde pas son emploi. Selon la loi N°081-2015/CNT, lorsqu'un fonctionnaire est condamné à une peine d'emprisonnement ferme supérieure ou égale à trois (03) mois, il encoure le licenciement. Et pour ce qui est de la condamnation avec sursis, dans le cas où celle-ci est supérieure ou égale à dix-huit (18) mois, la même règle s'applique à lui. Au regard de ces faits, la tendance actuelle des juridictions est de faire en sorte que les peines prononcées contre les fonctionnaires n'excèdent pas ces quanta, toute chose qui frise la complaisance et n'est pas de nature à dissuader les auteurs de corruption et de mauvaises pratiques. Du reste, cela peut apparaître aussi comme une injustice à l'endroit d'autres catégories de citoyens qui écoperaient dans les mêmes situations de peines plus lourdes. Focus sur quelques dossiers judiciaires suivis par le REN-LAC en 2021.

□ **Des décisions rendues par le tribunal correctionnel de Koudougou.**

***1. Affaire de vente de place en cité universitaire de Koudougou : MP C/ BOUDA Justin et 5 autres***

En 2020, le Comité régional anti-corruption (CRAC) du Centre-Ouest a été informé que le chef de service des cités universitaires de Koudougou, se livrait à la vente des places dans lesdites cités. Pour ce business illicite, il se faisait aider par des étudiants. Par les soins du Réseau, une plainte est portée devant le Procureur du Faso près le TGI de Koudougou. À la suite de cette plainte, des enquêtes ont permis d'identifier six (6) personnes parmi lesquelles celle à l'origine de la dénonciation.

Programmé initialement le 17 février 2021, le dossier a été renvoyé au 1<sup>er</sup> mars. À cette audience, le dossier a été retenu, débattu et mis en délibéré pour le 10 du même mois. À cette date, le tribunal, en vidant sa

saisine, a reconnu les six (6) prévenus coupables des faits de corruption, de complicité de corruption, de concussion et complicité de concussion. Le dénonciateur du nom de Oully Marc a bénéficié d'une excuse absolutoire. Les cinq autres prévenus ont écopé des peines suivantes :

- Bouda Justin a été condamné à une peine d'emprisonnement de 12 mois dont 02 ferme et une amende ferme de deux millions (2 000 000) de francs CFA ;
- Konkobo Fabrice Amedé Tertus, Lompo Marius, Ouédraogo Olivier et Boro Yacouba ont tous écopé d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois et d'une amende de deux millions (2 000 000 FCFA), le tout assorti de sursis.

Le REN-LAC a été reçu dans sa constitution de partie civile et les prévenus ont été condamnés à lui payer la somme d'un (1) franc symbolique à titre de dommages et intérêts.

□ ***Affaire des agents de santé indéliçats : MP C/ Sandwidi Léger et Zoundi Denis***

Cette affaire met en cause un attaché de santé qui, en complicité avec un ouvrier, a proposé ses services aux usagers du Centre hospitalier régional (CHR) de Koudougou dans des conditions non réglementaires. Les patients pris en charge l'étaient clandestinement, de sorte que ceux-ci ne laissaient aucune trace de leur passage dans le CHR. L'attaché de santé et son complice ouvrier en profitait pour escroquer les patients. Au cours de l'année 2020, ils ont reçu et traité une dame dans les mêmes conditions illicites., Malheureusement, cette dernière est décédée. À la suite de ce drame, le REN-LAC a été informé des mauvaises pratiques qui avaient cours dans le CHR par l'entremise des deux agents. Des démarches ont été donc entreprises afin que des poursuites soient engagées contre les sieurs Sandwidi et Zoundi.

Ils ont été poursuivis et reconnus coupables des faits de mise en danger de la vie d'autrui, concussion, abus de fonction pour Sandwidi, et

complicité d'abus de fonction et mise en danger de la vie d'autrui pour Zoundi.

Dans le verdict rendu par le tribunal 21 avril 2021, les deux ont écopé d'une peine d'emprisonnement de 18 mois dont 12 fermes et d'une amende ferme de 2 millions de F CFA.

La constitution de partie civile du REN-LAC a été déclarée recevable et les prévenus ont été condamnés à lui payer un franc symbolique à titre de dommages et intérêts.

Les prévenus ont relevé appel de cette décision devant la cour d'Appel de Ouagadougou. Le 10 décembre 2021, le dossier a été retenu et débattu et mis en délibéré au 21 janvier 2022.

Dans cette affaire, M. Sandwidi a toujours soutenu que ce n'était pas la première fois qu'il s'adonnait à de telles pratiques. Le REN-LAC espère que la Cour d'Appel en tiendra compte pour lui infliger une peine plus lourde.

□ **Le procès pédagogique du tribunal de Kaya : un agent de l'action social s'enrichi au détriment des personnes déplacées internes (PDI)**

Intitulée « Affaire détournement de vivres des PDI à Pyssila : MP C/ GANGO Rasmané et autres

Le REN-LAC a été informé de cette affaire en janvier 2021. Le dossier était relatif à une gestion opaque des vivres des personnes déplacées internes dans la commune rurale de Pissila dans la région du Centre-Nord en proie à une crise sécuritaire aigüe. Après avoir été informé des faits, une mission d'enquête a séjourné dans cette localité les 20, 21 et 22 janvier afin d'avoir de plus amples informations sur l'affaire. À cette occasion, le service de l'action sociale, le dénonciateur, les PDI, et certains membres du Comité villageois de développement (CVD) ont été rencontrés. Par la suite, le dénonciateur a également porté l'information

à la connaissance de l'autorité judiciaire. L'enquête menée par la police judiciaire a permis d'identifier M. Gango Rasmané et sept (07) autres : Sebgo Mahamadi, Sawadogo Augustin, Zoré Nikiéma dit Ya Naaba, Sawadogo Wentaré dit Pousga, Sawadogo Kadré dit Kader et Ouédraogo Mahamoudou. Alors que MM. Sebgo Mahamadi, Sawadogo Augustin, Zoré Nikiéma, Sawadogo Wentaré, Sawadogo Kadré étaient poursuivis pour recel de biens d'origine frauduleuse ; Ouédraogo Mahamoudou, lui, l'était pour complicité de détournement de biens et Gango Rasmané pour détournement de biens publics et corruption. Ce dernier, s'est défendu des faits qui lui étaient reprochés en indiquant que les vivres avaient été prélevés pour compenser le travail accompli dans le cadre de la distribution des vivres aux PDI. En contrepartie du paiement qu'ils devaient recevoir, chaque membre de la commission a préféré prélevé une quantité de vivres proportionnelle à celle distribuée. Le dossier a été retenu, puis débattu le 5 mai 2021 et le verdict a été rendu le 26 mai. Les prévenus OUEDRAOGO Mahamoudou, SEBGO MAHAMADI et SAWADOGO Augustin ont été relaxés. Quant aux quatre (4) autres, ils ont été reconnus coupable et condamnés à des peines allant de deux (2) à cinq (5) ans de prison avec des amendes comprises entre cinq cent milles (500 000) à cinq million (5 000 000) F CFA. Ils ont été condamnés à payer la somme de cent cinquante mille (150 000) francs CFA au REN-LAC au titre des frais exposés et non compris dans les dépens.

Gango Rasmané a interjeté appel de cette décision. À la date du 31 décembre 2021 le dossier était pendant devant la chambre correctionnelle du pôle ECOFI de la Cour d'Appel de Ouagadougou.

#### □ **Dossiers de corruption et de fraude électorale jugés à Ziniaré**

En novembre 2020, le Burkina Faso a tenu des élections couplées présidentielle et législatives. À cette occasion pour la première fois, il a été institué des permanences judiciaires au niveau des tribunaux correctionnels pour couvrir pénalement les élections. Dans cette perspective, ceux qui avaient été arrêtés comme présumés fraudeurs

ou perturbateurs du processus ont été traduits devant les juridictions pénales. Parmi les six (6) tribunaux qui ont tenu des audiences à ce propos, seul le Tribunal de Ziniaré, devant lequel trois affaires avaient été portées, a confié le dossier à un juge d'instruction. Les autres juridictions avaient, elles, opté pour la procédure de flagrant délit. Parmi les trois affaires connues par le TGI de Ziniaré, deux ont été jugées en 2021 (voir les deux encadrés ci-dessous) :

### **Ministère public contre Diallo Boubakary et Diallo Daouda**

Dans cette affaire, Diallo Boubakary a demandé à son frère Daouda de faire recenser les concessions peulh de Tita afin qu'ils aillent s'inscrire sur les listes électorales à Boussé. Pour lui, la raison serait que les peulhs sont marginalisés. Les deux ont été poursuivis pour inscription frauduleuse sur les listes électorales, tentative d'inscription frauduleuse sur les listes électorales, transports d'électeurs et corruption.

Le 03 novembre 2021, le tribunal a retenu la culpabilité des deux prévenus et a condamné chacun à une peine d'emprisonnement de 24 mois plus une amende de 5 millions F CFA, le tout assorti de sursis. La constitution de partie civile du REN-LAC a été reçue et les prévenus ont été solidairement condamnés à lui payer la somme d'un (01) franc symbolique, outre la somme de 350 000 FCFA au titre des frais exposés et non compris dans les dépens.

### **Ministère Public C/ Somlaré Désiré et Somlaré Abou dit Henry**

Monsieur Somlaré Désiré a loué un car pour convoyer les membres de famille de Ouagadougou à son village afin qu'ils puissent s'y inscrire sur les listes électorales. Il leur a été reproché les faits de corruption et de fraude électorale notamment par le transport d'électeurs, l'inscription frauduleuse sur les listes électorales et la tentative d'inscription frauduleuse sur les listes électorales. Ce dossier a également été vidé le 03 novembre 2021.

Dans l'affaire, seule la culpabilité de Somlaré Désiré a été retenue pour des faits de corruption électorale, Somlaré Abou dit Henry, lui a été relaxé au bénéfice du doute.

En répression, Somlaré Désiré a été condamné à une peine d'emprisonnement de 12 mois et d'une amende de cinq millions F CFA, le tout assorti de sursis.

La constitution de partie civile du REN-LAC à l'endroit de Somlaré Désiré a été déclarée recevable et ce dernier a été condamné à lui payer la somme de cent cinquante mille un (150 001) F CFA à titre de dédommagement.

#### **Du traitement particulier du dossier du secrétaire permanent des engagements nationaux**

De cette affaire intitulée «Affaire Secrétariat permanent des Engagements nationaux : MPC/ Compaoré Boukaré et Compaoré Maximin», on retient que monsieur Compaoré Boukaré profitait de son statut de secrétaire permanent des engagements nationaux et des programmes d'urgence pour exiger des rétributions à certains entrepreneurs, attributaires des marchés publics relatifs à la construction d'infrastructures diverses (CSPS, écoles, forages etc). Dénoncé par Compaoré Maximin, il a été démis de ses fonctions en conseil des ministres du 30 décembre 2017 et placé sous mandat de dépôt le 15 octobre 2018. Il a été poursuivi en 2017 et condamné le 17 décembre 2019 à une peine d'emprisonnement de 24 mois ferme plus une amende de soixante (60) millions de FCFA. A la date du prononcé de la décision, COMPAORE Boukaré était absent. Un mandat d'arrêt a donc été décerné contre lui. Malheureusement ce mandat n'a jamais été exécuté. Le « prisonnier » en liberté ayant relevé appel, comparaisait libre devant la juridiction d'Appel. La décision d'appel a consisté à éviter au prévenu la perte de son emploi, dans la mesure où il a bénéficié d'un aménagement de la peine. La chambre

correctionnelle du pôle ECOFI de la Cour d'Appel a allégé sa peine à 15 mois de prison avec sursis et confirmé les autres dispositions du jugement en première instance.

L'inexécution du mandat contre COMPAORE Boukaré n'est pas isolée. Le même constat a été fait dans l'affaire du Commissaire de police du commissariat de Wemtenga condamné en juin 2021 par le tribunal de Koupéla à cinq (5) ans de prison (dont deux fermes) pour corruption et tentative d'escroquerie portant sur une somme d'environ 20 000 000 F CFA. Cette situation a amené le REN-LAC à adresser une correspondance au Conseil supérieur de la Magistrature pour attirer son attention sur ce dysfonctionnement de la Justice.

### 2.2.2. La presse

Au cours de l'année 2021, la presse burkinabè s'est de nouveau illustrée comme un acteur incontournable de la lutte contre la corruption et la mal gouvernance. Par leurs nombreux reportages, analyses et enquêtes, les journalistes aussi bien de presse écrite, de presse en ligne que de presse audiovisuelle ont régulièrement dépeint les mauvaises pratiques qui minent les différents secteurs d'activités de la vie économique et sociale du Burkina Faso. La corruption a atteint une telle ampleur que l'on peut s'interroger si les détournements de denier public, le favoritisme, l'extorsion et l'enrichissement illicite ne sont pas devenus la règle dans l'administration publique à cause du comportement de certains agents et hauts responsables. Très rarement, il ne s'est écoulé une semaine sans que la presse périodique n'ait rapporté des cas de malversation.

#### ✓ Les détournements de denier public

Ils ont occupé une bonne place dans les colonnes de la presse au cours de l'année 2021. Qu'il s'agisse des agents ou des premiers responsables de l'administration, ceux qui s'adonnent à la corruption n'ont pas manqué d'ingéniosité pour continuer de siphonner l'argent du contribuable burkinabè. Dès le début de l'année, un article de *L'Événement* annonce la couleur. Depuis plusieurs années, l'organisation des missions fictives

aux fins d’extorquer de l’argent à l’État est devenue une pratique récurrente dans l’Administration publique burkinabè. Bien qu’il nous soit difficile actuellement de faire une quantification, il apparaît que l’État perd énormément d’argent dans ces fausses missions qui peuvent prendre plusieurs formes : celles qui n’ont jamais eu lieu ; celles qui, bien qu’elles aient eu lieu, enregistrent des agents qui n’y ont jamais pris part. À titre d’exemple, suggèrent des témoins interrogés par *L’Événement*, « *Certains agents ont au moins 300 000 F CFA le mois comme frais de mission tout en étant assis dans des bureaux* ». Pour mettre fin, à cette pratique, l’État a décidé de la création et de la mise à l’échelle, dans différents ministères, collectivités territoriales, Établissements publics de l’État (EPE) et institutions républicaines, d’un Circuit intégré des Missions (CIM) encore appelé e-Travel ou e-Missions. Mais, d’après le bimensuel, la mise en service de cette solution informatique, prévue débiter au cours de l’année 2021, a connu un blocage dans le processus : « *Pendant la collecte des données devant être chargées sur la plateforme, notamment les listes des personnels, leurs postes de travail, les budgets annuels des missions, la chaîne d’initiation et d’approbation des dites missions, plusieurs détenteurs de ces informations ont brillé par leur indisponibilité. Les utilisateurs non plus n’ont pas toujours été présents pour suivre les sessions de formation en vue de l’appropriation de la plateforme aux dates initiales* <sup>8</sup> ».

Pourtant, tout le monde est unanime que ces missions fictives constituent une gangrène qui ronge impunément les structures administratives comme en témoigne cette autre enquête du *Reporter* à la Direction des Enseignements post-primaire et secondaire général. Selon le journaliste, des ordres de missions délivrées pour attester de la tenue effective de déplacements d’agents dans le cadre du Projet d’amélioration de l’accès et de la qualité de l’éducation (PAAQE) ont été épinglés comme étant des faux. « *Les agents concernés par les missions inventées disent ne pas se reconnaître dans l’affaire. Pourtant leurs noms apparaissent sur*

---

8 Gaston Bonheur Sawadogo, « Missions des agents publics. Des grincements de dents contre un logiciel anti-fraude », *L’Événement* N°439 du 10 février 2021

*l'ordre de mission. Sur les documents en question, l'on peut lire les différents noms des chefs et des membres qui ont effectué la mission. Les personnes inscrites comme chefs de missions sur les documents affirment non seulement n'avoir jamais pris part à la mission, mais indiquent être malades depuis un bout de temps, et les responsables de la Direction en seraient bien informés<sup>9</sup>», détaille-t-il.*

À l'évidence, cette pratique semble aller au-delà des simples agents et directeurs de services pour toucher les Secrétaires généraux et les ministres eux-mêmes.

Un autre mal qui ronge l'Administration publique burkinabè consiste au gaspillage des frais de dotation du personnel en carburant. C'est ce qu'il a été donné de constater au Secrétariat permanent du Conseil national pour la Protection sociale (SP/CNPS) où la circulaire du 14 décembre 2017 portant référentiel des montants plafonds de dotations trimestrielles en carburant de fonction était allègrement violée. Alors que les cadres s'octroyaient des frais hors barème, les agents, eux, percevaient des dotations indues. La dotation annuelle en carburant de fonction du Secrétaire permanent était de 2 100 000 F CFA contre la somme 900 000 prévue par la circulaire du 14 décembre 2017. Le montant indûment perçu s'élevait donc à 1 200 000 F CFA. Chacun des cinq directeurs des services du SP/CNPS percevait aussi 1 320 000 F CFA par an. Une somme largement supérieure au montant annuel prévu de 600 000 F CFA. Là également, le trop-perçu s'élève à 720 000 pour chaque directeur. Toutefois, *L'Événement* nous apprend qu'en dehors des cinq directeurs de services, tous les dix-neuf agents de la structure percevaient des frais de carburant de fonction par trimestre. La consommation annuelle de l'institution s'élève ainsi à plus de 38 millions F CFA. « *Seize agents touchent chacun 180 000 F CFA. Deux autres, 90 000 F CFA et un autre, 150 000. Pourquoi un tel abus ?* <sup>10</sup>»,

9 Salifou Ouédraogo, « Enseignements post-primaire et secondaire général. De faux ordres de mission établis pour s'offrir indûment des frais », *Le Reporter* N°313 du 1<sup>er</sup> au 14 juillet 2021

10 Gaston Bonheur Sawadogo, « Secrétariat permanent du Conseil national pour la Protection sociale. Karime Ganemtoré et ses agents pompent les frais de carburant », *L'Événement* N°452 du 25 août 2021

s'interroge le journal. Avant de conclure : « *De telles pratiques continuent dans plusieurs ministères et institutions publiques. Le référentiel est royalement ignoré. Et le budget alloué au carburant continue de servir des intérêts personnels au détriment des intérêts publics. Ces pratiques ont cours au moment où l'on parle de rationalisation des dépenses de l'État.* »

Structure chargée du contrôle et de la bonne gestion des finances publiques, la Cour des Comptes elle-même n'est pas épargnée par les mauvaises pratiques administratives. *L'Événement* a mis au jour de forts soupçons de favoritisme et de surfacturation dans cette institution, notamment concernant l'exécution d'un marché de réhabilitation de la villa de fonction de Jean Émile Somda, son Premier Président<sup>11</sup>. Le journal a établi clairement que le patron de celui-ci n'a pas respecté les procédures pour la demande de réhabilitation de son domicile. En effet, le cahier des charges des logements administratifs indique qu'en cas de travaux de réhabilitation, la dépense devrait revenir à l'institution de l'occupant dont la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) devrait, par la suite, informer la Direction générale des Affaires immobilières et de l'Équipement de l'État (DGAIE), structure rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (MEEP). Au cas où ces travaux se révéleraient énormes, ils reviendraient, dans ce cas, à la charge de la DGAIE. Cependant, le Président de la Cour des Comptes n'a pas respecté cette procédure et a directement adressé sa demande de réhabilitation au ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective qui l'a avalisée, sans même que l'autorité de gestion, c'est-à-dire la DGAIE, ne procède à des constatations d'usage. Le journal évoque aussi des soupçons de surfacturation. Dans une première offre financière adressée au ministre en mars 2020, le budget de réhabilitation de la villa avait été estimée à 21 717 750 F CFA. Toutefois, ce budget a paradoxalement connu une hausse substantielle six mois plus tard, sans une véritable justification. Pour couronner le

---

11 Atiana Serge Oulon, « Réhabilitation du Logement de fonction du Premier Président de la Cour des Comptes. Les affaires troublantes de Jean Émile Somda », *L'Événement* N°444 du 25 avril 2021

tout, le journal établit une relation de parenté entre le Premier Président de la Cour des Comptes et le responsable de l'entreprise 2IS engineering, bénéficiaire du marché par entente directe : *« En procédant ainsi, celui qui est à la tête de l'institution chargée de sanctionner les ordonnateurs de dépense publique prête le flanc, faisant lui-même le lit du conflit d'intérêt ».*

Dans sa parution du 25 novembre, le même journal renseigne l'opinion toujours sur des pratiques de favoritisme, constatées cette fois, à la Société des Transports en Commun (SOTRACO). Cette société traversait au cours de l'année 2021 une crise de trésorerie entraînant des pannes d'essence et pannes mécaniques des bus en circulation sur de nombreuses lignes. Des difficultés financières que le DG Pascal Tenkodogo justifie par le caractère social du coût du transport, alors qu'en réalité pèsent sur lui des soupçons d'enrichissement personnel, dans la mesure où il est suspecté d'être le véritable et seul fournisseur de la société. S'il reconnaît les identités de plusieurs fournisseurs de la SOTRACO, le DG de la SOTRACO nie cependant avoir des relations personnelles avec les intéressés. *« Pourtant, contredit le journal, son épouse est citée comme prestataire de la SOTRACO avec une fourniture des matériels de bureau et des masques Covid-19. Ce n'est pas que cela. Le nettoyage du bus, la fourniture des pneus, la confection des tickets et cartes d'abonnement de la société, l'installation des poteaux d'arrêt de bus, autant de services dont les fournisseurs ont des liens avec le premier responsable de la SOTRACO. Globalement, trois indices laissent penser que Pascal Tenkodogo a entrepris de favoriser les sociétés suscitant ainsi des suspicions de favoritisme, de népotisme, de copinage et d'enrichissement. D'un, ces sociétés n'étaient pas des prestataires de la SOTRACO et n'avaient pas obtenu de marchés. De deux, sur les six prestataires de la SOTRACO, quatre ont été créés en 2014, soit après l'arrivée de Pascal Tenkodogo comme DG. De trois, ces sociétés ont pour dirigeant soit des membres de sa famille, à l'image de son frère Léon et Maxime Tenkodogo, soit des amis tel Oumar Diané. Si Pascal Tenkodogo estime n'avoir que des liens de prestataires avec*

*les sociétés de ces personnes, il s'est toutefois refusé de se prononcer sur la nature de celles-ci arguant que cela relève de sa vie privée voire intime. <sup>12</sup>»*

Ces responsables ne sont pas les seuls à s'être adonnés à des pratiques de favoritisme. Au niveau de l'Office national de la Sécurité routière (ONASER), le Directeur général, Adama Kouraogo, entretient, lui aussi, des liens privilégiés avec certains hommes d'affaires propriétaires de camions marchandises à qui des largesses sont constamment attribuées en dépit des surcharges de poids constatées sur les véhicules de transport de ces derniers. *« Au poste de péage de Cinkansé, certaines surcharges sont sous-évaluées. Des camions sont classés dans les catégories supérieures pour échapper au paiement d'énormes amendes dues aux surcharges. Pire, il arrive que les agents verbalisateurs reçoivent des instructions de la haute hiérarchie de l'ONASER, ordonnant la libération des véhicules confisqués »,* explique *Courrier Confidentiel*<sup>13</sup>.

À plusieurs reprises, ce DG est directement intervenu auprès de ses agents pour tirer d'affaire Monsieur Salifou Nikiéma, un de ses amis privilégiés : *« La listes des faveurs de la hiérarchie de l'ONASER envers cet homme d'affaires et qui fait perdre plusieurs millions à l'État burkinabè est ahurissante. Presque tous les jours, les véhicules de Salifou Nikiéma arrivent en provenance du Togo. Au passage d'un seul véhicule de cet homme d'affaires, à Cinkansé, l'État perd plus d'un million de francs d'amende due aux surcharges. Sur la base de 14 documents de verbalisation et de pesage, ce constat est clairement établi, même si les calculs sont faits en classant ses véhicules dans la catégorie P.23 (autorisation maximum de 45 tonnes). »* Or, dans les faits, ces véhicules sont du type P.12 avec une autorisation maximum de 34 tonnes. Mais, il arrive très souvent qu'un camion de Salifou Nikiéma en provenance du Togo transporte environ 67 tonnes de marchandises.

---

12 Atiana Serge Oulon, « SOTRACO. Forte odeur d'enrichissement personnel du Directeur général », L'Événement N°458 du 25 novembre 2021

13 Lomoussa Bazoum, « Office national de la Sécurité routière. Les dossiers sales du DG ! », *Courrier Confidentiel* N°254 du 25 novembre 2021

Même le secteur de l'humanitaire commence à être touché par ces cas de mauvaises gestion avec des détournements d'argent destinés aux Personnes déplacées internes (PDI). À la suite d'une requête soumise par le ministère de l'Agriculture à ses partenaires techniques et financiers, afin d'accompagner les PDI par des activités de production dans leurs localités d'accueil, le projet Nèer Tamba décide d'apporter une réponse favorable. Cette structure intervenant dans les régions du Nord, du centre-Nord et de l'Est a apporté un appui aux PDI de ces zones avec des semences, de l'engrais et des pesticides. *Le Reporter* affirme cependant que, contrairement à ces régions, les responsables de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) et de la Direction régionale de l'Agriculture du Nord ont été incapables de faire un bilan de l'argent obtenu : « 60 553 000 F CFA ! Tel est le pactole viré par le projet Nèer Tamba sur le compte bancaire de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) du Nord, dans le cadre du projet d'accompagnement des PDI du Nord pour la production maraîchère en saison sèche 2019-2020. Dans les localités censées avoir accueillies le projet, ils sont nombreux à se demander de quoi parle-t-on ?<sup>14</sup> » Le bimensuel précise, preuve à l'appui, qu'aucune trace du projet n'est visible nulle part dans la région.

### ✓ Le manque de transparence dans la Commande publique

Le secteur de la Commande publique constitue une des principales poches d'enrichissement illicite des agents publics. Dans le contexte actuel de crise sécuritaire que le Burkina Faso traverse, le secteur de la défense et de la sécurité est de plus en plus en première ligne de la Commande publique. Cette situation est apparue comme une véritable aubaine pour le Directeur général de l'Agence nationale de Renseignements (ANR), le Colonel François Ouédraogo, et certains de ses copains de faire main basse sur les marchés stratégiques pilotés par les structures sur lesquelles l'ANR a un contrôle. Selon *Courrier Confidentiel*, c'est ainsi que DotSystème, une jeune entreprise porteuse d'une solution unifiée

---

14 Aimé Kono Nabaloum, « Chambre régionale d'Agriculture du Nord. Où sont passés les 60 millions F CFA des déplacés internes ? », *Le Reporter* N°310 du 15 au 30 mai 2021

et informatisée de biométrie pour les personnes vivant ou en transit au Burkina Faso, (projet validée par l'État burkinabè), a été écartée au profit de l'entreprise Soft House de Yacouba Karambiri, un intime du Colonel François Ouédraogo. « *Lors d'une rencontre entre le patron de DotSystème, le DG de Soft House et le DG de l'ANR, on entend le patron des renseignements burkinabè, dans la peau d'un conseiller économique, totalement en déphasage avec les objectifs pour lesquels il est nommé chef des renseignements dans un pays en guerre contre le terrorisme. À cette rencontre, le DG de l'ANR s'est laissé aller. Lui et son ami Karambiri, comme des larrons en foire, se sont lancés dans une mission commune pour convaincre l'entreprise DotSystème à coopérer, en présentant l'avenir sous un soleil bleu, pendant que le responsable de l'entreprise se plaint des difficultés auxquelles il fait face parce que ce projet de biométrie dont on tente de lui retirer la paternité, a englouti tout son fonds de commerce.* <sup>15</sup>»

Le DG de l'ANR poursuit en sortant ses talents de conseiller économique. Sans oublier, bien sûr, sa position de faiseur de rois dans cette situation: « *En matière d'affaires, on investit pour rechercher des opportunités, des marchés, ainsi de suite. Et après, quand ça commence à prendre, il ne faut pas vouloir prendre tout en un seul point et rembourser tout. Moi je vous ai toujours dit que ce n'est pas une seule activité. Si ça là, ça prend, mais tout le reste, vous allez le réaliser. Même ce que la DGTTM [Direction générale des Transports terrestres et maritimes] est en train de faire là [NDLR, les nouvelles cartes grises biométriques], on va taper ça et puis refaire un autre. Tout ça c'est zéro. Voilà.* » Des propos plus que gravissimes venant de la part du patron des services de renseignement d'un pays empêtré dans une guerre le terrorisme. Ils confirment, si besoin en était encore, à quel point la corruption au plus haut sommet de l'État nourrit l'insécurité.

Des irrégularités ont également été constatées dans le processus

---

15 Lomoussa Bazoum, « Agence nationale de Renseignements. Main basse du DG et de ses amis sur des marchés », *Courrier Confidentiel* N°237 du 5 juin 2021

de la commande des équipements pour la construction du centre de cancérologie de Tengandogo. D'un montant de 2 131 916 500 F CFA, le marché a été attribué, en 2017, au groupement d'entreprises TM diffusion et visait la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements tels un accélérateur et un kit de salle de moulage au profit du service de médecine nucléaire et de radiothérapie du CHU de Tengandogo. D'après *Le Reporter*, « *Les équipements ont atterri à Ouagadougou, stockés dans des conteneurs et disposés dans des entrepôts. Impossible de les installer sans une évolution conséquente du processus de construction du bâtiment devant les abriter. Ces travaux n'étaient pas avancés. Pourtant, selon les termes du contrat entre l'État et le fournisseur, les équipements doivent être installés et mis en service avant toute réception. Mais l'on assistera à une défiance des dispositions contractuelles et des règles de la commande publique. Sur la base seulement de la présence physique des équipements, la réception a été effectuée et constatée dans un procès-verbal en date du 11 août 2017. Sur le fondement de cette formalité, le ministère a procédé au règlement total des factures du fournisseur et levé la garantie de bonne exécution.* <sup>16</sup>»

Depuis lors, ils sont en souffrance dans des entrepôts avec toutes les conséquences qui peuvent en découler. Mais cela n'a pas empêché la même société de rafler encore en 2018, par appel d'offres international ouvert, deux autres marchés d'un montant total de 6 737 196 571 F CFA visant cette fois la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements de radiothérapie du centre de cancérologie de Ouagadougou. Après avoir lancé cette deuxième commande, le Directeur des marchés publics du ministère de la Santé avait entretemps demandé au Directeur du contrôle des marchés publics l'autorisation d'annuler l'appel d'offres. Il justifiait cette demande par le fait que les travaux de construction du bâtiment devant abriter les équipements n'avaient pas atteint un taux d'exécution satisfaisant. Mais rien n'y fut,

---

16 Simplice Zongo, « ministère de la Santé. Des marchés de plus de 8 milliards F CFA payés sans réception », *Le Reporter* N°324-325 (double) du 15 décembre 2021 au 14 janvier 2022

le processus a tranquillement suivi son cours. « *Comment peut-on ainsi s'amuser avec l'argent du contribuable ?* », s'interroge à juste titre le bimensuel.

Le ministère de la Santé n'est pas la seule institution où l'exécution de la Commande publique a été émaillée d'irrégularités. Au Conseil régional des Cascades, le Président N'Golo Drissa Ouattara s'est, quant à lui, permis une auto-attribution par quelques subterfuges d'un marché de 60 millions pour l'acquisition d'un véhicule V8. Selon les informations de *Courrier Confidentiel*, ce marché a d'abord été attribué par entente directe à une entreprise locale dénommée « Établissement Koné Aboubacar », avant que le Président du Conseil régional n'entre en scène pour exécuter le marché lui-même et récupérer auprès de l'entrepreneur en question la somme des 60 millions destinée à l'achat du véhicule. « *Sur les documents officiels du Conseil régional, le marché a été attribué à l'Établissement Koné Aboubacar. Les fonds liés à ce marché ont donc été virés dans le compte de l'entrepreneur. Mais le maître du jeu, c'est le Président du Conseil régional, Drissa Ouattara lui-même. L'ordonnateur et le bénéficiaire du marché sont en réalité le Président du Conseil régional qui récolte de ce fait tous les bénéfices qui y sont liés. Mais les détails l'ont trahi*<sup>17</sup>», avance le journal. Tout en précisant que c'est N'Golo Drissa Ouattara en personne qui s'est rendu au Togo pour l'acquisition du véhicule. Ce détail apparaît expressément sur la facture du véhicule qui mentionne un prix d'achat de 43 millions. « *Selon les acteurs proches du Conseil régional, le véhicule n'a toujours pas été dédouané. Il n'est pas non plus immatriculé. Et si l'on n'y prend garde, l'avenir le plus sûr de ce V8 est de devenir la propriété exclusive de Drissa Ouattara après sa fonction de Président du Conseil régional. Un véhicule qu'il a acheté à 43 millions HT HD et pour lequel il a reçu 60 180 000 F CFA au bout du compte* », s'indigne *Courrier Confidentiel*.

---

17 Lomoussa Bazoum, « Conseil régional des Cascades. Le Président exécute lui-même un marché attribué à une entreprise et reçoit 60 millions F CFA », *Courrier Confidentiel* N°252 du 5 novembre 2021

## ✓ Les pratiques de corruption dans le système de santé et le système éducatif

Ce secteur est revenu sous le feu des projecteurs au cours de l'année 2021. Les rackets des malades et de leurs accompagnants, ainsi que les malversations sont des pratiques décrites dans certains centres de santé et districts sanitaires comme celui de Pouytenga où les usagers contiennent difficilement leur colère. « *Les témoignages sur des cas d'affairisme sont légion, soutient Le Reporter. Un usager du CMA raconte sa mésaventure avec ses deux enfants malades du paludisme. En plus de lui avoir fait payer les médicaments, l'agent de santé lui a exigé directement la somme de 2000 F CFA soit 1000 par enfants, sans contrepartie d'un reçu. À la maternité, la situation n'est guère meilleure. Des agents de santé vendent lingettes, couches, savon, eau de javel et bien d'autres produits en lien avec les accouchements.*<sup>18</sup> » Selon le journal, les usagers se voient obligés par les agents de prêter leurs téléphones ou de leur payer du crédit mobile pour effectuer des appels en cas de nécessité de recourir à des médecins spécialistes hors du Centre médical avec Antenne chirurgicale (CMA) de la ville ou du district sanitaire. Pourtant, le CMA dispose d'une flotte téléphonique à cet effet : « *Cet effort de trop commence à agacer certains agents, parce que la pratique tend à s'institutionnaliser. Dans une note de service, la responsable de la maternité, a clairement affiché que ses agents doivent demander aux parents des patients du crédit mobile en cas de besoin pour passer des appels téléphoniques.*<sup>19</sup> »

À l'image du CMA, les Centres de Santé et de Promotion sociale (CSPS) du district n'échappent pas à cet affairisme. Certains Infirmiers Chefs de poste (ICP) utilisent les failles de la gratuité pour s'enrichir. « *Au CSPS de Ramissim, secteur 7, ajoute le bimensuel, la gratuité est un leurre. Les ordonnances de gratuité détenues par le gérant de*

---

18 Simplicie Zongo, « Accès aux soins dans le district sanitaire de Pouytenga. Entre affairisme, rackets et mauvaise gestion », *Le Reporter* N°316 du 15 au 31 août 2021

19 Ibidem

*la pharmacie sont en réalités payées par les patients. Les femmes en travail, les enfants de 0 à 5 ans, bien que couverts par la gratuité, sont soumis au paiement de leurs soins. Plus grave, plusieurs témoignages font état d'écoulement de produits périmés dans le dépôt du CSPPS.<sup>20</sup> »*

Dans le district sanitaire de Djibo, ville située dans la région du Sahel en proie au terrorisme, ce sont les responsables qui sont indexés dans la gestion peu orthodoxe des ressources financières de la structure. Avec la crise sécuritaire qui sévit dans la région, la plupart des CSPPS ont fermé leurs portes. Sur la trentaine dénombrée, le site d'information InfoH24.info<sup>21</sup> informe que seulement trois à quatre CSPPS sont fonctionnels depuis 2018. Pour atténuer cette situation, il a été décidé de la création de Postes de Santé avancés (PSA). Avec cette dizaine de PSA, indique le journal en ligne, les responsables ont trouvé le moyen d'élaborer des plans d'actions. Ces plans d'action prennent curieusement en compte des Centres de santé non fonctionnels. En plus, des rapports de supervision du district vers les CSPPS ont été élaborés. De même que des formations effectuées au profit du personnel. Une situation qui friserait le faux. De plus, compte-tenu du contexte sécuritaire et des difficultés de fonctionnement du district, une ONG évoluant dans le domaine de l'humanitaire a décidé d'accompagner financièrement le district pour la prise en charge des malades. Ainsi, 800 000 F CFA auraient été mensuellement versés au CMA pendant une période de trois ans. *« L'on se retrouverait avec la rondelette somme de 9.600.000 F CFA par an soit 28.800.000 F CFA pour la période prise des trois ans. Où est donc passée exactement cette cagnotte ? Qu'en a-t-on fait ? Outre les fonds versés, il y a cet appui du district en médicaments par l'ONG pour permettre le remboursement des examens médicaux effectués, le remboursement de la consultation dans les PSA en raison de 1.500 F CFA par jour, ainsi que le remboursement de l'argent de la gratuité des soins par l'État. De tout cela, aucun bilan n'a été fait lors des deux*

---

20 Ibidem

21 Issouf Ouédraogo, « District sanitaire de Djibo : Une mine d'or pour les responsables du CMA ? », <https://www.infoh24.info/district-sanitaire-de-djibo-une-mine-dor-pour-les-responsables-du-cma/>

*assemblées générales que le district a organisées en 2018 et 2021. À quoi jouent le MCD et son équipe ? »*, questionne le média en ligne.

Chaque mois, le district enregistre également des ruptures de produits et consommables médicaux, alors qu'il bénéficie d'appuis en médicaments de la part des ONG intervenant dans la région. Toute chose qui met en exergue sa mauvaise gestion dans un contexte où les populations ont besoin d'assistance en permanence.

Le système éducatif, lui, non plus n'est pas épargné par les mauvaises pratiques et manque de transparence. Dans sa livraison de la seconde quinzaine du mois de mai 2021, *Le Reporter* pointe ainsi le flou total qui entoure la gestion des bourses extérieures des étudiants burkinabè, notamment ceux en séjour dans les pays du Maghreb. D'après la Directrice générale du Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle et des Bourses (CIOSPB), lors d'un reportage à la Télévision nationale, le montant annuel alloué à ces derniers est de 1 500 000 F CFA pour chaque boursier du premier cycle. Une réalité que contestent de nombreux étudiants qui ont suivi le reportage. *« Selon nos sources, le montant de la bourse varierait en fonction du lieu d'hébergement des étudiants. Par exemple, les étudiants logés dans les cités universitaires recevraient au premier trimestre 3000 dirhams, soit environ 440 000 F CFA. Ce qui fait un total de 620 000 F CFA. L'on note également un forfait de 40 000 F CFA pour les frais de trousseau pour les étudiants du premier cycle et 100 000 F CFA pour les étudiants du second cycle. Une autre allocation appelée frais d'équipement de l'ordre de 100 000 F CFA serait versée aux étudiants. Le total des montants reçus par étudiant burkinabè au premier cycle donne environ 760 000 F CFA, ce qui est bien inférieur au montant donné par la Directrice générale. Les étudiants du second cycle perçoivent le même montant, selon les témoignages <sup>22</sup>»,* explique le journal. Quant aux étudiants ne résidant pas en cité universitaire,

---

22 Salifou Ouédraogo, « Gestion des bourses extérieures. Un flou total sur les montants alloués aux étudiants burkinabè au Maroc », *Le Reporter* N°310 du 15 au 31 mai 2021

ceux-ci recevraient une forme d'aide annuelle au logement d'environ 360 000 F CFA, ce qui donne un total de 1 071 000, montant toujours inférieur à celui communiqué par la DG du CIOSPB. D'où vient alors cet écart ? La Directrice générale prendrait en compte dans son calcul la part contributive de l'État marocain qui est d'environ 552 000 F CFA l'année. De leur côté, nombreux sont les étudiants qui affirment que cette aide marocaine est adressée à tous les étudiants boursiers sur le sol Maroc indépendamment de l'aide financière que leur accorde leur État d'origine. *« Afin d'être mieux situé sur la question, nous avons demandé à consulter l'arrêté fixant le taux des bourses. Les informations y contenues ne sont pas explicites. L'arrêté ne fait pas cas du montant ou du taux global versé aux étudiants en fonction des régimes. Certaines informations n'y figurent même pas telles que l'aide au logement servie aux étudiants qui n'habitent pas en cité. Mieux, certaines informations contenues dans le document sont contestées par les étudiants »*, rapporte le journal. Alors que l'arrêté stipule que les étudiants reçoivent annuellement une somme de 100 000 F CFA comme frais d'équipement, bon nombre d'entre eux affirment avoir reçu cette somme uniquement en première année. Les étudiants du Master II contestent, eux aussi, le montant alloué pour les frais de trousseau. Si l'on s'en tient au contenu de l'arrêté, ce montant serait de 100 000 F CFA par an. Par contre, les étudiants disent ne percevoir que la somme de 40 000 F CFA. Au regard de ces faits, le journal conclut : *« Il y a un véritable flou dans la gestion des compléments de bourses octroyées aux étudiants par l'État burkinabè. Cela contribue à renforcer les suspicions d'opacité et de manque de transparence dans la gestion des bourses extérieures »*. Une situation constamment décriée par les étudiants et leurs organisations syndicales.

En ce qui concerne l'éducation primaire, on assiste là aussi à des détournements de fournitures scolaires. Cette situation a prévalu dans la commune de Kalsaka dans le Nord du pays où les élèves ont manqué de fournitures, alors que les fonds destinés à leur acquisition ont été régulièrement transférés à la commune par l'État. À l'origine de cette

situation malheureuse, le maire de la commune. « *La mairie disposait d'un stock restant de fournitures pour le compte de l'année scolaire 2018-2019. Ce stock restant, bien gardé dans les magasins de la mairie, semble avoir donné des idées au premier responsable de la commune* <sup>23</sup> », observe *Le Reporter*. En complicité avec d'autres agents, la manœuvre consistait pour le bourgmestre, en complicité avec le fournisseur, de lancer officiellement la commande des fournitures en fonction des besoins réels de la CEB pour l'année 2019-2020, de procéder ensuite à une réduction des quantités dans les faits, afin de pouvoir empocher une partie de la somme versée par l'État au fournisseur. Le stock restant, conservé dans les magasins de la mairie leur servirait à combler le déficit de la commande. « *Sur un besoin de 35 690 cahiers de 100 pages, la mairie a commandé 34 000. Sur un besoin de 5 647 trousseaux de mathématiques, elle n'en a commandé que 446. Quant aux crayons de couleur en boîte de 12, la circonscription a été dotée d'une quantité de 620 pour un besoin de 3423, etc.* », relate le bimensuel. Comme il fallait s'y attendre donc, cette situation a occasionné le manque criard de fournitures dans la CEB de Kalsaka. Sur les 45 écoles qu'elle compte, aucune n'a reçu de crayons en couleur en boîte de 12 au titre de l'année 2019-2020. Pour les cahiers double ligne, seules 17 écoles en ont reçu, impactant naturellement la qualité des prestations des écoles avec des élèves qui se retrouvent sans fourniture du fait de la cupidité du maire.

---

23 « Circonscription d'Éducation de Base de Kalsaka. Voici comment ils détournent les fournitures scolaires », *Le Reporter* N°320 du 15 au 31 octobre 2021

### 3. Recommandations

Les résultats de la présente étude montrent que la corruption persiste dans plusieurs secteurs de la vie économique, politique et sociale dans notre pays avec des répercussions énormes sur la qualité des prestations au profit des citoyens. D'où l'importance de formuler des recommandations pour la prise de mesures correctives contre le phénomène.

#### 3.1. À l'endroit des acteurs étatiques

- rationaliser la gestion des ressources publiques à travers la mise en place et l'opérationnalisation de logiciels de gestion des missions et du carburant dans les services publics et parapublics ;
- faire preuve d'une volonté politique réelle dans la lutte contre la corruption à travers l'exemplarité des gouvernants, la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires de l'État ;
- organiser une véritable opération de lutte contre la corruption dans tous les secteurs d'activités en impliquant les structures étatiques et non étatiques pour une plus grande efficacité. Dans cette optique, il convient de prendre des mesures conservatoires contre les agents publics épinglés dans des affaires de corruption par les Corps de Contrôle de l'État, la presse ou les OSC de lutte anti-corruption, en attendant les procédures administratives et judiciaires ;
- auditer le secteur de la défense et de la sécurité pour faire la lumière sur l'acquisition du matériel militaire et la gestion des primes des soldats dans le contexte de la lutte contre le terrorisme ;
- réaliser des enquêtes et des missions d'informations parlementaires sur les secteurs d'activités fortement touchés par la corruption pour élucider les allégations et soupçons ;

- renforcer le contrôle de l'action gouvernementale dans les secteurs de la défense et de la sécurité par des interpellations systématiques de l'Exécutif en cas de dénonciations publiques ou de manquements constatés ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations des différentes Commissions d'Enquête parlementaire et des Missions d'Information parlementaire ;
- faire évoluer la législation sur la commande publique dans le sens de mettre systématiquement en examen les différents responsables des bureaux de contrôle, des entreprises d'exécutions et l'autorité contractante y compris les ministres en cas de constat de mauvaise exécution. En d'autres termes, il faut ériger en infraction lourdement punissable la mauvaise exécution de la commande publique ;
- faire diligence dans la production et la publication des rapports annuels d'activités des Corps de Contrôle ;
- renforcer le dispositif juridique de lutte contre la corruption à travers l'adoption d'une loi de protection des lanceurs d'alerte, ainsi que la relecture et l'opérationnalisation de la loi N° 005-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement des pôles ECOFI ;
- poursuivre l'assainissement de l'appareil judiciaire en engageant des procédures contre les acteurs sur qui pèsent des soupçons de corruption ;
- engager systématiquement des poursuites judiciaires sur les cas de corruption dénoncés ;
- opérationnaliser la loi N° 051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information et aux documents administratifs ;
- organiser des séminaires gouvernementaux sur la lutte contre la corruption.

### 3.2. À l'endroit des acteurs non étatiques

- renforcer le contrôle citoyen de l'action publique à travers des dénonciations, interpellations et actions judiciaires contre les faits de corruption ;
- conduire un plaidoyer pour renforcer le dispositif juridique de lutte contre la corruption à travers l'adoption d'une loi de protection des lanceurs d'alerte, ainsi que la relecture et l'opérationnalisation de la loi N° 005-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement des pôles ECOFI ;
- encourager les journalistes dans la production d'articles d'analyse, de reportage et d'enquête sur les faits de corruption. Il s'agira pour les rédactions, mais aussi les organisations professionnelles de médias de soutenir les articles d'initiative visant à dénoncer la corruption et la mal gouvernance à travers les genres majeurs ;
- faire preuve davantage de professionnalisme dans le traitement des sujets de corruption en faisant l'effort de respecter l'équilibre de l'information pour la manifestation de la vérité ;
- poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation des citoyens contre la corruption et l'impunité des crimes économiques ;
- conduire un plaidoyer en synergie d'action pour l'opérationnalisation de la loi 051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information et aux documents administratifs ;
- accorder une attention particulière aux actions de sensibilisation et de lutte contre la corruption dans les secteurs sensibles touchés par le phénomène (Éducation, Santé, Justice, Sécurité et Défense, etc.), notamment par l'animation des structures de veille citoyenne et de refus de la corruption.

### 3.3. À l'endroit des services identifiés comme les plus corrompus

- mettre en place un dispositif interne de prévention et de lutte contre la corruption à travers la création de CAC pour des actions de sensibilisation et le traitement des plaintes des usagers, etc. ;
- veiller au fonctionnement des conseils de discipline afin de sanctionner administrativement les brebis galeuses ;
- dématérialiser le paiement des actes administratifs et digitaliser le système de contrôle des trafics routiers par les Forces de Sécurité intérieure (FSI) ;
- fluidifier les prestations de service dans la **délivrance des actes administratifs à travers le raccourcissement des délais** ;
- renforcer les capacités opérationnelles de la police des polices, en ce qui concerne notamment la prévention et la répression des rackets et tracasseries routiers. Cela devrait s'accompagner d'une vaste campagne de sensibilisation des citoyens sur le dispositif de dénonciation mis en place à cet effet ;

## CONCLUSION

À la lumière des résultats de ce rapport, le REN-LAC constate une persistance de la corruption au Burkina Faso. Au cours des six (6) dernières années, le phénomène n'a cessé de croître, fragilisant davantage le tissu social, affaiblissant l'État de droit et altérant la confiance entre gouvernants et gouvernés.

Dans le contexte actuel de la crise sécuritaire que vit le Burkina Faso, cette corruption apparaît comme un terreau fertile pour le terrorisme. Malheureusement, le manque de volonté politique et la culture de l'impunité érigée en mode de gouvernance au sommet de l'État annihilent les efforts des acteurs de lutte anti-corruption.

En dehors de la tentative désespérée de l'opération « mains propres » annoncée en novembre 2021, le pouvoir exécutif n'a rien entrepris dans le sens de l'assainissement de la gouvernance. Pire, il s'est même illustré négativement dans la lutte contre la corruption à travers une gestion gouvernementale opaque, banalisant les dénonciations citoyennes sur les manquements constatés dans la gestion des affaires publiques et protégeant les délinquants à cols blancs.

Quant à l'Assemblée nationale, elle a fonctionné en 2021 comme une caisse de résonance de l'Exécutif.

Malgré ses initiatives salutaires pour lutter contre la corruption, la Justice, elle, reste confrontée à des difficultés d'ordre humain, matériel et financier qui handicapent le fonctionnement de nombreuses juridictions. En témoignent les nombreux dossiers de corruption toujours en souffrance telles que les affaires Ousmane Guiro, Nathalie Somé, ACOMOD, William Alassane Kaboré, six gendarmes, CNSS, etc. À cela s'ajoute l'impérieuse nécessité pour cette institution de procéder à un toilettage interne à travers la sanction des brebis galeuses. Les services les plus touchés par la corruption ne semblent pas non plus accorder une réelle attention au phénomène. La plupart peinent à prendre des mesures de lutte anti-corruption à l'interne, afin de soigner leur image et la qualité de leurs prestations.

Face à cette situation, les acteurs non étatiques n'ont d'autre choix que de poursuivre et renforcer leur contrôle de l'action publique à travers la sensibilisation des citoyens, l'organisation des structures de veille, l'interpellation des gouvernants et la dénonciation des corrompus et corrupteurs. Dans cette perspective, le REN-LAC devrait conduire un plaidoyer pour le renforcement du dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption. Cette action s'avère indispensable pour réduire les défaillances de l'appareil judiciaire qui favorisent l'impunité dont bénéficient les auteurs de corruption. Une attention particulière doit être aussi portée sur l'opérationnalisation effective de la loi N° 051 portant droit d'accès aux informations publiques et aux documents administratifs pour garantir la transparence et la redevabilité dans la gouvernance politique et administrative. En effet, aucun répit ne doit être accordé aux auteurs de corruption dans la mesure où le phénomène constitue un véritable danger pour la survie de la nation.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Questionnaire du sondage 2021

# Sondage REN-LAC 2021

---

#### SURVEY IDENTIFICATION INFORMATION QUESTIONNAIRE DESCRIPTION

##### I. IDENTIFICATION DU LIEU D'ENQUETE

No sub-sections, No rosters, Questions: 4.

##### II. IDENTITE DE L'ENQUETE

No sub-sections, No rosters, Questions: 7.

##### III. PERCEPTION DE L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION EN 2021

No sub-sections, No rosters, Questions: 4.

##### IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE

Sub-sections: 5, Rosters: 7, Questions: 51, Static texts: 2.

##### V. GOUVERNANCE ET CORRUPTION

No sub-sections, No rosters, Questions: 4.

##### VI. GENRE, CONNAISSANCE ET DENONCIATION DES PRATIQUES DE CORRUPTION

No sub-sections, No rosters, Questions: 18.

##### VII. ENTRETIEN APPROFONDI ET FIN DE L'ENQUETE

No sub-sections, No rosters, Questions: 5.

#### APPENDIX A — CATEGORIES

#### LEGEND

## I. IDENTIFICATION DU LIEU D'ENQUETE

I\_IDENTIFICATION\_LIEU

Q1.1 Code de l'enquêteur	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q11</span></p> <p>01 <input type="radio"/></p> <p>02 <input type="radio"/></p> <p>03 <input type="radio"/></p> <p>04 <input type="radio"/></p> <p>05 <input type="radio"/></p> <p>06 <input type="radio"/></p> <p>07 <input type="radio"/></p> <p>08 <input type="radio"/></p> <p>09 <input type="radio"/></p> <p>10 <input type="radio"/></p> <p>11 <input type="radio"/></p> <p>12 <input type="radio"/></p> <p>13 <input type="radio"/></p> <p>14 <input type="radio"/></p> <p>15 <input type="radio"/></p> <p>16 <input type="radio"/></p> <p>And 10 other symbols [1]</p>
Q1.2 Code du superviseur	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q12</span></p> <p>01 <input type="radio"/></p> <p>02 <input type="radio"/></p> <p>03 <input type="radio"/></p> <p>04 <input type="radio"/></p> <p>05 <input type="radio"/></p> <p>06 <input type="radio"/></p> <p>07 <input type="radio"/></p>
Q1.3 Quelle est la ville de l'enquête ?	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q13</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Banfora</p> <p>02 <input type="radio"/> Bobo-Dioulasso</p> <p>03 <input type="radio"/> Dédougou</p> <p>04 <input type="radio"/> Dori</p> <p>05 <input type="radio"/> Fada N'Gourma</p> <p>06 <input type="radio"/> Gaoua</p> <p>07 <input type="radio"/> Kaya</p> <p>08 <input type="radio"/> Koudougou</p> <p>09 <input type="radio"/> Manga</p> <p>10 <input type="radio"/> Ouagadougou</p> <p>11 <input type="radio"/> Ouahigouya</p> <p>12 <input type="radio"/> Pouytenga</p> <p>13 <input type="radio"/> Tenkodogo</p> <p>14 <input type="radio"/> Ziniaré</p>
Q1.4 Indiquez dans la case en face le N° du secteur où l'entretien s'est déroulé	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q14</span></p> <p>-----</p>

## II. IDENTITE DE L'ENQUETE

SECTION\_II

Jour et heure de l'entretien	DATE: CURRENT TIME <span style="float: right;">Q21</span> -----
Q2.2 Coordonnées géographiques de l'enquête	GPS <span style="float: right;">Q22</span> ----- N ----- W ----- A
Q2.3 Sexe de l'enquête	SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q23</span> 01 <input type="radio"/> Féminin 02 <input type="radio"/> Masculin
Q2.4 Pouvez-vous m'indiquer votre âge VI self >=18 M1 Cette personne n'est pas éligible, l'âge doit supérieur ou égal à 18 ans	NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q24</span> -----
Q2.5 Quelle activité professionnelle exercez-vous ?	SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q25</span> 01 <input type="radio"/> Indépendant 02 <input type="radio"/> Salarié privé : Cadre supérieur, ingénieur et assimilé, agent de maîtrise 03 <input type="radio"/> Salarié public : Cadre supérieur, ingénieur et assimilé, agent de maîtrise 04 <input type="radio"/> Ouvrier, Manoeuvre, Employé 05 <input type="radio"/> Employeur ou associé 06 <input type="radio"/> Apprenti ou stagiaire 07 <input type="radio"/> Aide familial 08 <input type="radio"/> Chômeur 09 <input type="radio"/> Elève/étudiant 10 <input type="radio"/> Occupé au foyer/ménagère 11 <input type="radio"/> Retraité 12 <input type="radio"/> Autres inactifs
Q25 Autres inactifs (à préciser) E Q25==12	TEXT <span style="float: right;">Q25_Autres</span> -----
Q2.7 Quel est le niveau d'étude atteint ?	SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q27</span> 00 <input type="radio"/> Non Scolarié 01 <input type="radio"/> Primaire 02 <input type="radio"/> Secondaire 03 <input type="radio"/> Universitaire

### III. PERCEPTION DE L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION EN 2021

SECTION\_III

<p>Q3.1 À votre avis, quelle est la fréquence des pratiques de corruption au Burkina Faso cette année (2021) ?</p>	<p>SINGLE-SELECT</p> <p>01 <input type="radio"/> Très fréquentes</p> <p>02 <input type="radio"/> Fréquentes</p> <p>03 <input type="radio"/> Rares</p> <p>04 <input type="radio"/> Inexistantes</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p>	<p>Q31</p>
<p>Q3.1bis Justifiez votre réponse</p> <p>E Q31 I=9</p>	<p>TEXT</p> <p>.....</p>	<p>Q31bis</p>
<p>Q3.2 Comparativement à l'année précédente (2020), comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso ?</p>	<p>SINGLE-SELECT</p> <p>01 <input type="radio"/> Augmente</p> <p>02 <input type="radio"/> Stationnaire</p> <p>03 <input type="radio"/> Régresse</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p>	<p>Q32</p>
<p>Q3.2bis Justifiez votre réponse</p> <p>E Q32 I=9</p>	<p>TEXT</p> <p>.....</p>	<p>Q32bis</p>

## IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE

SECTION\_IV

### IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE USAGER

STATIC TEXT

*En tant qu'usager des services publics/parapublics [Au besoin il appartient à l'enquêteur d'expliquer à l'enquêté dans la langue d'entretien ce qu'on entend par service public/parapublic. C'est un ensemble de fonctions d'intérêt général gérées par l'Etat ou une collectivité locale, à l'usage de la communauté des citoyens et des ressortissants d'un pays. Exemples : Le service de la justice, la police, le service des impôts, l'administration générale et locale, l'éducation nationale, la santé, la sécurité sociale, les services de distribution d'eau, d'électricité, les services postaux, etc.]*

Q4.1 Depuis janvier 2021, avez-vous personnellement offert une ou plusieurs rétributions illégales en échange d'un service que vous avez sollicité auprès d'une administration ?

SINGLE-SELECT

Q41

- 01  Oui  
02  Non

Q4.2 Si oui pouvez-vous citer les services concernés ?

LIST

Q42

E Q41==1

### IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / USAGER Roster: SERVICES PUBLICS UTILISÉS generated by list question q42

Sondage\_REN\_LAC\_DON

E Q41==1

Q4.2a Quel est le domaine de %rosteritle% ?

SINGLE-SELECT

Q42a

- 01  ACTION SOCIALE  
02  ADMINISTRATION GENERALE  
03  AFFAIRES ETRANGERES  
04  AGRICULTURE  
05  ANPE  
06  APEX (ONAC)  
07  BBDA  
08  CARFO  
09  CCVA  
10  CENI  
11  CNSS  
12  COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc.)  
13  COMMERCE (CCI, MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)  
14  COMMUNICATION (PRESSE et MEDIA)  
15  CULTURE ET TOURISME  
16  DGAIE

And 39 other symbols [2]

Q4.2b Si autre, quel est le domaine de %rosteritle%?

TEXT

Q42b

E Q42a==55



<p><b>Q4.2c</b> Combien de fois avez-vous sollicité %rosteritle% ?</p> <p>V1 self&gt;0 M1 Le nombre de sollicitations doit être supérieur à zéro</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q42c</span></p> <p>-----</p>
<p><b>Q4.2d</b> Combien de fois avez-vous été confronté aux pratiques de corruption au niveau de %rosteritle% ?</p> <p>V1 self&lt;=Q42c M1 Le nombre de cas de corruption ne peut pas dépasser le nombre de sollicitations. Corrigez SVP! V2 self&gt;0 M2 Le nombre de cas doit être supérieur à zéro</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q42d</span></p> <p>-----</p>
<p><b>Q4.2e</b> Dans quelle catégorie placez-vous %rosteritle% ?</p> <p>V1 // Si le nombre de rétribution est égal à Q42d==0? // alors self==1: // true M1 Ce service ne peut pas être dans la catégorie 2 ou 3. Veuillez vérifier SVP! V2 // Si le nombre de cas de corruption est strictement inférieur au nombre de sollicitation le nombre (Q42d&lt;Q42c)&amp;&amp; Q42d!=0? //alors self==2: // true M2 Ce service ne peut être de la catégorie 1 ou 3! Veuillez vérifier V3 Q42d==Q42c? self==3: true M3 Ce ne peut pas être dans la catégorie 1 ou 2. Veuillez vérifier SVP!</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q42e</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Catégorie 1 02 <input type="radio"/> Catégorie 2 03 <input type="radio"/> Catégorie 3</p>
<p><b>Q42f</b> Que pensez-vous de la fréquence des pratiques de corruption dans %rosteritle% ?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q42f</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Très fréquentes 02 <input type="radio"/> Fréquentes 03 <input type="radio"/> Rares 04 <input type="radio"/> Inexistantes 09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p><b>Q4.2g</b> Avez-vous déjà bénéficié de l'intervention de PACI au niveau de %rosteritle% pour être satisfait(e)?</p> <p>I PACI: Personne Amie, Connaissance et Intermédiaire</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q42g</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / USAGER / SERVICES PUBLICS UTILISÉS

Roster: CAS DE DON DES RETRIBUTIONS ILLÉGALES

generated by numeric question Q42d

Sondage\_REN\_LAC\_DON\_Corrup

<p><b>Q4.2i</b> Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert cette (ou ces) rétribution(s)</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q42i</span></p> <p>-----</p>
<p><b>Q4.2h</b> Décrire les Actes/activités dont vous avez bénéficié au niveau de %rosteritle%</p> <p>I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q42h</span></p> <p>-----</p>
<p><b>Q4.2j</b> Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour proposer cette (ces) rétribution(s) à l'agent public ou si c'est lui qui vous l'a (les a) demandé(e)s ou encore est-ce un intermediaire</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q42j</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Usager 02 <input type="radio"/> Agent public/parapublic 03 <input type="radio"/> Intermédiaire</p>
<p><b>Q4.2k</b> Quelle est la nature exacte de la rétribution que vous avez donné ?</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q42k</span></p> <p>01 <input type="checkbox"/> Argent 02 <input type="checkbox"/> Nature</p>

Q4.2l Si nature précisez	TEXT	Q42l
E Q42k. Contains(2)	.....	
Q4.2m Si nature estimez le montant du bien que vous avez offerts	NUMERIC: INTEGER	Q42m
E Q42k. Contains(2)	-----	
Q4.2n Si en espèce, quel est le montant que vous avez payé ?	NUMERIC: INTEGER	Q42n
E Q42k. contains(1)	-----	
Q4.2o Quelle est la principale raison qui vous a poussé à offrir cette rétribution illégale ?	TEXT	Q42o
I relancer l'enquête pour avoir ces raisons et notez de façon précise ses réponses	.....	
Q4.3 Selon vous, quel effet le fait de donner une rétribution illégale peut avoir sur les prestations de l'administration publique ?	TEXT	Q43
I relancer l'enquête pour avoir ces raisons et notez de façon précise ses réponses	.....	
E Q41==1		

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE  
AGENT DES SERVICES PUBLICS/PARAPUBLICS

E Q25. InList(3,11)		
Q4.4 Depuis janvier 2021, avez-vous reçu une ou plusieurs rétribution(s) en échange de service(s) non soumis à paiement, demandé(s) par certains usagers de votre administration ?	SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	Q44
Q4.5 Si Oui combien de fois?	NUMERIC: INTEGER	Q45
E Q44==1	-----	

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / AGENT DES SERVICES PUBLICS/PARAPUBLICS  
Roster: CAS DE D'ACCPTION DES RETRIBUTIONS ILLÉGALES

generated by numeric question Q45		
E Q44==1		
Q4.5a Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez accepté cette rétribution illégale	TEXT	Q45a
	.....	
Q4.5abis Décrire les Actes/activités que vous avez offertes au niveau de %rosteritle%	TEXT	Q45abis
I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption. Vous n'avez besoin de poser la question à l'enquête	.....	
Q4.5b Quelle est l'administration ou le service concerné	TEXT	Q45b
I Ce n'est pas nécessaire de poser la question à l'enquête, en déduire de ses réponses	.....	

<p>Q4.5b_bis Quel est le domaine du service?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q45b_bis</span></p> <p>01 <input type="radio"/> ACTION SOCIALE</p> <p>02 <input type="radio"/> ADMINISTRATION GENERALE</p> <p>03 <input type="radio"/> AFFAIRES ETRANGERES</p> <p>04 <input type="radio"/> AGRICULTURE</p> <p>05 <input type="radio"/> ANPE</p> <p>06 <input type="radio"/> APEX (ONAC)</p> <p>07 <input type="radio"/> BBDA</p> <p>08 <input type="radio"/> CARFO</p> <p>09 <input type="radio"/> CCVA</p> <p>10 <input type="radio"/> CENI</p> <p>11 <input type="radio"/> CNSS</p> <p>12 <input type="radio"/> COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc.)</p> <p>13 <input type="radio"/> COMMERCE (CCI, MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)</p> <p>14 <input type="radio"/> COMMUNICATION (PRESSE et MEDIA)</p> <p>15 <input type="radio"/> CULTURE ET TOURISME</p> <p>16 <input type="radio"/> DGAIE</p> <p><u>And 39 other symbols [3]</u></p>
<p>Q4.5c Dites-moi, qui a été à l'initiative de la rétribution illégale ?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q45c</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Usager</p> <p>02 <input type="radio"/> Agent public/parapublic</p> <p>03 <input type="radio"/> Intermédiaire</p>
<p>Q4.5d Quelle est la nature exacte de la rétribution que vous reçu ?</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q45d</span></p> <p>01 <input type="checkbox"/> Argent</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Nature</p>
<p>Q4.5e Si nature précisez</p> <p>E Q45d.contains(2)</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q45e</span></p> <p>.....</p>
<p>Q4.5f Si nature estimez le montant du bien que vous avez offerts (estimez le montant total si plusieurs fois)</p> <p>E Q45d.contains(2)</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q45f</span></p> <p>-----</p>
<p>Q4.5g si en espèce, quel est le montant que vous avez reçu ?</p> <p>E Q45d.contains(1)</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q45g</span></p> <p>-----</p>
<p>Q4.5h Quelle est la principale raison qui vous a poussé à accepter cette rétribution illégale ?</p> <p>I relancer l'enquête pour avoir ces raisons et notez de façon précise ses réponses</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q45h</span></p> <p>.....</p>
<p>Q4.6 Pour vous, le fait d'accepter cette(ces) rétribution(s) a quels effets sur sur les prestations de l'administration publique</p> <p>I notez de façon précise et claire la raison indiquée</p> <p>E Q44=1</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q46</span></p> <p>.....</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE  
TEMOIN

<p>Q4.7 Avez-vous été personnellement témoin d'un acte de corruption de janvier 2021 à ce jour ?</p> <p>I recenser uniquement les cas de témoignages directs</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q47</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Oui</p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q4.8. Si Oui, citer les services concernés</p> <p>E Q47==1</p>	<p>LIST <span style="float: right;">Q48</span></p> <p>.....</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / TEMOIN

Roster: CAS DE TEMOIGNAGE DIRECT DES RETRIBUTIONS ILLÉGALES

generated by list question Q48

Sondage\_REN\_LAC\_TEMOIN

<p>Q4.8a Quel est le domaine de %rosteritle%?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q48a</span></p> <p>01 <input type="radio"/> ACTION SOCIALE</p> <p>02 <input type="radio"/> ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION</p> <p>03 <input type="radio"/> AFFAIRES ETRANGERES</p> <p>04 <input type="radio"/> AGRICULTURE</p> <p>05 <input type="radio"/> ANPE</p> <p>06 <input type="radio"/> APEX (ONAC)</p> <p>07 <input type="radio"/> BBDA</p> <p>08 <input type="radio"/> CARFO</p> <p>09 <input type="radio"/> CCVA</p> <p>10 <input type="radio"/> CNSS</p> <p>11 <input type="radio"/> COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc)</p> <p>12 <input type="radio"/> COMMERCE (CCI,MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA,ETC.)</p> <p>13 <input type="radio"/> COMMUNICATION(PRESSE et MEDIA)</p> <p>14 <input type="radio"/> CULTURE ET TOURISME</p> <p>15 <input type="radio"/> DGTMM</p> <p>16 <input type="radio"/> DOUANE</p> <p><u>And 39 other symbols [4]</u></p>
<p>Q4.8b Combien de fois avez-vous été témoin d'actes de corruption au niveau de %rosteritle%</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q48b</span></p> <p>-----</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / TEMOIN / CAS DE TEMOIGNAGE DIRECT DES RETRIBUTIONS ILLÉGALES

Roster: CAS DE TEMOIGNAGE DE CORRUPTION

generated by numeric question Q48b

Sondage\_REN\_LAC\_TEMOIN\_cor

<p>Q4.8c Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez été témoin de cette rétribution illégale</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q48c</span></p> <p>-----</p>
<p>Q4.8d Décrire les Actes/activités concernés</p> <p>I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q48d</span></p> <p>-----</p>

<p>Q4.8e Dites-moi, qui a été à l'initiative de la rétribution illégale ?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q48e</span>            01 <input type="radio"/> Usager            02 <input type="radio"/> Agent public/parapublic            03 <input type="radio"/> Intermédiaire            09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q4.8f Quelle est la nature exacte de la rétribution dont vous été témoin ?</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q48f</span>            01 <input type="checkbox"/> Argent            02 <input type="checkbox"/> Nature            09 <input type="checkbox"/> NSP</p>
<p>Q4.8g Si nature précisez</p> <p>E Q48f. Contains(2)</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q48g</span>            .....</p>
<p>Q4.8h Si nature estimez le montant du bien que vous avez offerts (estimez le montant total si plusieurs fois)</p> <p>E Q48f. Contains(2)</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q48h</span>            -----            SPECIAL VALUES            -09 NSP</p>
<p>Q4.8i Si en espèce, quel est le montant de la rétribution dont vous avez été témoin ?</p> <p>E Q48f. Contains(1)</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q48i</span>            -----            SPECIAL VALUES            -09 NSP</p>
<p>IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE AUTRES SERVICES UTILISÉS</p>	
<p>Q4.9 Quels sont les autres services publics que vous avez utilisés au cours de l'année 2021?</p>	<p>LIST <span style="float: right;">Q49</span>            .....</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / AUTRES SERVICES UTILISÉS  
 Roster: AUTRES SERVICES PUBLICS UTILISÉS  
 generated by list question Q49

AutresServicePublics

<p>Q4.10 Quel est le domaine de %rostertitle%?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q410</span></p> <p>01 <input type="radio"/> ACTION SOCIALE  02 <input type="radio"/> ADMINISTRATION GENERALE  03 <input type="radio"/> AFFAIRES ETRANGERES  04 <input type="radio"/> AGRICULTURE  05 <input type="radio"/> ANPE  06 <input type="radio"/> APEX (ONAC)  07 <input type="radio"/> BBDA  08 <input type="radio"/> CARFO  09 <input type="radio"/> CCVA  10 <input type="radio"/> CENI  11 <input type="radio"/> CNSS  12 <input type="radio"/> COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc.)  13 <input type="radio"/> COMMERCE (CCI, MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)  14 <input type="radio"/> COMMUNICATION (PRESSE et MEDIA)  15 <input type="radio"/> CULTURE ET TOURISME  16 <input type="radio"/> DGAIE</p> <p><i>And 40 other symbols [5]</i></p>
<p>Q4.11 Si autre, Quel est le domaine de %rostertitle%?</p> <p>E Q410==55</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q411</span></p> <p>-----</p>
<p>Q4.12 Combien de fois vous avez solliciter %rostertitle% ?</p> <p>E Q410!=-99</p>	<p>NUMERIC: INTEGER <span style="float: right;">Q412</span></p> <p>-----</p>
<p>Q4.13 Dans quelle catégorie placez vous %rostertitle%?</p> <p>I Relancer l'enquête pour voir s'il a rencontré un cas de corruption dans ce service !!  E Q410!=-99  VI self=1  M1 Ce service ne peut pas être dans la catégorie 2 ou 3. Veuillez vérifier S VPI</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q413</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Catégorie 1  02 <input type="radio"/> Catégorie 2  03 <input type="radio"/> Catégorie 3</p>
<p>Q4.14 Que pensez vous de la fréquence de la corruption dans %rostertitle%?</p> <p>E Q410!=-99</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q414</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Très fréquentes  02 <input type="radio"/> Fréquentes  03 <input type="radio"/> Rares  04 <input type="radio"/> Inexistantes  09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q4.15 Avez-vous bénéficié de l'intervention de PACI au niveau de %rostertitle% pour être satisfait(e)?</p> <p>E Q410!=-99</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q415</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Oui  02 <input type="radio"/> Non</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE  
**CLASSEMENT DES SERVICES PERÇUS COMME LES PLUS CORROMPUS**

STATIC TEXT

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / CLASSEMENT DES SERVICES PERÇUS COMME LES PLUS CORROMPUS

Roster: CLASSEMENT DES SERVICES

generated by fixed list

Classement

- 05 1er
- 04 2e
- 03 3e
- 02 4e
- 01 5e

Q4.16 choisir le service cité

SINGLE-SELECT

Q416

- 01  ACTION SOCIALE
- 02  ADMINISTRATION GENERALE
- 03  AFFAIRES ETRANGERES
- 04  AGRICULTURE
- 05  ANPE
- 06  APEX (ONAC)
- 07  BBDA
- 08  CARFO
- 09  CCVA
- 10  CENI
- 11  CNSS
- 12  COLLECTIVITE TERRITORIALE  
(MAIRIE, etc.)
- 13  COMMERCE (CCI, MAISON DE  
L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)
- 14  COMMUNICATION (PRESSE et  
MEDIA)
- 15  CULTURE ET TOURISME
- 16  DGAIE

And 40 other symbols [6]

Q4.17 Autres à Préciser

TEXT

Q417

E Q416==55

## V. GOUVERNANCE ET CORRUPTION

SECTION\_V

<p>Q5.2 Que pensez des actions du gouvernement contre la corruption ?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q52</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Très satisfaisantes</p> <p>02 <input type="radio"/> Satisfaisantes</p> <p>03 <input type="radio"/> Acceptables</p> <p>04 <input type="radio"/> Insatisfaisantes</p> <p>05 <input type="radio"/> Pas du tout satisfaisantes</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q5.3 Selon vous, que doit faire le Gouvernement pour lutter efficacement contre la corruption au Burkina Faso ?</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q53</span></p> <p>01 <input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de vie et de travail des populations</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Sanctionner les acteurs de corruption</p> <p>03 <input type="checkbox"/> Sensibiliser les populations sur la corruption</p> <p>04 <input type="checkbox"/> Promouvoir le bon exemple</p> <p>05 <input type="checkbox"/> Garantir la transparence des procédures d'offre de service public</p> <p>06 <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>09 <input type="checkbox"/> NSP</p>
<p>Q5.3 Autres à préciser</p> <p>E Q53.Contains(6)</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q53Autres</span></p> <p>.....</p>
<p>Q5.4 Comment appréciez-vous l'évolution des sanctions contre les crimes économiques (Detournement, fraude, contrebande, etc.)</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q54</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Augmente</p> <p>02 <input type="radio"/> Stagne</p> <p>03 <input type="radio"/> Regresse</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p>

## VI. GENRE, CONNAISSANCE ET DENONCIATION DES PRATIQUES DE CORRUPTION

SECTION\_VI

<p>Q6.1 Depuis janvier 2021, avez-vous reçu des informations sur la corruption?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q61</span>  01 <input type="radio"/> Oui  02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q6.2 si oui, quels sont les canaux par lesquels vous avez été informé(e)s ?</p> <p>E Q61==1</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q62</span>  01 <input type="checkbox"/> Radio  02 <input type="checkbox"/> Télé  03 <input type="checkbox"/> Presse écrite  04 <input type="checkbox"/> Conférence  05 <input type="checkbox"/> Théâtre forum  06 <input type="checkbox"/> Kiosque/maquis  07 <input type="checkbox"/> Grin de thé  08 <input type="checkbox"/> Avec des amis  09 <input type="checkbox"/> Réseau sociaux  10 <input type="checkbox"/> Autres  -99 <input type="checkbox"/> NSP</p>
<p>Q6.2 Autres</p> <p>E Q62.Contains(10)</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q62Autres</span>  .....</p>
<p>Q6.3 Quel principal canal d'information vous semble le plus approprié pour passer les informations sur la corruption ?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q63</span>  01 <input type="radio"/> Radio  02 <input type="radio"/> Télé  03 <input type="radio"/> Presse écrite  04 <input type="radio"/> Conférence  05 <input type="radio"/> Théâtre forum  06 <input type="radio"/> Kiosque/maquis  07 <input type="radio"/> Grin de thé  08 <input type="radio"/> Réseaux sociaux  09 <input type="radio"/> Autres  -99 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q6.3 Autre à précisez</p> <p>E Q63==9</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q63Autres</span>  .....</p>
<p>Q6.4a Pensez-vous qu'il y'a des domaines où les femmes sont plus exposées(vulnérables) à la corruption que les hommes ?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q64a</span>  01 <input type="radio"/> Oui  02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q64b Si oui, précisez le domaine/secteur</p> <p>E Q64a==1</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q64b</span>  01 <input type="checkbox"/> Education  02 <input type="checkbox"/> Santé  03 <input type="checkbox"/> Les affaires  04 <input type="checkbox"/> Justice  05 <input type="checkbox"/> Emploi/Travail  06 <input type="checkbox"/> Autres</p>
<p>Q64c Autres à préciser</p> <p>E Q64b.Contains(6)</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q64c</span>  .....</p>

<p>Q6.6 Pendant l'année 2021 avez-vous eu à dénoncer un acte de corruption dont vous avez été victime ou témoins ?</p> <p>E q41==1   q44==1   q47==1</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q66</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Oui</p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q6.7 Justifiez votre réponse</p> <p>E q41==1   q44==1   q47==1</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q67</span></p> <p>.....</p>
<p>Q6.8a Avez connaissance d'une loi spécifique anti corruption</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q68a</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Oui</p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q6.8b si Oui, quels sont les canaux par lesquels vous avez été informé</p> <p>E q68a==1</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q68b</span></p> <p>01 <input type="checkbox"/> Radio</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Télé</p> <p>03 <input type="checkbox"/> Presse écrite</p> <p>04 <input type="checkbox"/> Conférence</p> <p>05 <input type="checkbox"/> Théâtre forum</p> <p>06 <input type="checkbox"/> Kiosque/maquis</p> <p>07 <input type="checkbox"/> Grin de thé</p> <p>08 <input type="checkbox"/> Avec des amis</p> <p>09 <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux</p> <p>10 <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>-99 <input type="checkbox"/> NSP</p>
<p>Q6.8c Autres canaux</p> <p>E q68b.contains(10)</p>	<p>TEXT <span style="float: right;">Q68c</span></p> <p>.....</p>
<p>Q6.8d Si oui, que pensez-vous de l'efficacité de cette loi?</p> <p>E q68a==1</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q68d</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Très efficace</p> <p>02 <input type="radio"/> Efficace</p> <p>03 <input type="radio"/> Acceptable</p> <p>04 <input type="radio"/> Inefficace</p> <p>05 <input type="radio"/> Complètement inefficace</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q6.9a Avez connaissance de la plateforme de dénonciation des actes de corruption mise en place par le REN-LAC?</p>	<p>SINGLE-SELECT <span style="float: right;">Q69a</span></p> <p>01 <input type="radio"/> Oui</p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q6.9b si Oui, quels sont les canaux par lesquels vous avez été informé</p> <p>E q69a==1</p>	<p>MULTI-SELECT <span style="float: right;">Q69b</span></p> <p>01 <input type="checkbox"/> Radio</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Télé</p> <p>03 <input type="checkbox"/> Presse écrite</p> <p>04 <input type="checkbox"/> Conférence</p> <p>05 <input type="checkbox"/> Théâtre forum</p> <p>06 <input type="checkbox"/> Kiosque/maquis</p> <p>07 <input type="checkbox"/> Grin de thé</p> <p>08 <input type="checkbox"/> Avec des amis</p> <p>09 <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux</p> <p>10 <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>-99 <input type="checkbox"/> NSP</p>

Q6.9c Autres canaux E Q69b. Contain's (10)	TEXT	Q69c
Q6.10 Autres Commentaires et/ou suggestions de l'enquête	TEXT	Q610

## VII. ENTRETIEN APPROFONDI ET FIN DE L'ENQUETE

SECTION\_VII

Q7.1 Heure de fin de l'entretien	DATE: CURRENT TIME	Q71
Q7.2 Langue de l'entretien	SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Français 02 <input type="radio"/> Mooré 03 <input type="radio"/> Dioula 04 <input type="radio"/> Fulfuldé 05 <input type="radio"/> Gulmatchéma 06 <input type="radio"/> Autres	Q72
Q7.2 Autres langues E Q72=6	TEXT	Q72Autres
Q7.3 Souhaitez approfondir certaines pratiques de corruption dont vous avez fait cas?	SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	Q73
Q7.4 Jour du contrôle du superviseur	TEXT SCOPE: SUPERVISOR	Q74

## Annexe 2: Guide d'entretien

### I. Identification de l'enquêté(e)

- Région
- Ville
- Sexe
- Age
- Activité professionnelle
- niveau d'instruction

### II. Expériences de corruption vécues par l'enquêté

#### 1. Pour usager des services publics/parapublics

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert plusieurs rétributions en échange de services ?
- Pouvez-vous nous décrire les services rendus et les circonstances dans lesquelles, vous avez offert ces rétribution(s)
- Quelle est la nature des rétributions (argent, matériels, service rendu, etc.)
- Quels sont les montants d'argent payés ? *(du faible au plus élevé)*
- Qui a été l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent) ?
- Quelle peut être la principale cause d'un tel acte ?
- Vos appréciations sur ces faits marquants.

#### 2. Pour agent public/parapublic

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu plusieurs rétributions en échange de services ?
- Pouvez-vous nous décrire les services rendus et les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu ces rétribution(s)
- Quelle est la nature des rétributions (argent, matériels, service rendu, etc.)
- Quels sont les montants d'argent payés ? *(du faible au plus élevé)*

*élevé)*

- Qui a été l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent) ?
- Quelle peut être la principale cause d'un tel acte ?
- Vos appréciations sur ces faits marquants.

### **3. Pour témoin**

- Depuis janvier passé, avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations ou de réception de rétributions illégales par un usager ou un agent public/parapublic en échange de services.
- Pouvez-vous nous décrire les services rendus et les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu ces rétribution(s)
- Quelle est la nature des rétributions (argent, matériels, service rendu, etc.)
- Quels sont les montants d'argent payés ? *(du faible au plus élevé)*
- Qui a été l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent) ?
- Quelle peut être la principale cause d'un tel acte ?
- Vos appréciations sur ces faits marquants.

### Annexe 3 : Répartition des enquêtés (en %) selon le sexe, la classe d'âge et le statut d'occupation

		Catégorie socio-professionnelle, CSP											
	Indépendant/Aide familiale	Salarié		Employeur		Chômeur		Inactif		Total			
		Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)		
<b>Sexe</b>	Féminin	758	50	183	12,1	13	0,9	111	7,3	451	29,7	1516	100
	Masculin	567	38,2	382	25,7	53	3,6	156	10,5	326	22	1484	100
<b>Classe d'âge</b>	18 à 35 ans	667	39,5	350	20,7	17	1	212	12,6	442	26,2	1688	100
	35 à 55 ans	516	56,3	201	21,9	35	3,8	54	5,9	111	12,1	917	100
	55 ans et plus	142	35,9	14	3,5	14	3,5	1	0,3	224	56,7	395	100
<b>Total</b>		<b>1325</b>	<b>44,2</b>	<b>565</b>	<b>18,8</b>	<b>66</b>	<b>2,2</b>	<b>267</b>	<b>8,9</b>	<b>777</b>	<b>25,9</b>	<b>3000</b>	<b>100</b>

Source : A partir des données de sondage/REN-LAC, 2020

## Annexe 4: Perception de la fréquence de la corruption selon la ville, le niveau d'éducation, le sexe, la classe d'âge et le statut d'occupation

<i>Variable</i>	Pourcentage des enquêtés selon l'appréciation de la fréquence de la corruption				<i>Effectif total</i>
	<i>Très fréquente ou fréquente</i>	<i>Rare</i>	<i>Inexistante</i>	<i>NSP</i>	
<b><i>Ville</i></b>					
Banfora	84,03	13,89	1,39	0,69	144
Bobo-Dioulasso	89,26	9,07	0,24	1,43	419
Dédougou	73,28	17,56	3,05	6,11	131
Dori	86,67	12,67	0,00	0,67	150
Fada N'Gourma	84,97	13,73	0,00	1,31	153
Gaoua	91,38	7,76	0,00	0,86	116
Kaya	80,00	17,50	1,88	0,63	160
Koudougou	74,07	23,46	1,85	0,62	162
Manga	89,52	9,52	0,00	0,95	105
Ouagadougou	89,67	9,12	0,11	1,10	910
Ouahigouya	79,62	15,29	2,55	2,55	157
Pouytenga	79,23	20,77	0,00	0,00	130
Tenkodogo	84,62	14,69	0,00	0,70	143
Ziniaré	77,50	15,83	0,83	5,83	120
<b><i>Niveau d'éducation</i></b>					
Non Scolarisé	77,26	17,17	1,66	3,92	664
Primaire	83,29	14,87	0,28	1,56	706
Secondaire	88,04	11,11	0,34	0,51	1179
Universitaire	92,68	6,65	0,44	0,22	451
<b><i>Sexe</i></b>					

<i>Variable</i>	<b>Pourcentage des enquêtés selon l'appréciation de la fréquence de la corruption</b>				<i>Effectif total</i>
	<i>Très fréquente ou fréquente</i>	<i>Rare</i>	<i>Inexistante</i>	<i>NSP</i>	
Féminin	80,61	16,49	0,73	2,18	1516
Masculin	89,96	8,76	0,54	0,74	1484
<b><i>Statut d'occupation</i></b>					
Inactif	84,17	13,51	0,77	1,54	777
Actif	85,61	12,37	0,58	1,44	2223
<b><i>Catégorie d'âge</i></b>					
18 à 35 ans	84,00	13,68	0,89	1,42	1688
35 à 55 ans	86,48	11,56	0,22	1,74	917
55 ans et plus	87,59	10,89	0,51	1,01	395
<b>Ensemble</b>	<b>85,23</b>	<b>12,67</b>	<b>0,63</b>	<b>1,467</b>	<b>3000</b>

## Annexe 5: Perception de l'évolution de la corruption selon le statut d'occupation, le niveau d'éducation, le sexe et la classe d'âge

	Pourcentage des enquêtés selon l'appréciation de l'évolution de la corruption				
	Augmente	Stationnaire	Régresse	NSP	Effectif total
<b>Statut d'occupation</b>					
<input type="checkbox"/> Inactif	50,19	27,67	13,38	8,75	777
<input type="checkbox"/> Actif	52,81	25,73	13,18	8,28	2223
<b>Niveau de scolarité</b>					
<input type="checkbox"/> Non Scolarisé	42,17	29,07	10,99	17,77	664
<input type="checkbox"/> Primaire	50,57	26,49	14,02	8,92	706
<input type="checkbox"/> Secondaire	55,81	25,70	13,57	4,92	1179
<input type="checkbox"/> Universitaire	59,65	23,06	14,41	2,88	451
<b>Sexe</b>					
<input type="checkbox"/> Féminin	46,97	28,50	13,46	11,08	1516
<input type="checkbox"/> Masculin	57,41	23,92	13,01	5,66	1484
<b>Catégorie d'âge</b>					
<input type="checkbox"/> 18 à 35 ans	49,23	27,78	13,74	9,24	1688
<input type="checkbox"/> 35 à 55 ans	56,16	23,34	13,41	7,09	917
<input type="checkbox"/> 55 ans et plus	55,19	26,33	10,63	7,85	395
<b>Ensemble</b>	<b>52,13</b>	<b>26,23</b>	<b>13,23</b>	<b>8,40</b>	<b>3000</b>

## Annexe 6: Pourcentage d'enquêtés ayant offert personnellement une rétribution illégale

	<i>Pourcentage d'enquêtés ayant offert personnellement une rétribution illégale</i>		<i>Effectif Total</i>
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	
<b>Sexe</b>			
<i>Féminin</i>	25,13	74,87	1516
<i>Masculin</i>	38,41	61,59	1484
<b>Age</b>			
<i>18 à 35 ans</i>	31,40	68,60	1688
<i>35 à 55 ans</i>	36,21	63,79	917
<i>55 ans et plus</i>	22,53	77,47	395
<b>Niveau de scolarisation</b>			
<i>Non Scolarié</i>	27,86	72,14	664
<i>Primaire</i>	31,02	68,98	706
<i>Secondaire</i>	32,40	67,60	1179
<i>Universitaire</i>	36,59	63,41	451
<b>Statut socio-professionnel</b>			
<i>Indépendant.</i>			
<i>Aide.familliale</i>	32,68	67,32	1325
<i>Salarié</i>	37,35	62,65	565
<i>Employeur</i>	36,36	63,64	66
<i>Chômeur</i>	35,21	64,79	267
<i>Inactif</i>	24,32	75,68	777
<b>Statut d'actif</b>			
<i>Inactif.1</i>	24,32	75,68	777
<i>Actif</i>	34,28	65,72	2223
<b>Ville d'enquête</b>			
<i>Banfora</i>	27,08	72,92	144
<i>Bobo.Dioulasso</i>	37,23	62,77	419

	<i>Pourcentage d'enquêtés ayant offert personnellement une rétribution illégale</i>		<i>Effectif Total</i>
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	
<i>Dédougou</i>	30,53	69,47	131
<i>Dori</i>	34,67	65,33	150
<i>Fada N'Gourma</i>	30,72	69,28	153
<i>Gaoua</i>	38,79	61,21	116
<i>Kaya</i>	32,50	67,50	160
<i>Koudougou</i>	32,10	67,90	162
<i>Manga</i>	18,10	81,90	105
<i>Ouagadougou</i>	35,93	64,07	910
<i>Ouahigouya</i>	23,57	76,43	157
<i>Pouytenga</i>	27,69	72,31	130
<i>Tenkodogo</i>	18,88	81,12	143
<i>Ziniaré</i>	18,33	81,67	120
<b>Ensemble</b>	<b>31,70</b>	<b>68,30</b>	<b>3000</b>

## Annexe 7 : Proportion des acteurs à l'initiative de l'acte de corruption selon certaines caractéristiques socio-démographiques

		Proportion des acteurs à l'initiative de l'acte de corruption			
		Usager	Agent public/ parapublic	Intermédiaire	Effectif total
<b>Sexe</b>					
	<i>Féminin</i>	32,93	59,13	7,93	416
	<i>Masculin</i>	43,86	49,56	6,58	684
<b>Age</b>					
	<i>18 à 35 ans</i>	39,74	54,89	5,37	614
	<i>35 à 55 ans</i>	40,61	48,98	10,41	394
	<i>55 ans et plus</i>	35,87	59,78	4,35	92
<b>Niveau de scolarisation</b>					
	<i>Non Scolarié</i>	37,44	56,16	6,40	203
	<i>Primaire</i>	40,15	52,65	7,20	264
	<i>Secondaire</i>	37,70	53,79	8,51	435
	<i>Universitaire</i>	45,96	49,49	4,55	198
<b>Statut socio-professionnel</b>					
	<i>Indépendant</i>				
	<i>Aide familiale</i>	38,98	55,12	5,91	508
	<i>Salarié</i>	38,24	51,68	10,08	238
	<i>Employeur</i>	51,61	41,94	6,45	31
	<i>Chômeur</i>	41,44	50,45	8,11	111
	<i>Inactif</i>	40,57	53,30	6,13	212
<b>Statut d'actif</b>					
	<i>Inactif</i>	40,57	53,30	6,13	212
	<i>Actif</i>	39,53	53,15	7,32	888
<b>Ville d'enquête</b>					
	<i>Banfora</i>	32,65	65,31	2,04	49

**Proportion des acteurs à l'initiative de l'acte de  
corruption**

	<b>Usager</b>	<b>Agent public/ parapublic</b>	<b>Intermédiaire</b>	<b>Effectif total</b>
<i>Bobo Dioulasso</i>	44,83	51,72	3,45	174
<i>Dédougou</i>	31,91	63,83	4,26	47
<i>Dori</i>	17,91	68,66	13,43	67
<i>Fada N'Gourma</i>	12,77	76,60	10,64	47
<i>Gaoua</i>	53,70	46,30	-	54
<i>Kaya</i>	37,88	54,55	7,58	66
<i>Koudougou</i>	24,56	61,40	14,04	57
<i>Manga</i>	57,14	42,86	-	21
<i>Ouagadougou</i>	44,59	45,10	10,31	388
<i>Ouahigouya</i>	60,53	36,84	2,63	38
<i>Pouytenga</i>	31,58	68,42	-	38
<i>Tenkodogo</i>	25,00	75,00	-	32
<i>Ziniaré</i>	63,64	31,82	4,55	22
<b>Ensemble</b>	<b>39,73</b>	<b>53,18</b>	<b>7,09</b>	<b>1100</b>

## Annexe 8 : Pourcentage des enquêtés ayant été témoins direct d'actes de corruption (%)

		<i>Pourcentage des enquêtés ayant été témoin direct d'actes de corruption (%)</i>		<i>Effectif total</i>
		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<b>Sexe</b>				
	<i>Féminin</i>	22,30	77,70	1516
	<i>Masculin</i>	27,22	72,78	1484
<b>Age</b>				
	<i>18 à 35 ans</i>	26,66	73,34	1688
	<i>35 à 55 ans</i>	23,45	76,55	917
	<i>55 ans et plus</i>	19,49	80,51	395
<b>Niveau de scolarisation</b>				
	<i>Non Scolarié</i>	18,22	81,78	664
	<i>Primaire</i>	25,07	74,93	706
	<i>Secondaire</i>	25,36	74,64	1179
	<i>Universitaire</i>	32,15	67,85	451
<b>Statut socio-professionnel</b>				
	<i>Indépendant Aide familliale</i>	22,79	77,21	1325
	<i>Salarié</i>	25,31	74,69	565
	<i>Employeur</i>	36,36	63,64	66
	<i>Chômeur</i>	28,09	71,91	267
	<i>Inactif</i>	25,48	74,52	777
<b>Statut d'actif</b>				
	<i>Inactif</i>	25,48	74,52	777
	<i>Actif</i>	24,47	75,53	2223
<b>Ville d'enquête</b>				

	<i>Pourcentage des enquêtes ayant été témoin direct d'actes de corruption (%)</i>		<i>Effectif total</i>
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<i>Banfora</i>	26,39	73,61	144
<i>Bobo Dioulasso</i>	29,12	70,88	419
<i>Dédougou</i>	31,30	68,70	131
<i>Dori</i>	36,00	64,00	150
<i>Fada N'Gourma</i>	24,18	75,82	153
<i>Gaoua</i>	45,69	54,31	116
<i>Kaya</i>	26,25	73,75	160
<i>Koudougou</i>	28,40	71,60	162
<i>Manga</i>	11,43	88,57	105
<i>Ouagadougou</i>	22,64	77,36	910
<i>Ouahigouya</i>	25,48	74,52	157
<i>Pouytenga</i>	13,08	86,92	130
<i>Tenkodogo</i>	11,19	88,81	143
<i>Ziniaré</i>	15,00	85,00	120
<b>Ensemble</b>	<b>24,73</b>	<b>75,27</b>	<b>3000</b>

## Annexe 9 : Distribution des acteurs à l'initiative de l'acte de corruption selon les témoins

Distribution de acteurs à l'initiative de l'acte de corruption selon les témoins						
	Usager	Agent public / parapublic	Intermédiaire	NSP	Effectif total	
<b>Sexe</b>						
<i>Féminin</i>	37,29	47,18	9,89	5,65	354	
<i>Masculin</i>	40,29	46,04	7,67	6,00	417	
<b>Age</b>						
<i>18 à 35 ans</i>	39,96	44,87	8,76	6,41	468	
<i>35 à 55 ans</i>	40,81	44,39	10,76	4,04	223	
<i>55 ans et plus</i>	27,50	62,50	2,50	7,50	80	
<b>Niveau de scolarisation</b>						
<i>Non Scolarié</i>	44,80	40,80	11,20	3,20	125	
<i>Primaire</i>	41,71	42,78	8,56	6,95	187	
<i>Secondaire</i>	33,55	51,61	8,71	6,13	310	
<i>Universitaire</i>	41,61	45,64	6,71	6,04	149	
<b>Statut socio-professionnel</b>						
<i>Indépendant</i>						
<i>Aide familiale</i>	37,81	45,63	10,94	5,63	320	
<i>Salarié</i>	43,45	46,21	6,21	4,14	145	
<i>Employeur</i>	30,77	65,38	-	3,85	26	
<i>Chômeur</i>	38,96	40,26	12,99	7,79	77	
<i>Inactif</i>	38,42	48,28	6,40	6,90	203	
<b>Statut d'actif</b>						
<i>Inactif</i>	38,42	48,28	6,40	6,90	203	
<i>Actif</i>	39,08	45,95	9,51	5,46	568	
<b>Ville d'enquête</b>						
<i>Banfora</i>	52,17	43,48	2,17	2,17	46	

**Distribution de acteurs à l'initiative de l'acte  
de corruption selon les témoins**

	<b>Usager</b>	<b>Agent public / parapublic</b>	<b>Intermé- diaire</b>	<b>NSP</b>	<b>Effectif total</b>
<i>Bobo Diou- lasso</i>	42,86	45,38	5,04	6,72	119
<i>Dédougou</i>	34,04	59,57	2,13	4,26	47
<i>Dori</i>	23,81	52,38	15,87	7,94	63
<i>Fada N'Gourma</i>	28,21	66,67	5,13	-	39
<i>Gaoua</i>	51,67	41,67	5,00	1,67	60
<i>Kaya</i>	18,18	61,36	6,82	13,64	44
<i>Koudougou</i>	23,26	55,81	18,60	2,33	43
<i>Manga</i>	41,67	25,00	8,33	25,00	12
<i>Ouagadou- gou</i>	37,31	41,29	13,43	7,96	201
<i>Ouahigouya</i>	60,00	33,33	6,67	-	45
<i>Pouytenga</i>	47,06	52,94	-	-	17
<i>Tenkodogo</i>	44,44	44,44	5,56	5,56	18
<i>Ziniaré</i>	64,71	23,53	5,88	5,88	17
<b>Ensemble</b>	<b>38,91</b>	<b>46,56</b>	<b>8,69</b>	<b>5,84</b>	<b>771</b>

## Annexe 10 : Appréciation des actions du gouvernement en matière de lutte contre la corruption

		Appréciation des actions du gouvernement en matière de lutte contre la corruption						
		Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Acceptables	Insatisfaisantes	Pas du tout satisfaisantes	NSP	Effectif total
<b>Sexe</b>								
	<i>Féminin</i>	0,73	16,23	32,59	33,58	14,05	2,84	1516
	<i>Masculin</i>	0,74	10,92	23,58	36,86	27,22	0,67	1484
<b>Age</b>								
	<i>18 à 35 ans</i>	0,77	12,86	29,80	35,31	19,19	2,07	1688
	<i>35 à 55 ans</i>	0,65	14,18	27,15	35,55	21,16	1,31	917
	<i>55 ans et plus</i>	0,76	15,44	23,29	33,92	25,06	1,52	395
<b>Niveau de scolarisation</b>								
	<i>Non Scolarié</i>	0,30	16,11	31,17	32,98	15,21	4,22	664
	<i>Primaire</i>	0,99	15,58	30,03	35,69	15,86	1,84	706
	<i>Secondaire</i>	0,93	12,98	27,48	36,30	21,54	0,76	1179
	<i>Universitaire</i>	0,44	8,43	22,39	34,81	33,26	0,67	451
<b>Statut socio-professionnel</b>								
	<i>Indépendant Aide familiale</i>	0,83	14,64	29,43	36,23	16,75	2,11	1325
	<i>Salarié</i>	0,53	11,68	24,42	34,51	27,61	1,24	565
	<i>Employeur</i>	-	13,64	27,27	36,36	22,73	-	66

## Appréciation des actions du gouvernement en matière de lutte contre la corruption

	Très satisfai- santes	Satis- fai- santes	Accep- tables	Insatis- faisantes	Pas du tout satisfai- santes	NSP	Effectif total
<i>Chômeur</i>	1,12	11,24	25,84	37,83	23,97	-	267
<i>Inactif</i>	0,64	14,03	29,47	32,95	20,59	2,32	777
<b>Statut d'actif</b>							
<i>Inactif</i>	0,64	14,03	29,47	32,95	20,59	2,32	777
<i>Actif</i>	0,76	13,45	27,67	35,99	20,56	1,57	2223
<b>Ville d'enquête</b>							
<i>Banfora</i>	2,08	10,42	31,94	37,50	17,36	0,69	144
<i>Bobo</i>							
<i>Dioulasso</i>	0,24	12,41	36,75	26,97	21,48	2,15	419
<i>Dédougou</i>	1,53	22,14	21,37	22,90	21,37	10,69	131
<i>Dori</i>	-	12,00	16,00	50,00	20,67	1,33	150
<i>Fada</i>							
<i>N'Gourma</i>	0,65	6,54	30,72	42,48	18,95	0,65	153
<i>Gaoua</i>	0,86	19,83	31,03	29,31	18,97	-	116
<i>Kaya</i>	-	18,75	23,75	36,25	20,63	0,63	160
<i>Koudou- gou</i>	0,62	21,60	29,63	23,46	22,84	1,85	162
<i>Manga</i>	-	-	11,43	51,43	36,19	0,95	105
<i>Ouaga- dougou</i>	0,88	12,42	25,82	35,27	24,40	1,21	910
<i>Ouahi- gouya</i>	1,91	22,29	41,40	27,39	5,10	1,91	157
<i>Pouytenga</i>	-	11,54	36,15	34,62	16,92	0,77	130
<i>Tenkodogo</i>	-	10,49	11,19	57,34	19,58	1,40	143
<i>Ziniaré</i>	1,67	15,00	40,00	36,67	3,33	3,33	120
<b>Ensemble</b>	<b>0,73</b>	<b>13,60</b>	<b>28,13</b>	<b>35,20</b>	<b>20,57</b>	<b>1,77</b>	<b>3000</b>

## Annexe 11 : Proportion des enquêtés ayant reçu des informations sur la corruption selon la ville, le sexe, l'âge, le niveau d'éducation et le statut d'occupation

Sexe de l'enquêté	Pourcentage des enquêtés informés sur la corruption en 2021	Effectif total
<b>Villes</b>		
Banfora	75,69	109
Bobo-Dioulasso	68,02	285
Dédougou	80,92	106
Dori	59,33	89
Fada N'Gourma	76,47	117
Gaoua	55,17	64
Kaya	78,13	125
Koudougou	72,22	117
Manga	79,05	83
Ouagadougou	84,62	770
Ouahigouya	72,61	114
Pouytenga	81,54	106
Tenkodogo	86,01	123
Ziniaré	75,83	91
<b>Sexe</b>		
Féminin	72,03	1092
Masculin	81,33	1207
<b>Catégorie d'âge</b>		
18 à 35 ans	74,23	1253
35 à 55 ans	79,28	727
55 ans et plus	80,76	319

<b>Sexe de l'enquêté</b>	<b>Pourcentage des enquêtés informés sur la corruption en 2021</b>	<b>Effectif total</b>
<b><i>Niveau de scolarisation</i></b>		
Non Scolarisé	66,57	442
Primaire	69,55	491
Secondaire	82,10	968
Universitaire	88,25	398
<b><i>Statut d'occupation</i></b>		
Inactif	77,73	604
Actif	76,25	1695
<b><i>Ensemble</i></b>	<b>76,63</b>	<b>2299</b>

## **Annexe 12 : Classement des services selon le score de perception**

<b>Rang</b>	<b>ServiceS</b>	<b>Score de perception</b>
1 <sup>er</sup>	POLICE MUNICIPALE	60,44
2 <sup>ème</sup>	POLICE NATIONALE	43,61
3 <sup>ème</sup>	DOUANE	32,73
4 <sup>ème</sup>	SANTE	25,45
5 <sup>ème</sup>	COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc.)	15,2
6 <sup>ème</sup>	IMPOTS/DOMAINE	12,33
7 <sup>ème</sup>	GENDARMERIE	12,26
8 <sup>ème</sup>	JUSTICE	8,3
9 <sup>ème</sup>	ADMINISTRATION GENERALE	7,25
10 <sup>ème</sup>	DGTTM	6,59
11 <sup>ème</sup>	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	5,58
12 <sup>ème</sup>	MARCHES PUBLICS/COMMANDE PUBLIQUES	3,89

13 <sup>ème</sup>	PRESIDENCE DU FASO	3,2
14 <sup>ème</sup>	SONABEL	2,95
15 <sup>ème</sup>	ONEA	2,83
16 <sup>ème</sup>	ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE (6e à 3e)	2,51
17 <sup>ème</sup>	ACTION SOCIALE	2,36
18 <sup>ème</sup>	TRESOR PUBLIC	1,42
19 <sup>ème</sup>	EDUCATION PRIMAIRE	1,32
20 <sup>ème</sup>	COMMERCE (CCI, MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)	1,27
21 <sup>ème</sup>	INFRASTRUCTURE/ROUTE/TRAVAUX PUBLICS	1,2
22 <sup>ème</sup>	CCVA	1,14
23 <sup>ème</sup>	AFFAIRES ETRANGERES	0,97
24 <sup>ème</sup>	SONAGESS	0,83
25 <sup>ème</sup>	AGRICULTURE	0,72
26 <sup>ème</sup>	ENVIRONNEMENT/EAU ET FORETS	0,65
27 <sup>ème</sup>	ARMEE	0,58
28 <sup>ème</sup>	URBANISME/HABITAT	0,56
29 <sup>ème</sup>	CNSS	0,52
30 <sup>ème</sup>	PROJET/PROGRAMMES	0,48

## Annexe 13 : Éléments synthétiques du classement des services selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés

Services	Nbre de sollicitations	Taux de corruption	Rang	Acte/activité concerné(e)
POLICE MUNICIPALE	717	73,50	1 <sup>er</sup>	<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation urbaine (99,05% des cas) <input type="checkbox"/> Paiement de taxe (0,57% des cas) <input type="checkbox"/> <b>Établissement de documents (0,38% des cas)</b>
DOUANE	61	34,43	2 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Opération de contrôle au niveau des postes fixes (100% cas)
POLICE NATIONALE	2113	28,73	3 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Opération de contrôle d'identité et de documents sur les axes routiers (73,81% des cas) ; <input type="checkbox"/> <b>Établissement des CNIB (19,77% des cas) ;</b> <input type="checkbox"/> Autres actes (Police judiciaire, légalisation, etc.) (6,43% des cas).
ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE	109	23,85	4 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Vente de place (80,77% des cas) <input type="checkbox"/> paiement de frais indus, etc. (19,23% des cas)
DGTTM	136	21,32	5 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Retrait et renouvellement des documents (65,52% des cas) ; <input type="checkbox"/> Examen du permis de conduire (34,48% des cas).
CCVA	30	16,67	6 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Opérations de visite technique (100% des cas)
ADMINISTRATION GENERALE	101	15,84	7 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> <b>Établissement des documents (100% des cas)</b>

Services	Nbre de sollicitations	Taux de corruption	Rang	Acte/activité concerné(e)
ACTION SOCIALE	101	14,85	8 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> <b>Établissement des documents (7,69% des cas)</b> <input type="checkbox"/> Règlement des conflits (7,69% des cas) <input type="checkbox"/> Distributions de vivres aux PDI (84,62% des cas)
GENDARMERIE	415	14,70	9 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Opération de contrôle sur les axes routiers (90,16% des cas) ; <input type="checkbox"/> Opération de police judiciaire (9,84% des cas).
SONAGESS	48	14,58	10 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Ventes de vivres 100% des cas
JUSTICE	314	12,42	11 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> <b>Établissement des documents (87,50% des cas) ;</b> <input type="checkbox"/> Autres (visites dans les maisons d'arrêt et de correction, gestion des dossiers de justice) (12,50% des cas).
EDUCATION PRIMAIRE	160	11,25	12 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Vente de places (61,11% des cas) ; <input type="checkbox"/> Autres (achat de documents, récupération de certificat d'étude primaire, etc.) (38,89% des cas).
COMMERCE (CCI, MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)	39	7,69	13 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Création d'entreprise 33,33% des cas ; <input type="checkbox"/> Contrôles de lieux de commerce 66,67% des cas.
IMPOTS/ DOMAINE	770	5,19	14 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Opération d'imposition et de recouvrement des taxes/impôts (57,50% des cas) ; <input type="checkbox"/> Identification des parcelles (10,00% des cas) <input type="checkbox"/> <b>Établissement de documents 32,50% des cas.</b>

Services	Nbre de sollicitations	Taux de corruption	Rang	Acte/activité concerné(e)
COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc.)	2007	5,13	15 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> <b>Établissement des documents (89,32% des cas) ;</b> <input type="checkbox"/> Autres (occupation de domaine public, paiement de taxes, etc.) (10,68% des cas).
SANTE	5030	4,97	16 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Consultation (37,75% des cas) ; <input type="checkbox"/> Réalisation des examens (6,02% des cas) ; <input type="checkbox"/> Administration des soins (34,54% des cas) ; <input type="checkbox"/> Vente de médicaments (20,08% des cas) <input type="checkbox"/> Autres (visites à l'hôpital, dons de sang, etc.) (38% des cas).
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	602	4,82	17 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Vente de places (96,55% des cas) <input type="checkbox"/> Autres (remise de téléphone confisqué à un élève) (3,45% des cas) ;,etc.
EAU ET ASSAINISSEMENT	48	4,17	18 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Contrôle d'une usine de production d'eau minérale (50% des cas) ; <input type="checkbox"/> Marché public au ministère de l'eau et de l'assainissement (50% des cas).
SAPEUR-POMPIER	52	3,85	19 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Dépôt de dossier pour le recrutement de sapeur-pompier 100%
TRESOR PUBLIC	63	3,17	20 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/> Paiement dans le cadre des marchés publics 100% des cas
AGRICULTURE	66	3,03	21 <sup>e</sup>	Distribution d'intrants agricoles (50% des cas) Recrutement d'agents enquêteurs (50% des cas)
ONATEL	33	3,03	21 <sup>e</sup>	Demande d'installation de WIFI (100% des cas)

Services	Nbre de sollicitations	Taux de corruption	Rang	Acte/activité concernée(e)
SONAPOST	48	2,08	23 <sup>e</sup>	Rencontre de travail et d'échanges des mutuelles de la SONAPOST (100% des cas)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/ RECHERCHE	350	1,43	24 <sup>e</sup>	Recrutement d'agents enquêteurs à l'ISSP (20% des cas) Inscription pédagogique à l'université Joseph Ki ZERBO (20% des cas) Fraude aux examens et harcèlement (20% des cas) Inscription pédagogique au service de la scolarité (20% des cas) Paiement dans le cadre des marchés publics (20% des cas)
SONABEL	2797	0,97	25 <sup>e</sup>	Paiement de facture au guichet (100% des cas)
CNSS	111	0,90	26 <sup>e</sup>	Retrait de pension (100% des cas)
ONEA	2187	0,87	27 <sup>e</sup>	Demande de branchement (37% des cas) Paiement de factures (53% des cas) Rétablissement de compteur (5% des cas) Dépannage (5% des cas)
ELEVAGE ET ASSIMILE	385	0,26	28 <sup>e</sup>	Consultation animale (100% des cas)
URBANISME/ HABITAT	72	-		
CARFO	64	-		
ARMEE	32	-		
ENVIRONNEMENT/EAU ET FORETS	29	6,90		
JEUNESSE ET SPORT	27	11,11		

Services	Nbre de sollicitations	Taux de corruption	Rang	Acte/activité concerné(e)
MARCHES PUBLICS/ COMMANDE PUBLIQUES	25	24,00		
SOLDE ET ORDONNANCEMENT	16	31,25		
CULTURE ET TOURISME	15	-		
LONAB	14	7,14		
ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTES	13	-		
PROJET/PROGRAMMES	9	11,11		
PRESIDENCE DU FASO	8	-		
SND	6	16,67		
INFRASTRUCTURE/ ROUTE/ TRAVAUX PUBLICS	6	-		

## Annexe14 : Note technique sur les indices de mesures de la corruption

### Introduction

La corruption est un phénomène inobservable et complexe dont la définition n'est pas consensuelle car le concept est influencé par les contextes culturels et sociaux (Melgar et al, 2010). En termes économiques, certains chercheurs (Werlin, 1973; Shleifer

& Vishny, 1993; Blackburn et al, 2004) définissent la corruption comme l'utilisation d'un bien public (ou la position dans le public) pour des besoins privés. Pour le REN-LAC elle se définit au sens strict par « *le fait de promettre, donner quelque chose à un agent public ou privé en vue d'obtenir qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de ses fonctions, non sujet à salaire; le fait pour l'agent public ou privé, d'agréer des offres, promesses, dons, ou de les solliciter aux mêmes fins* ». Au sens large, elle peut être définie comme « *toutes les formes de déviations consistant à abuser des positions publiques ou prérogatives officielles afin d'en tirer un gain personnel* ». Il apparaît clairement que la mesure de la corruption devient un exercice très difficile à implémenter dans la pratique. La littérature sur le phénomène retient deux principales mesures qui tout de même ne retiennent pas l'assentiment de tous les observateurs<sup>1</sup>. Il s'agit principalement de l'indice de perception de la corruption (IPC) développé par l'ONG Transparency International (TI) et les indicateurs de gouvernance mondiaux (IGM) de la Banque Mondiale (Rohwer, 2009). L'IPC permet notamment de classer les pays selon le niveau de la perception de la corruption par ses citoyens. Sa valeur est comprise entre 0 et 100<sup>2</sup>, une valeur de 0 signifiant que les citoyens du pays en question pensent que la corruption y est très élevée. TI calcule cet indice sur la base des données produits par d'autres organismes.

## 1. L'indice synthétique de perception de la corruption au Burkina Faso (ISPC-BF)

Au Burkina Faso, nous retenons la définition du REN-LAC. Dans un souci de mettre à disposition un indicateur de corruption robuste, nous mettons en œuvre un indice standardisé par le facteur socioéconomique le plus sensible à la perception à savoir *le revenu* qui peut être capté par la *catégorie socioprofessionnelle*. L'utilité principale de cet indice est qu'il permet d'observer son évolution au

cours des années.

L'indice de perception de la corruption combine deux aspects de la perception à savoir la fréquence de la corruption et son évolution.

Afin de capter la perception sur la fréquence de la corruption, la question suivante est posée à chaque répondant : « ***A votre avis, quelle est la fréquence des pratiques de corruption cette année au Burkina Faso?*** ». À cette question, quatre réponses sont possibles et à chaque réponse est associée un chiffre mesurant le degré de perception de la corruption.

- Très fréquentes → 3
- Fréquentes → 2
- Rares → 1
- Inexistante → 0

Pour ce qui est de la perception sur l'évolution de la corruption, la question suivante est posée à l'enquêté : « ***Comparativement à l'année précédente, comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso?*** » On associe ensuite à chacune des trois réponses possibles un chiffre représentant le degré d'évolution de la corruption perçu par l'enquêté de la manière suivante :

- Augmente → 2
- Stationnaire → 1
- Régresse → 0

Sur la base des deux dimensions est construit un indice synthétique de perception de la corruption dont les techniques de pondération et de standardisation sont expliquées ci-dessous.

### **1.1. Technique de pondération**

Afin de déterminer le poids de chacune des composantes à savoir la fréquence et l'évolution, une Analyse multidimensionnelle (ACM, ACP, AFC) sur ces deux dimensions de l'indice a été faite pour en

déduire un score qui constitue l'indice non standardisé pour chaque individu. La seconde étape consistera à standardiser cet indice.

## 1.2. Standardisation

Sur la base de la littérature existante on retient le facteur le plus déterminant de la perception de la corruption à savoir la catégorie socio-professionnelle.

L'ISPC-BF au niveau national est le score standardisé selon les modalités de la variable « catégorie socio-professionnelle ». L'indice obtenu prend des valeurs comprises entre 0 et 100; 0 signifiant que les citoyens considèrent que la corruption est très élevée et 100 indiquant que la corruption est inexistante.

Soit la perception ou le score synthétique moyen des individus appartenant à la catégorie socioprofessionnelle  $c$  et la proportion des individus de la catégorie professionnelle  $c$  dans la population totale. L'indice standardisé est calculé de la manière suivante :

$$ISPC - BF = \sum_{c=1}^c w_c \times X_c$$

$C$  étant l'ensembles des catégories socio-professionnelles.

Afin de pouvoir établir un classement des services selon le degré de la corruption pour une année donnée, une comparaison des indices de perception de la corruption est faite. Pour ce faire, un test d'égalité des scores au seuil de 5% est effectué. À travers ce test, deux services pourraient être classés exæquo si l'on n'arrive pas à rejeter l'hypothèse d'égalité des scores. Aussi pour un service donné, le niveau de la corruption est considéré comme n'ayant pas évolué entre deux années consécutives si l'hypothèse d'égalité des scores entre ces deux années n'est pas rejetée.

Suivant la même procédure, des comparaisons peuvent être faites entre les régions, les groupes d'âges, les sexes, les catégories socioprofessionnelles, etc. De même, il est possible de mesurer l'évolution du niveau de la corruption pour l'ensemble du pays en effectuant une comparaison entre les années.

## **2. Indice synthétique de mesure de la corruption**

### **2.1. Les composantes de l'indice**

Plusieurs auteurs comme Gutmann, Padovano et Voigt (2020), Charron (2016) et Knack (2007) ont formulé des critiques sur les indices basés uniquement sur la perception en général et en particulier l'indice de perception de TI. L'une de ces critiques majeures est que l'indice de perception est une mesure indirecte de l'état réel de la corruption et par conséquent pourrait être biaisé. Par exemple, si pour une année donnée, plusieurs cas de corruption sont dénoncés et punis, les citoyens pourraient penser que la corruption est en hausse alors que cet état de fait traduit une vitalité dans la lutte contre la corruption. Il est donc nécessaire de prendre en compte les expériences de corruption vécues par les citoyens. Contrairement à Gutmann, Padovano et Voigt (2020) qui opposent les deux dimensions de la corruption, nous proposons de construire un indice synthétique à trois composantes : la perception, les expériences de corruption et les montants des rétributions illégales payés.

#### **(i) La perception**

Afin de capter la perception des citoyens sur l'ampleur de la corruption au niveau des services, il sera demandé à chaque enquête de classer les 5 services les plus corrompus en lui posant la question suivante :

Selon vous, quels sont les cinq (5) premiers services/domaines les plus corrompus cette année (par ordre d'importance) ?

Sur la base du classement fait par l'enquêteur, on attribue une note pour chaque rang de la manière suivante 4 :

1<sup>er</sup> : 5 points

2<sup>ème</sup> : 4 points

3<sup>ème</sup> : 3 points

4<sup>ème</sup> : 2 points

5<sup>ème</sup> : 1 point

0 point pour les autres services non cités.

Ces notes sont par la suite normalisées pour obtenir un score compris entre 0 et 100.

$$Score1 = \frac{Note \times 100}{5}$$

## (ii) Les expériences

La composante « expériences » est aussi un sous-indice construit sur la base du nombre d'expériences de corruption vécues par les citoyens relativement au nombre de fois où ils ont fréquenté un service public donné. Il s'agira ici de poser ces 4 questions successivement à l'utilisateur.

- Quels sont les services que vous avez fréquentés cette année ?
- Combien de fois avez-vous fréquenté le service cette année ?
- Combien de fois avez-vous été confronté à un acte de corruption lors de vos fréquentations de ce service ?
- Pour chaque cas combien avez-vous payés comme rétribution

illégal(e) (évaluer le montant si en nature) ?

Les réponses aux trois premières questions ont permis de calculer un taux de corruption pour chaque usager de la manière suivante :

$$\text{Taux de corruption} = \frac{\text{Nombre d'expériences de corruption}}{\text{Nombre de fois que l'individu a fréquenté le service}}$$

Le taux de corruption à lui seul ne permet pas de rendre compte de l'ampleur de la corruption dans un service d'où la nécessité de prendre en compte les montants des rétributions illégales payées. En effet, un service peut avoir un taux de corruption très élevé mais avec des montants « infimes » alors qu'un autre peut avoir un taux de corruption faible avec des montants très élevés.

Afin de prendre en compte les montants des rétributions illégales payées on attribue une note à chaque montant selon son appartenance aux déciles de la distribution de l'ensemble des montants payés de la manière suivante :

0 : Aucun montant

1 : inférieur au premier décile

2 : entre le premier et le deuxième décile

3 : entre le deuxième et le troisième décile

4 : entre le troisième et le quatrième décile

5 : entre le quatrième et le cinquième décile

6 : entre le cinquième et le sixième décile

7 : entre le sixième et le septième décile

8 : entre le septième et le huitième décile

9 : entre le huitième et le neuvième décile

10 : supérieur au neuvième décile

Ces notes vont par la suite servir à corriger le taux de corruption afin d'obtenir un score pour les expériences de corruption de manière suivante

$$\text{Score2} = \frac{\text{Taux de corruption} \times \text{Note(montant)}}{10}$$

Comme au niveau de l'ISPC, le poids de chacun des deux scores de l'ICMC-AP est déterminé par une analyse factorielle des correspondances.

### Références

Appleby, J., & Mulligan, J. A. (2000). *How well is the NHS performing?* London: King's Fund.

Blackburn, K., Bose, N. & Haque, M. (2004), Endogenous corruption in economic development, Technical report, University of Nottingham.

Chabova, K. (2017). Measuring corruption in Europe: public opinion surveys and composite indices. *Quality & Quantity*, 51(4), 1877-1900.

Charron, N. (2016). Do corruption measures have a perception problem? Assessing the relationship between experiences and perceptions of corruption among citizens and experts. *European Political Science Review: EPSR*, 8(1), 147.

Gutmann, J., Padovano, F., & Voigt, S. (2020). Perception vs. experience: explaining differences in corruption measures using microdata. *European Journal of Political Economy*, 65, 101925.

Knack, S. (2007). Measuring corruption: A critique of indicators in Eastern Europe and Central Asia. *Journal of Public Policy*, 255-291.

Melgar, N., Rossi, M., & Smith, T. W. (2010). The perception of corruption in a cross-country perspective: Why are some individuals more perceptive than others?. *Economia Aplicada*, 14(2), 183-198.

Moldan, B., Billharz, S., & Matravers, R. (Eds.). (1997). *Sustainability indicators: A report on the project on indicators of sustainable development* (Vol. 58). Chichester: Wiley.

Rohwer, A. (2009). Measuring corruption: a comparison between the transparency international's corruption perceptions index and the World Bank's worldwide governance indicators. *CESifo DICE Report*, 7(3), 42-52.

Shleifer, A. & Vishny, R. (1993), 'Corruption', *Quarterly Journal of Economics* 108, 599–617.

Werlin, H. (1973), 'The consequences of corruption: The ghanaiian experience', *Political Science Quarterly* 88, 71–85.

## Table des matières

<b>SIGLES ET ABBRÉVIATIONS</b> .....	IV
<b>LISTES DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES</b> .....	IX
<b>Liste des tableaux</b> .....	IX
<b>Liste des graphiques</b> .....	X
<b>RÉSUMÉ</b> .....	XI
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
 <b>PREMIÈRE PARTIE : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE</b>	
<b>1. Méthodologie du sondage</b> .....	5
<b>1.1. Cadre, population et variables de l'étude</b> .....	5
<b>1.2. Échantillonnage et échantillon</b> .....	6
<b>1.3. Techniques et outils de collecte des données</b> .....	9
<b>1.4. Travail d'enquête de terrain</b> .....	9
<b>1.5. Traitement et analyse des données</b> .....	10
<b>1.6. Techniques de calcul de l'ISPC et de l'ICMC-AP</b> .....	10
1.6.1. L'ISPC.....	11
1.6.2. L'Indice composite de Mesure de la Corruption dans les Administrations publiques.....	12
<b>1.7. Questions d'éthique et de protection des sources d'information</b> .....	14
<b>2. Méthodologie de l'élaboration de l'état de la lutte anticorruption</b> .....	15

## DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE L'ETUDE

<b>1. Résultats du sondage</b> .....	19
<b>1.1. Caractéristiques de l'échantillon</b> .....	19
<b>1.2. Perception de la corruption par les enquêtés</b> .....	22
1.2.1. Ampleur de la corruption (perception de la fréquence de la corruption) .....	22
1.2.2. Perception de l'évolution de la corruption 2021 .....	27
<b>1.3. Expériences de corruption vécues par les enquêtés</b> .....	34
1.3.1. Expériences d'octroi d'avantages indus à des agents publics .....	34
1.3.2. Expériences d'acceptation ou de sollicitation de rétributions illégales .....	40
1.3.3. Témoins d'actes de corruption.....	42
<b>1.4. Perception des enquêtés concernant les actions de lutte anti-corruption du gouvernement</b> .....	47
<b>1.5. Exposition aux risques de corruption selon le genre</b> .....	49
<b>1.6. Les pratiques de corruption dans les services publics et parapublics</b> .....	50
1.6.1. Classement des services selon l'Indice composite de mesure de la corruption dans les administrations publiques (ICMC-AP).....	51
1.6.2. Focus sur quelques secteurs d'activités sensibles à la corruption.....	53
1.6.2.1. Le secteur de la Sécurité.....	53
1.6.2.2. Le secteur de la Santé .....	58
1.6.2.3. Le secteur de l'Éducation .....	69
<b>1.7. Perception de l'efficacité de l'information et de la</b>	

<b>sensibilisation sur la corruption</b> .....	72
1.7.1. Réception des informations sur la corruption .....	72
1.7.2. Connaissance de la loi anti-corruption.....	75
<b>1.8. Dénonciation de la corruption et impunité des crimes économiques</b> .....	76
<b>2. État de la lutte anti-corruption</b> .....	78
<b>2.1. Les acteurs étatiques</b> .....	78
2.1.1. Le Gouvernement.....	78
2.1.2. L'Assemblée nationale .....	81
2.1.3. Les Corps de Contrôles de l'État .....	84
2.1.4. La Justice .....	100
<b>2.2. Les acteurs non étatiques</b> .....	106
2.2.1. Le REN-LAC .....	107
2.2.2. La presse .....	128
<b>3. Recommandations</b> .....	143
<b>3.1. À l'endroit des acteurs étatiques</b> .....	143
<b>3.2. À l'endroit des acteurs non étatiques</b> .....	145
<b>3.3. À l'endroit des services identifiés comme les plus corrompus</b> .....	146
 <b>CONCLUSION</b> .....	 147
 <b>ANNEXES</b> .....	 XV
<b>Annexe 1 : Questionnaire du sondage 2021</b> .....	XV
<b>Annexe 2: Guide d'entretien</b> .....	XXXI

<b>Annexe 3 : Répartition des enquêtés (en %) selon le sexe, la classe d'âge et le statut d'occupation</b> .....	XXXIII
<b>Annexe 4: Perception de la fréquence de la corruption selon la ville, le niveau d'éducation, le sexe, la classe d'âge et le statut d'occupation</b> .....	XXXIV
<b>Annexe 5: Perception de l'évolution de la corruption selon le statut d'occupation, le niveau d'éducation, le sexe et la classe d'âge</b> .....	XXXVI
<b>Annexe 6: Pourcentage d'enquêtés ayant offert personnellement une rétribution illégale</b> .....	XXXVII
<b>Annexe 7 : Proportion des acteurs à l'initiative de l'acte de corruption selon certaines caractéristiques socio-démographiques</b> .....	XXXIX
<b>Annexe 8 : Pourcentage des enquêtés ayant été témoins direct d'actes de corruption (%)</b> .....	XLI
<b>Annexe 9 : Distribution des acteurs à l'initiative de l'acte de corruption selon les témoins</b> .....	XLIII
<b>Annexe 10 : Appréciation des actions du gouvernement en matière de lutte contre la corruption</b> .....	XLV
<b>Annexe 11 : Proportion des enquêtés ayant reçu des informations sur la corruption selon la ville, le sexe, l'âge, le niveau d'éducation et le statut d'occupation</b> .....	XLVII
<b>Annexe 12 : Classement des services selon le score de perception</b> .....	XLVIII
<b>Annexe13 : Eléments synthétiques du classement des services selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés</b> .....	L
<b>Annexe14 : Note technique sur les indices de mesures de la corruption</b> .....	LIV



**N° VERT**  
**80 00 11 22**

Appel gratuit avec le fixe  
ONATEL, TELMOB et TELECEL

Plateforme : [www.veenem.bf](http://www.veenem.bf)

**01 BP2056 Ouagadougou 01, Rue Zomsaba, 17.572 - Porte 23, Pissy**  
**Tél.: (226) 25 43 32 83 - Fax : (226) 25 43 32 82**  
**Email : [renlac@renlac.com](mailto:renlac@renlac.com) - Site web : [www.renlac.com](http://www.renlac.com)**

Collection REN-LAC ISSN : 0796-5915

**Imprimé en novembre 2022**